Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale

Séance plénière du jeudi 28 mars 1996

SOMMAIRE

	Pages
EXCUSES	487
COMMUNICATIONS:	
Cour d'arbitrage	487
Délibération budgétaire	487
PROPOSITIONS DE RESOLUTION ET D'ORDONNANCE:	
Prise en considération	487
INTERPELLATIONS:	
— De M. Dominique Harmel à MM. Charles Picqué, Ministre-Président du Gouvernement, concernant «la politique développée par l'ensemble des partenaires de la Région de Bruxelles-Capitale dans le cadre de manifestations européennes»	488
— Interpellation jointe de Mme Brigitte Grouwels concernant «l'absence d'approbation par la Commission européenne des projets URBAN introduits par la Région de Bruxelles-Capitale et les conséquences pour les quartiers concernés»	488
— Interpellation jointe de M. Dominiek Lootens-Stael concernant «la position de ce Gouvernement sur le rôle européen de Bruxelles»	488
Discussion. — *Orateurs:* **M. Dominique Harmel, Mme Brigitte Grouwels, MM. Dominiek Lootens-Stael, Eric van Weddingen, Robert Garcia, François Roelants du Vivier, Mmes Evelyne Huytebroeck, Françoise Carton de Wiart, M. Charles Picqué,** Ministre-Président du Gouvernement	488
Ordre du jour. — Dépôt	498

Brusselse Hoofdstedelijke Raad

Plenaire vergadering van donderdag 28 maart 1996

INHOUDSOPGAVE

	Blz.
VERONTSCHULDIGD	487
MEDEDELINGEN:	
Arbitragehof	487
Begrotingsberaadslaging	487
VOORSTELLEN VAN RESOLUTIE EN VAN ORDONNANTIE:	
Inoverwegingneming	487
INTERPELLATIES:	
— Van de heer Dominique Harmel tot de heer Charles Picqué, Minister-Voorzitter van de Regering, betreffende «het beleid van alle partners van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest in het kader van Europese evenementen»	488
— Toegevoegde interpellatie van mevrouw Brigitte Grouwels betreffende «het uitblijven van de goedkeuring van de Europese Commissie van de URBAN-projekten, ingediend door het Brussels Hoofdstedelijk Gewest en de gevolgen hiervan voor de desbetreffende wijken»	488
— Toegevoegde interpellatie van de heer Dominiek Lootens-Stael betreffende «het standpunt van deze Regering over de Europese rol van Brussel»	488
Bespreking. — Sprekers: **de heer Dominique Harmel, mevrouw Brigitte Grouwels, de heren Dominiek Lootens-Stael, Eric van Weddingen, Robert Garcia, François Roelants du Vivier, mevrouwen Evelyne Huytebroeck, Françoise Carton de Wiart, de heer Charles Picqué,** Minister-Voorzitter van de Regering	488
Motie. — Indiening	498

Pages

— De M. Jean-Pierre Cornelissen à M. Charles Picqué, Ministre-Président du Gouvernement, concernant « les déclarations agressives à l'égard de la Région bruxelloise reprises dans des notes approuvés par le Gouvernement flamand » 499

Discussion. — *Orateurs:* **MM. Jean-Pierre Cornelissen, Guy Vanhengel, Walter Vandenbossche, Sven Gatz, Mahfoudh Romdhani, Robert Garcia, Mme Marie Nagy, MM. Dominique Harmel, Dominiek Lootens-Stael, M. Charles Picqué,** Ministre-Président du Gouvernement 499

— De M. François Roelants du Vivier à M. Jos Chabert, Ministre de l'Economie, des Finances, du Budget, de l'Energie et des Relations extérieures, concernant « la promotion de l'image internationale de la Région au travers de publications propres ou extérieures » 508

Discussion. — *Orateurs:* **M. François Roelants du Vivier, Mme Evelyne Huytebroeck, M. Dominiek Lootens-Stael, M. Jos Chabert,** Ministre de l'Economie, des Finances, du Budget, de l'Energie et des Relations extérieures 508

— De Mme Marie Nagy à MM. Hervé Hasquin, Ministre de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics et du Transport, et Eric André, Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics et du Transport, concernant « la politique des déplacements en Région bruxelloise en rapport avec les problèmes de pollution atmosphérique » 512

Discussion. — *Orateurs:* **Mme Marie Nagy, M. Guy Vanhengel, M. Eric André,** Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics et du Transport 512

Ordres du jour. — Dépôt 516

Blz.

— Van de heer Jean-Pierre Cornelissen tot de heer Charles Picqué, Minister-Voorzitter van de Regering, betreffende « de agressieve verklaringen ten aanzien van het Brussels Gewest vervat in de nota's die door de Vlaamse Regering zijn goedgekeurd » 499

Bespreking. — *Sprekers:* **de heren Jean-Pierre Cornelissen, Guy Vanhengel, Walter Vandenbossche, Sven Gatz, Mahfoudh Romdhani, Robert Garcia, mevrouw Marie Nagy, de heren Dominique Harmel, Dominiek Lootens-Stael, de heer Charles Picqué,** Minister-Voorzitter van de Regering 499

— Van de heer François Roelants du Vivier tot de heer Jos Chabert, Minister belast met Economie, Financiën, Begroting, Energie en Externe Betrekkingen, betreffende « de bevordering van het internationale imago van het Gewest in eigen of andere publikaties » 508

Bespreking. — *Sprekers:* **de heer François Roelants du Vivier, mevrouw Evelyne Huytebroeck, de heer Dominiek Lootens-Stael, de heer Jos Chabert,** Minister belast met Economie, Financiën, Begroting, Energie en Externe Betrekkingen 508

— Van mevrouw Marie Nagy tot de heren Hervé Hasquin, Minister belast met Ruimtelijke Ordening, Openbare Werken en Vervoer en Eric André, Staatssecretaris toegevoegd aan de Minister belast met Ruimtelijke Ordening, Openbare Werken en Vervoer, betreffende « het verkeersbeleid in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest in verband met de problemen inzake luchtvervuiling » 512

Bespreking. — *Sprekers:* **mevrouw Marie Nagy, de heer Guy Vanhengel, de heer Eric André,** Staatssecretaris toegevoegd aan de Minister belast met Ruimtelijke Ordening, Openbare Werken en Vervoer 512

Moties. — Indiening 516

PRESIDENCE DE **M. ARMAND DE DECKER,** PRESIDENT
VOORZITTERSCHAP VAN **DE HEER ARMAND DE DECKER,** VOORZITTER

— *La séance plénière est ouverte à 14 h. 40.*

De plenaire vergadering wordt geopend om 14 u. 40.

M. le Président. — Je déclare ouverte la séance du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale du jeudi 28 mars 1996.

Ik verklaar de vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad van donderdag 28 maart 1996 geopend.

EXCUSES — VERONTSCHULDIGD

M. le Président. — Ont prié d'excuser leur absence: MM. Didier van Eyll, Philippe Smits, Freddy Thielemans et André Drouart.

Verontschuldigen zich voor hun afwezigheid: de heren Didier van Eyll, Philippe Smits, Freddy Thielemans et André Drouart.

COMMUNICATIONS FAITES AU CONSEIL

Cour d'arbitrage

MEDEDELINGEN VAN DE RAAD

Arbitragehof

M. le Président. — Diverses communications ont été faites au Conseil par la Cour d'arbitrage.

Elles figureront au compte rendu analytique et au compte rendu intégral de cette séance. *(Voir annexes.)*

Verscheidene mededelingen worden door het Arbitragehof aan de Raad gedaan.

Zij zullen in het beknopt verslag en in het volledig verslag van deze vergadering worden opgenomen. *(Zie bijlagen.)*

DELIBERATION BUDGETAIRE

BEGROTINGSBERAADSLAGING

M. le Président. — Un arrêté ministériel a été transmis au Conseil par le Gouvernement.

Il figurera au compte rendu analytique et au compte rendu intégral de cette séance. *(Voir annexes.)*

Een Ministerieel besluit wordt door de Regering aan de Raad overgezonden.

Het zal in het beknopt verslag en in het volledig verslag van deze vergadering worden opgenomen. *(Zie bijlagen.)*

PROPOSITIONS DE RESOLUTION ET D'ORDONNANCE

Prise en considération

VOORSTELLEN VAN RESOLUTIE EN VAN ORDONNANTIE

Inoverwegingneming

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la prise en considération de:

Aan de orde zijn de inoverwegingnemingen van:

1. Proposition de résolution (MM. Alain Adriaens, Jean-Pierre Cornelissen, Willem Draps, Mme Françoise Dupuis, MM. Robert Garcia, Sven Gatz, Mme Brigitte Grouwels, MM. Dominique Harmel et Guy Vanhengel) précisant les mesures nécessaires à la concrétisation de l'objectif du PRD prévoyant que 10 pour cent des déplacements mécanisés en Région de Bruxelles-Capitale devront se faire à vélo en 2005 (A-71/1 — 1995/1996).

Pas d'observation?

Renvoi à la Commission de l'Infrastructure, chargée des Travaux publics et des Communications.

Voorstel van resolutie (de heren Alain Adriaens, Jean-Pierre Cornelissen, Willem Draps, mevrouw Françoise Dupuis, de heren Robert Garcia, Sven Gatz, mevrouw Brigitte Grouwels, de heren Dominique Harmel en Guy Vanhengel) waarbij wordt gepreciseerd welke maatregelen noodzakelijk zijn om het doel van het GewOp dat erin bestaat 10 pct. van het gemechaniseerd vervoer per fiets te laten gebeuren, concreet te verwezenlijken (nr. A-71/1 — 1995/1996).

Geen bezwaar?

Verzonden naar de Commissie voor de Infrastructuur, belast met Openbare Werken en Verkeerswezen.

2. Proposition d'ordonnance (MM. Jean-Pierre Cornelissen, Willy Decourty et consorts) exonérant de précompte immobilier la communauté non confessionnelle (A-72/1 — 1995/1996).

Pas d'observation?

Renvoi à la Commission des Finances, du Budget, de la Fonction publique, des Relations extérieures et des Affaires générales.

Voorstel van ordonnantie (de heren Jean-Pierre Cornelissen, Willy Decourty, c.s.) waarbij de niet-confessionnele gemeen-

schap wordt vrijgesteld van onroerende voorheffing (A-72/1 — 1995/1996).

Geen bezwaar?

Verzonden naar de Commissie voor de Financiën, Begroting, Openbaar Ambt, Externe Betrekkingen en Algemene Zaken.

INTERPELLATIONS — INTERPELLATIES

M. le Président. — L'ordre du jour appelle les interpellations.

Aan de orde zijn de interpellaties.

INTERPELLATION DE M. DOMINIQUE HARMEL A M. CHARLES PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT, CONCERNANT «LA POLITIQUE DEVELOPPEE PAR L'ENSEMBLE DES PARTENAIRES DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE DANS LE CADRE DE MANIFESTATIONS EUROPEENNES»

INTERPELLATION JOINTE DE MME BRIGITTE GROUWELS CONCERNANT «L'ABSENCE D'APPROBATION PAR LA COMMISSION EUROPEENNE DES PROJETS URBAN INTRODUITS PAR LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE ET LES CONSEQUENCES QUI EN DECOULENT POUR LES QUARTIERS CONCERNES»

INTERPELLATION JOINTE DE M. DOMINIEK LOOTENS-STAEL CONCERNANT «LA POSITION DE CE GOUVERNEMENT SUR LE ROLE EUROPEEN DE BRUXELLES»

Discussion

INTERPELLATIE VAN DE HEER DOMINIQUE HARMEL TOT DE HEER CHARLES PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE REGERING, BETREFFENDE «HET BELEID VAN ALLE PARTNERS VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST IN HET KADER VAN EUROPESE EVENEMENTEN»

TOEGEVOEGDE INTERPELLATIE VAN MEVROUW BRIGITTE GROUWELS BETREFFENDE «HET UITBLIJVEN VAN DE GOEDKEURING VAN DE EUROPESE COMMISSIE VAN DE URBAN-PROJECTEN, INGEDIEND DOOR HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST EN DE GEVOLGEN HIERVAN VOOR DE DESBETREFFENDE WIJKEN»

TOEGEVOEGDE INTERPELLATIE VAN DE HEER DOMINIEK LOOTENS-STAEL BETREFFENDE «HET STANDPUNT VAN DEZE REGERING OVER DE EUROPESE ROL VAN BRUSSEL»

Bespreking

M. le Président. — La parole est à M. Harmel pour développer son interpellation.

M. Dominique Harmel. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, Chers Collègues, notre ville-Région assume un triple rôle de «Capitale»: capitale du pays, siège des deux grandes Communautés nationales, et encore capitale de l'Union européenne.

Plus de mille institutions internationales y sont actives et, par la force des choses, des centaines de milliers de personnes séjournent quelques jours à Bruxelles, chaque année. N'oublions pas que nous sommes troisième ou quatrième ville de congrès au monde.

Tous ces hôtes conservent une image de la Région, dont nous sommes, autant que vous, responsables.

Ces rôles permanents que joue Bruxelles modèlent petit à petit le visage de la Région; ils imposent ou justifient, autant qu'ils le permettent l'aménagement de la ville.

L'urbanisme, l'aménagement des espaces publics, la politique des déplacements, la politique de l'environnement, l'art public, sont, pour une large part, influencés par les missions que nous devons remplir: aménager une ville agréable à ses habitants, un milieu emblématique de la qualité de vie d'une grande ville moderne, un aménagement digne d'une capitale européenne, réputée pour sa qualité humaine. Les nombreux guides qui sont sortis depuis un an en témoignent à suffisance.

Le Plan Régional de Développement, que la population bruxelloise a approuvé en 1994 et dont nous fêtons aujourd'hui le premier anniversaire, envisageait toute une série de modalités intéressantes, dont il serait utile aujourd'hui d'examiner l'état; aménagement des quartiers anciens, promenades vertes, chemins de la ville, portes de la ville et autres axes structurants, requalification d'espaces, protection et valorisation de sites et de monuments, développement de la politique de déplacements, particulièrement en faveur des piétons, des cyclistes et des transports en commun...

Vous nous avez demandé, Monsieur le Ministre-Président, il y a quelques séances, de ne pas constamment brandir le spectre du PRD pour crier à l'incohérence de l'action gouvernementale.

Pour cette fois, il ne s'agira pas de cela, mais plutôt, en ce jour anniversaire, de s'inquiéter de la réalisation de ce grand projet qui avait notre soutien et que nous croyons mobilisateur pour la Région.

Dès lors, dans le cadre de l'arrêté du Gouvernement du 5 juillet 1995 fixant la répartition des compétences entre les Ministres, et je reprends les points 1, 8 et 9 de l'article 1er, à savoir «la coordination de la politique du Gouvernement», «les dispositions indicatives du PRD au sens de l'article 23 de l'ordonnance à l'exception de celles qui concernent l'affectation du sol» et surtout «la gestion de l'observation présente et future de l'évolution du développement urbain dans toutes ses composantes» je voudrais vous poser une première question: où en sont les choses en cette matière, quels sont les grands projets en chantier, quel est l'avancement des dossiers, où en sont les recherches de partenaires? Je songe plus particulièrement à l'aménagement des quartiers anciens, aux espaces et aux axes structurants, à la politique de valorisation du patrimoine, aux chemins et aux portes de la ville.

Ce qui motive plus particulièrement cette interpellation est l'échéance de l'an 2000, où nous serons l'une des capitales européennes de la Culture, et l'indifférence ou la lenteur que semblent manifester certains responsables politiques face à cette échéance, qui, pour moi, est d'une importance capitale. L'on sait qu'une manifestation de l'ampleur de l'exposition Vermeer prend plus de cinq ans, dont trois de promotion. L'on prévoit des expositions Delvaux, Magritte, Ensor, pour les trois années qui

viennent, mais on n'en dit rien ou peu. Alors, il est grand temps de nous organiser.

Nous savons bien que le champ culturel *stricto sensu* échappe aux compétences régionales, mais cela ne change rien au fait que Bruxelles, Ville-Région, doit se doter d'un véritable projet culturel, ce que les acteurs culturels de toutes les disciplines avaient réclamé à l'occasion de l'enquête PRD. Je pense notamment aux Pyramides du Louvre, à l'Arche de la Défense, à la grande Bibliothèque, à la Géode, qui sont des actes culturels autant qu'urbanistiques. Je crois même que des propositions très structurées, à partir des compétences régionales, avaient été rédigées. Rappelons-le, le volet culturel n'a pu être retenu faute de consensus, mais il existait et était soutenu par les acteurs culturels des deux communautés.

Diverses communautés culturelles font vivre la Région, chacune à sa manière. C'est une gageure et un défi pour nous, Bruxellois, de démontrer que la culture, que les cultures sont des instruments de rencontre, qui s'enrichissent.

Pour la capitale de l'Europe, capitale européenne de la Culture en l'an 2000, c'est plus qu'un défi, c'est une obligation de résultat que de démontrer qu'à l'image d'une Europe plurielle, qui renvendique la cohabitation et la collaboration harmonieuses de ses cultures, sa capitale, siège de multiples cultures, signe de cette pluralité, les fait briller de concert, en apothéose d'une opération d'une quinzaine d'années. Des lieux comme ce Conseil, comme le Gouvernement de notre Région, sont, par excellence, l'espace de synthèse nécessaire pour qu'on s'en parle et qu'on bâtisse ensemble.

Je souhaite, Monsieur le Ministre-Président, que vous nous disiez, vous qui avez la charge de la cohérence globale de la gestion de la Région et la responsabilité de l'image internationale de celle-ci, ce que le Gouvernement fait pour que cet événement soit une réussite et marque de manière durable l'esprit des 340 millions d'Européens invités à découvrir leur capitale, et de manière durable notre patrimoine urbain. Cette manifestation n'aura pas l'impact de l'Expo 58, j'en suis conscient et je le regrette. Mais ce ne peut être uniquement une opération ponctuelle. Nous avons trois ans pour préparer, pour mobiliser, pour construire.

Vous serez d'accord avec moi, une telle échéance nous contraint à aller vite, mais elle est aussi un incitant à nous bouger, à dépasser sous la contrainte temps les difficultés, à solliciter plus vigoureusement et plus efficacement des partenaires.

Nous avons connu l'expérience du boulevard Jacqmain où, rappelons-le, le privé, dans un partenariat bien pesé, a mis seul en place la réalisation d'un espace public pour la somme de 61 millions. Ne pourrions-nous imaginer la mise en place, selon le même principe, de portes de la ville ?

D'autres expériences du même type sont-elles en négociation, qui permettraient de réhabiliter des voiries, des places ou de prendre en charge d'autres grands projets ?

Nous voulons être une Ville-Région moderne, humaine, saine. Offrirons-nous une image piétonne et cycliste conviviale ou polluée, hargneuse et triste ? Concrètement, aurons-nous contractualisé un plan transport avec les autorités de la Commission, de sorte que, dans notre Région, nous appliquions les principes promus par l'Union ?

Le Bruxellois sera-t-il amené à participer au projet, conscientisé dès aujourd'hui à l'intérêt de la proposition et, par là, à la richesse de l'offre de sa ville, ou sera-t-il le dernier à être informé de ce qui se passe chez lui ?

Un projet comme « Bruxelles capitale européenne de la Culture en 2000 » doit impliquer bien plus que les acteurs culturels au sens strict, qu'il faut néanmoins coordonner, l'ensemble des habitants et pourquoi pas des usagers. L'image de la Région est en jeu, la crédibilité de notre rôle européen aussi.

Le projet fixe un terme utile à une série de projets d'aménagements, d'urbanisme, de requalification d'espaces. Il justifie un coup de fouet à la politique de l'art public, par exemple, à la construction des portes, à l'aménagement des promenades vertes. Il est l'occasion d'actions pédagogiques ou informatives. Il est encore l'occasion de faire connaître la Région à ceux qui la fréquenteront à cette occasion. Il est l'occasion d'une grande opération de promotion extérieure et de tourisme culturel.

Je souhaite, Monsieur le Ministre-Président, que nous soyons à la hauteur de l'enjeu et je vous remercie dès à présent de la mise en œuvre des nombreux projets dont vous allez nous faire part. *(Applaudissements sur les bancs de PSC.)*

De Voorzitter. — Het woord is aan mevrouw Grouwels.

Mevrouw Grouwels heeft het woord voor het ontwikkelen van haar toegevoegde interpellatie.

Mevrouw Brigitte Grouwels. — Mijnheer de Voorzitter, ik wil het thans hebben over het Urban-project. De steden zijn vandaag de draaischijven van de openbare diensten en de economische bedrijvigheid. De stedelijke ontwikkeling is daardoor cruciaal voor de regionale en landelijke welvaart. Jammer genoeg bieden steden tevens het slechtste voorbeeld inzake luchtvervuiling, industrieel verval en sociale uitsluiting. De leegloop uit de steden is significant. Ook het Brussels Hoofdstedelijk Gewest ontsnapt niet aan deze evolutie. Een economische en sociale coherente politiek is noodzakelijk om deze situatie te keren.

In het kader van het Europees Regionaal Ontwikkelingsfonds heeft de Europese Commissie een aantal programma's ontwikkeld om tegemoet te komen aan de gestelde problematiek: één ervan is het Urban-project voor grote steden. Het Urban-project bestaat erin acties te financieren die ten eerste een voldoende innoverend karakter hebben inzake economische en sociale ontwikkelingen en die ten tweede gericht zijn op uitwisseling van ervaring tussen de verschillende lokale en regionale overheden.

Voor de periode 1994-1999 voorziet de Europese Commissie een totaalbedrag van 60 miljoen ecu. Dit is ongeveer 2,4 miljard Belgische frank voor 20 à 30 projecten. Dit wil zeggen 80 à 120 miljoen per project. In België genieten Brussel, Antwerpen en Charleroi steun op grond van het Urban-project. Voor Brussel en Antwerpen lag deze steun niet voor de hand. Het Europees Regionaal Ontwikkelingsfonds legt namelijk objectieve criteria op waaraan een regio moet voldoen om recht te hebben op financiële hulp. Op basis van deze criteria zouden enkel Henegouwen en vooral Charleroi recht hebben op steun van het Regionaal Ontwikkelingsfonds. Steden zoals Brussel, Antwerpen en Gent bleven dus in de kou staan. Dit werd onaanvaardbaar geacht in de diverse politieke kringen, ook in Brussel. Na de nodige lobbying werden uiteindelijk twee bijkomende steden gekozen: Antwerpen en Brussel. De middelen die door de Europese Commissie worden toegekend aan België, worden op grond van een interne Belgische beslissing verdeeld onder drie steden.

Zo is er een project voor stadsrenovatie in de stationsbuurt in Antwerpen en voor Borgerhout. De Europese Commissie investeert hierin 110 miljoen Belgische frank, Vlaanderen 100 miljoen en Antwerpen 400 miljoen. Dit project, dat in 1995 al werd goedgekeurd, ging van start op 9 februari 1996 met de oprichting van een begeleidingscomité.

In Charleroi zal de wijk-Fourcault worden aangepakt. Dit project betreft tewerkstellingsinitiatieven, de aanleg van een wandel- en voetgangersinfrastructuur en de bouw van een congressen- en tentoonstellingscentrum. De Europese Commissie investeert hierin 440 miljoen Belgische frank. Met dit project, dat in juli 1995 werd goedgekeurd, is al gestart.

Het project voor Brussel is bedoeld voor de Sint-Jan-Baptistwijk in Molenbeek en de Anneessenswijk in Brussel en betreft bedrijvencentra, een economieloket, verfraaiingswerken, inschakelingsbedrijven en drugsbestrijding. De Europese Commissie heeft hiervoor 88 miljoen over. Brussel zou 100 miljoen bijdragen. Dit project is nog niet goedgekeurd en dus ook nog niet van start gegaan. De vertraging die hierbij is opgelopen is dan ook de aanleiding voor deze interpellatie. Nochtans vergen de doelwijken van dit project dringend een grondige en veelzijdige aanpak.

Ik heb enkele opmerkingen bij de manier waarop in Brussel met de moeizaam verkregen hulp wordt omgesprongen. Ten eerste wil ik het hebben over de slakkegang waarmee het Brussels dossier vordert. Op de vraag van de heer André Drouart van 18 oktober 1995 betreffende de financiering van de Urban-projecten, antwoordde Minister-President Picqué dat de onaanvaardbare achterstand van het Urban-project voor Brussel hem verontrust, omdat daardoor de inwerkingtreding van het vooropgestelde programma in gevaar komt. In het aanvraagdossier van het Gewest staat immers dat de beoogde duur van het project loopt van 1 januari 1995 tot 31 december 1998. Gelukkig voorziet de Europese Commissie vandaag in een uitbreiding tot het jaar 2000 of zelfs tot 2001.

De vraag is waaraan deze achterstand te wijten is. De omslachtige en gedetailleerde aanvraag -en goedkeuringsprocedures van de Europese Commissie verklaren deze achterstand voor een stuk, maar dan nog rijst de vraag waarom Brussel er niet zoals Antwerpen en Charleroi in geslaagd is een goedkeuring van het project te bekomen. Kortom wie is verantwoordelijk voor de vertraging? In welke mate kan deze vertraging de uitvoering van het project schaden? Wat heeft de Minister-Voorzitter de jongste maanden gedaan om de goedkeuring te krijgen van het Brusselse Urban-project? Wanneer verwacht hij dat het project wordt goedgekeurd? Graag zou ik ook vernemen of er wijzigingen zijn aangebracht aan het oorspronkelijk ingediende project. Zo ja, welke?

Ik zou vervolgens de Minister-Voorzitter willen wijzen op het belang van het samenstellen van het begeleidingscomité. Van zodra het Brussels Urban-project wordt goedgekeurd, moet er een begeleidingscomité worden aangesteld.

Dit Comité is een controle-instantie die als taak heeft de uitvoering van de projecten op te volgen. Het is het enige orgaan dat de modaliteiten bepaalt waaronder aanpassingen aan het project kunnen gebeuren. Ik denk aan het veranderen van een bepaalde doelstelling van het project, bij voorbeeld wanneer het Gewest minder middelen dan voorzien ter beschikking zou stellen.

Dit Comité is fundamenteel voor de uitvoering van het project. Het vormt de noodzakelijke tussenschakel tussen enerzijds de Commissie en anderzijds alle partijen die betrokken zijn bij het project, dus zowel de regionale en lokale overheden als de privé-investeerders en -instellingen. Het gaat hier dus niet louter om een papieren constructie met een nepstatuut, maar om een Comité zonder hetwelk de daadwerkelijke uitvoering van het project niet mogelijk is. Om diverse redenen is het nodig tijdig en degelijk werk te maken van de samenstelling van dit Comité. Het begeleidingscomité speelt, zoals gezegd, een essentiële rol in de realisatie van het project. Het Brussels dossier heeft reeds een grote vertraging opgelopen.

De Voorzitter. — Mevrouw Grouwels, uw spreektijd is tien minuten. Zou u die willen respecteren?

Mevrouw Brigitte Grouwels. — Ik zal mij reppen, Mijnheer de Voorzitter.

De samenstelling van dit Comité moet niet op de lange baan worden geschoven.

De Urban-projecten zijn gebaseerd op een cofinanciering. Naast de financiering door de Europese Commissie is er de bijdrage van Gewest en gemeenten, maar het is mij niet duidelijk welke verdeelsleutel wordt gehanteerd bij de verdeling tussen Gewest en gemeenten.

Dan wil ik het ook hebben over het drugsbestrijdingsproject. Dit is het enige project dat door de COCOF wordt medegefinancierd. Alle andere Urban-projecten worden medegefinancierd door het Brussels Hoofdstedelijk Gewest. Waarom werden bij dit drugsbestrijdingsproject geen Nederlandstalige initiatieven betrokken? Bieden de Franstalige programma's garanties dat de Vlamingen met drugsproblemen in hun taal worden geholpen?

Tenslotte wil ik erop wijzen dat de wijkcontracten moeten worden geïntegreerd in het Urban-project. De wijkcontracten lopen normaal gezien af in 1998, terwijl de looptijd voor het Urban-project al tot 2000-2001 is opgeschoven. Hierdoor dreigt een ontkoppeling van de wijkcontracten met het Urban-project. Wordt hiermee rekening gehouden en wat zullen hiervan de gevolgen zijn? *(Applaus.)*

De Voorzitter. — De heer Lootens-Stael heeft het woord voor het ontwikkelen van zijn toegevoegde interpellatie.

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Mijnheer de Voorzitter, mijn interpellatie zal fundamenteler zijn dan die van mijn voorgangers op deze tribune.

Na een ontmoeting met de Voorzitter van de Europese Commissie heeft de Voorzitter van deze Raad het nodig geacht een pleidooi te houden om nog meer Europese Instellingen naar Brussel te lokken. Daartoe stelde hij voor dat deze Regering een aantal maatregelen zou nemen, waarvan sommige duidelijk getuigen van grootheidswaanzin en die alleszins diepgaande maatschappelijke, structurele, culturele en sociale gevolgen met zich zouden brengen voor Brussel. Ik citeer slechts de meest ingrijpende van deze voorstellen. Om te beginnen zou de heer De Decker een volledige wijk willen laten platwalsen, zonder daarbij rekening te houden met het Gewestelijk Ontwikkelingsplan, om er een nieuwe Europese betonwoestijn te laten aanleggen.

M. François Roelants du Vivier. — Monsieur le Président, je voudrais faire un rappel au règlement. Il me semble en effet que M. Lootens développe une interpellation à l'intention du Président de cette Assemblée au lieu du Ministre-Président. M. Lootens faisant partie du Bureau et du Bureau élargi de cette Assemblée, il me semble qu'il a l'occasion de s'exprimer à ce niveau-là, plus approprié d'ailleurs. *(Applaudissements sur les bancs PRL-FDF, PS et PSC.)*

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Mijnheer Roelants du Vivier, ik richt mijn interpellatie tot de Minister-Voorzitter en vermeld daarbij de naam van een Collega-Raadslid. Ik denk niet dat ik daarmee in de fout ga. Als de Voorzitter van deze Assemblée zich geviseerd voelt door mijn uitspraken, kan hij zich zoals elk lid in deze Raad hiertegen verdedigen. Het voorstel van de heer De Decker komt neer op het platwalsen van een hele wijk en houdt geen rekening met het Gewestelijk Ontwikkelingsplan. Vervolgens zou hij een ultramoderne automatische pendeldienst tussen de verschillende Europese instellingen in Brussel tot stand willen brengen.

M. le Président. — Monsieur Lootens, si vous voulez vous payer le luxe de faire référence aux propos du Président de cette Assemblée, je vous demande cependant de ne pas les commenter et, au minimum, de les relater objectivement.

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Mijnheer de Voorzitter, uw verklaringen zijn in verschillende kranten verschenen. U kan mij toch niet kwalijk nemen dat ik daarnaar verwijs.

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Cela, nous pouvons le faire aussi car nous lisons également la presse.

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Merkwaardig is ook dat de heer De Decker graag een nieuwe Europese school bijgebouwd wil zien. In tegenstelling tot de arme migranten, die men per se massaal in onze eigen scholen wil onderbrengen, zogezegd om ze te integreren, moeten de Europese kinderen per se hun eigen scholen hebben. Die moeten zich blijkbaar niet integreren. Wanneer het Vlaams Blok pleit voor een eigen scholennet voor de islamitische kinderen, zijn wij racisten, maar wanneer het establishment een apart scholennet voor de Eurocraten eist, is er niets aan de hand. Om terug te keren naar de heer De Decker, deze vindt dat, om het geheel af te ronden, een nieuwe internationale luchthaven in de buurt van Brussel helemaal niet zou misstaan. Om te proberen dit alles door de publieke opinie te doen slikken, heeft de heer De Decker een wel erg eenzijdig en fel overtrokken en demagogisch beeld opgehangen van de voordelen die dit voor Brussel eventueel zou kunnen opleveren.

M. le Président. — Monsieur Lootens, je vous demande de ne plus faire référence à mes prises de position et surtout de ne pas les commenter en faisant allusion à ma qualité de Président d'Assemblée. Si vous continuez, je vous retirerai la parole. *(Applaudissements sur divers bancs.)*

M. Merry Hermanus. — Bravo !

De heer Dominiek Lootens-Stael. — De vele nadelen die de inplanting van Europese instellingen met zich brengt, worden door de pers doodgezwegen.

Nochtans is het algemeen geweten dat het Euro-Brusselse feit één van de hoofdoorzaken is van de talrijke problemen waarmee deze stad te kampen heeft, en dat een verdere uitbreiding van Euro-Brussel de stad wel eens definitief zou kunnen vernietigen. Euro-Brussel is in de eerste plaats verantwoordelijk voor de stedebouwkundige kaalslag in vele Brusselse wijken en voor de uitdrijving van Brusselse bewoners. De Leopoldswijk is hiervan wel het beste voorbeeld, waar zeer onlangs nog de laatste inwoner van de Godecharlestraat uit zijn woning werd gezet om plaats te maken voor afbraak en voor een verdere uitbreiding van de betonwoestijn.

De heer Walter Vandenbossche. — Godecharle was een Franstalige kunstenaar !

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Maar tenminste een Brusselaar.

Het Euro-Brusselse feit is verder verantwoordelijk voor de zeer hoge huur- en koopprijzen in bepaalde gemeenten en dus voor de stadsvlucht van de autochtone Brusselaar, met alle gevolgen van dien. Het is immers bekend dat de Eurocraten en de talrijke buitenlandse kaderpersoneelsleden van internationale ondernemingen die zij in hun kielzog mee aantrekken, fenomenaal hoge lonen verdienen, en daar bovenop nog fenomenaal hoge premies voor hun huisvesting krijgen naast talrijke andere voordelen in natura. Het gevolg is dat de Brusselse inwoners, de gewone man in de straat, en het mag dan ook een Franstalige kunstenaar zijn, eenvoudigweg uit de markt worden geprijsd, en de keuze hebben tussen verhuizen naar de verloederde zogenaamde migrantenwijken, wat een hoogst onprettig vooruitzicht is, of Brussel te verlaten. Het eindresultaat is hoe dan ook dat de Eurocraten hoe langer hoe meer bepaalde wijken gaan overheersen. Aangezien deze Eurocraten absoluut geen belasting moeten betalen, brengt zulk een verandering van de samenstelling van de bevolking tevens met zich dat de belastinginkomsten van de gemeenten en het gewest dalen.

Euro-Brussel is tevens voor een deel verantwoordelijk voor de ecologische overlast die er in dit gewest bestaat, onder meer door de verkeersoverlast en de luchtvervuiling, die zij mee verergeren in een stad die daarmee al zwaar te kampen heeft. Dit zijn geen uitvindingen van ons want niet langer dan enkele dagen geleden kwam er georganiseerd verzet op gang van de buurtbewoners van de Leopoldswijk, die ertegen protesteren dat het leven in hun wijk onmogelijk dreigt te worden door de bouw van 4 000 nieuwe parkeerplaatsen voor de Europese ambtenaren in de nieuwe Europese gebouwen. Overigens zou uit een persbericht moeten blijken dat de Eurocratie zo arrogant is, dat zij tegen alle wettelijkheid in reeds een parking van 2 300 plaatsen in gebruik zou hebben genomen in de Wiertzstraat.

Euro-Brussel heeft ook een politiek-communautaire dimensie, die erop neerkomt dat de francofolie in de Eurocraten bondgenoten ziet voor de verdere verdrijving van de Vlamingen uit hun stad, en vooral uit de gemeenteraden en uit deze gewestraad. Met de sociale en culturele gevolgen van de inplanting van nog meer Europese instellingen werd evenmin enige rekening gehouden. Brussel dreigt door het Euro-Brusselse project nog meer een identiteitsloze grijze brij te worden. Hoe dan ook zak een verdere uitbreiding van Euro-Brussel deze stad nog meer ontwrichten dan nu al het geval is. Brussel is immers, in vergelijking met echte wereldsteden, slechts een kleine of middelgrote stad, die misschien wel centraal gelegen was en infrastructureel geschikt was om informeel de hoofdstad van de EGKS van 6 landen uit te maken, maar die vandaag de dag, met de uitbreiding van de Europese Unie tot 15 landen, en met het vooruitzicht dat daarbij op termijn nog heel Oost-Europa bij kan komen, duidelijk niet meer voor deze rol geschikt is. Noch stedebouwkundig, noch geografisch, noch infrastructureel, noch strategisch kan Brussel tegemoet komen aan de noden die de hoofdstad van Europa zal hebben. De uitbreiding die de Europese Unie de jongste jaren heeft genomen, is de mogelijkheden van Brussel al lang over het hoofd gegroeid, en het zou van staatsmanschap getuigen indien men dat zou willen inzien. De Europese Unie moet uit Brussel weg, uit sociale overwegingen, uit culturele overwegingen, uit ecologische overwegingen, uit maatschappelijke overwegingen.

M. Dominique Harmel. — Ce « garçon » raconte n'importe quoi !

De heer Walter Vandenbossche. — Mijnheer Lootens, het zou beter zijn dat u Brussel verlaat.

M. Dominique Harmel. — Ça c'est une bonne idée.

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Mijnheer Vandenbossche, de verkiezingsuitslagen bewijzen dat de Vlamingen in Brussel blij zijn dat er nog een partij als het Vlaams Blok bestaat. Het beste wat Brussel kan overkomen, is dan ook dat het grootste deel van de Eurocratie deze stad zou verlaten, en dat de hoofdstedelijke functie van de Europese Unie voortaan zou worden waargenomen door een centraler gelegen stad, — weze het Berlijn — die wat omvang en infrastructuur betreft, beter bedeeld is om deze functie zonder problemen op te vangen.

De heer Walter Vandenbossche. — Zeg eens waarom u Berlijn verkiest!

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Mijnheer de Minister-Voorzitter, dat is daarom wenselijk te vernemen welk beleid deze Regering van plan is te voeren in verband met de Euro-Brusselse instellingen. *(Geroep op vele banken.)*

De Voorzitter. — Mijnheer Lootens, gelieve te besluiten.

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Mijnheer de Minister-Voorzitter, bent u bereid om de heer De Decker te volgen in zijn plannen om de Europese aanwezigheid in Brussel uit te breiden, ook als dit ten koste gaat van de sociale samenhang, de culturele identiteit van deze stad, en een nog grotere chaos inzake ruimtelijke ordening? Bent u niet van mening dat er grenzen zijn aan de Europese aanwezigheid in Brussel, en zo ja, waar ligt deze grens voor de Regering? Is deze grens niet reeds lang geleden overschreden?

De Voorzitter. — Mijnheer Lootens, uw tijd is om.

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Mijnheer de Minister-Voorzitter, klopt het dat u overweegt een aantal diensten van de Europese Unie te delocaliseren naar het buitenland, zoals in een kranteartikel vermeld staat? Zo ja, wat werd daartoe reeds concreet ondernomen? *(De micro van het sprekersgestoelte wordt uitgeschakeld.)* Ik dank u voor uw aandacht!

De Voorzitter. — Mijnheer Lootens, vorige week was er in Commissie een heel interessant debat over Europa. Jammer genoeg was u toen niet aanwezig.

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Alleen God is overal.

M. le Président. — La parole est à M. van Weddingen.

M. Eric van Weddingen. — Monsieur le Président, je dois vous dire que j'ai rarement entendu une intervention aussi stupide!

M. le Président. — Monsieur van Weddingen, votre déclaration sera reprise au compte rendu analytique et au compte rendu intégral!

De heer Garcia heeft het woord.

De heer Robert Garcia. — Mijnheer de Voorzitter, wie verkozen is in een parlementaire Assemblée wordt geacht de belangen te dienen van de bevolking die door deze Assemblée vertegenwoordigd wordt. Het is elke verkozene toegestaan een eigen visie op de toekomst te hebben, maar steeds moet de wil aanwezig zijn de toekomst in positieve zin en in eer en geweten te oriënteren. Dat geldt ook voor de verkozenen van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad. Het is niet de eerste keer dat de vorige spreker hier en in de Vlaamse Gemeenschapscommissie stellingen verdedigt die erop gericht zijn het Brussels Gewest op te doeken. Ik stel mij dus volgende politieke vraag. Indien het in hoofde van een verkozene niet de bedoeling is de toekomst van het Brussels Gewest te verdedigen, zijn toekomst en die van haar bevolking ter harte te nemen, dan vraag ik mij af of wij ons niet moeten beraden over de toekomst van die verkozene zelf? Ik vraag me echt af of het democratisch verantwoord is hier het woord te geven aan iemand die systematisch onze Assemblée afbreekt en van wie het duidelijk de bedoeling is een einde te maken aan het Brussels Gewest. *(Langdurig applaus op talrijke banken.)*

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Mijnheer de Voorzitter, ik vraag het woord.

De Voorzitter. — Mijnheer Garcia, ik dank u voor wat u komt te zeggen. We zullen het hierover hebben in een volgende vergadering van het Bureau. La parole est à M. Roelants du Vivier.

M. François Roelants du Vivier. — Monsieur le Président, Chers Collègues, Bruxelles, on le sait, ne doit qu'à une série de hasards bienveillants d'être devenue, à la fin des années cinquante, le siège très provisoire de ce que l'on nommait alors «le Marché commun». Devenue progressivement le véritable centre du pouvoir politique de l'Union européenne, Bruxelles a connu un développement lié à sa fonction internationale, avec les avantages et les inconvénients qui en découlent.

Sur le plan des inconvénients, nul doute que l'augmentation du prix des logements et une mobilité moins aisée peuvent être citées. Mais ces inconvénients sont loin d'être uniquement imputables à la présence des institutions européennes ainsi que d'autres organismes internationaux à Bruxelles. N'oublions pas que l'Etat belge porte une responsabilité importante pour ne pas avoir pris à temps les mesures qui eussent permis de limiter la hausse des loyers et de développer une infrastructure en transports en commun digne de ce nom, mais aussi pour avoir conservé Bruxelles «au frigo» pendant plus de vingt ans et, enfin, pour avoir limité cette Région à 19 communes.

Je trouve dès lors plaisant que M. Harmel, dont le parti est au Gouvernement, naguère national, aujourd'hui fédéral, depuis que les premières institutions européennes se sont implantées à Bruxelles, nous dise aujourd'hui tout ce qu'il faut faire pour, selon ses propres termes, «aménager une ville agréable à ses habitants, un milieu emblématique de la qualité de la vie d'une grande ville moderne», sans remettre en cause les mauvaises décisions du passé.

M. Dominique Harmel. — Nous avons entamé ce processus depuis 1989. Il est intéressant de mener un débat sur l'avenir culturel de la Région de Bruxelles, mais je ne pensais pas utile de remonter à 1950. Il s'agit purement et simplement de continuer une mission commencée antérieurement. N'oublions pas que le PRD comporte un volet culturel. C'est de cela que je souhaitais que l'on parle, mais si vous voulez que l'on remonte plus loin dans le passé, je n'y vois aucun inconvénient.

M. François Roelants du Vivier. — Peut-être, au PSC, Monsieur Harmel, la reconnaissance des erreurs ne se pratique-t-elle qu'au crépuscule d'un mandat présidentiel...

Quoi qu'il en soit, je me réjouis, comme vous, que Bruxelles soit capitale culturelle européenne en l'an 2000.

M. Dominique Harmel. — Nous avons au moins cela en commun.

M. François Roelants du Vivier. — Je m'en réjouis modérément car, à la différence des autres années, Bruxelles ne sera pas en l'an 2000 la seule capitale culturelle de l'Union européenne. Elle partagera en vérité cet insigne honneur avec les 14 autres capitales des 14 autres Etats membres de l'Union européenne. Ce n'est pas pour autant qu'il faille faire la fine bouche et nul doute que le Gouvernement entamera tous les préparatifs nécessaires à cet événement. Je relève en particulier le souhait de M. Harmel de «faire connaître leur capitale aux Européens». C'est vrai. Il est temps que le rayonnement de Bruxelles, en tant que troisième grande ville francophone du monde, soit réellement perceptible auprès de tous les citoyens de

l'Union et que cette identité forte soit comprise comme une ouverture à l'Europe et au monde, et à la diversité des cultures.

Je rappelle que l'an 2000 est également l'année des prochaines élections communales. Etrange pays, se diront les visiteurs de Bruxelles, capitale culturelle européenne où, selon que l'on habite dans les 19 communes ou dans la périphérie, les citoyens européens y résidant auront le droit de vote ou ne l'auront pas. Sera-ce aussi l'année où l'on célébrera le Xe anniversaire de la non-signature par la Belgique de la convention-cadre sur les minorités nationales? Toutes choses que le PSC semble accepter avec résignation, Monsieur Harmel.

J'ai cité, tout à l'heure, des inconvénients liés à la présence des institutions internationales à Bruxelles. Il ne faudrait pas en oublier les avantages, singulièrement lorsque l'interpellateur du *Vlaams Blok* fait mine de les ignorer.

Le Président de notre Parlement, je le cite objectivement comme il l'a souhaité, a opportunément rappelé naguère quelques chiffres à cet égard: apport annuel à l'économie belge de 165 milliards et 100 000 emplois en aval — chiffres qui nous permettent d'exiger bien davantage qu'aujourd'hui une dotation du Gouvernement fédéral nous permettant d'assurer pleinement notre rôle de capitale européenne, notamment.

Il est donc utile de se préparer à l'avenir, et mon groupe souhaite que Bruxelles continue à assurer pleinement son rôle européen. Que l'on nous entende bien: il n'est pas question de tout ramener à Bruxelles, de concentrer tout ce qui est lié aux institutions européennes ici — de nombreuses agences ou organismes dépendant de l'Union européenne s'implanteront sans doute dans d'autres capitales et nous ne serons pas candidats pour les accueillir. Ce qui nous importe, c'est de conserver ici le centre du pouvoir décisionnel: le Conseil, la Commission, le Parlement, le Comité économique et social, le Comité des Régions — et cela quel que soit le nombre des Etats membres: aujourd'hui quinze, demain vingt, trente... Il faut donc que, dans le respect des dispositions réglementaires, notamment en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme, et d'environnement, les services nécessaires au fonctionnement de ces institutions centrales de l'UE puissent s'intégrer harmonieusement dans le tissu bruxellois.

Et pour cela, il n'est pas inutile de plaider pour une contribution financière non seulement de l'Etat fédéral mais aussi des institutions européennes à l'aménagement de ce cadre de vie commun à tous les Bruxellois, nationaux ou non.

C'est sur ce dernier point, correspondant je le pense au point 20 de la résolution adoptée par la fédération bruxelloise du parti de M. le Ministre-Président — «solidarité financière accrue entre l'Europe et sa capitale» — que je conclus, non sans espérer de sa part un développement de cette proposition. *(Applaudissements sur les bancs PRL et FDF.)*

M. le Président. — La parole est à Mme Huytebroeck.

Mme Evelyne Huytebroeck. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, dans le cadre des interventions de M. Harmel et Mme Grouwels je me permets d'aborder deux thèmes précis: le contrat URBAN et le projet culturel pour Bruxelles en l'an 2000.

Et tout d'abord en ce qui concerne URBAN: je ne referai pas ici l'historique de ce projet initié par la Communauté européenne, programmé depuis 1994 et qui doit se terminer en 1999. Je rappelle cependant que le dossier bruxellois avait été présenté à l'Europe en respectant les principes formulés dans le PRD concernant la vie économique des zones visées par URBAN: par exemple modernisation du tissu économique à l'intérieur du tissu urbain, catalyseur du développement industriel et que le Ministre-Président Picqué en 1994 présentait comme «un programme privilégiant la revitalisation socio-économique des parties de la ville frappées par la désindustrialisation et la dévitalisation économique».

On estimait alors à 90 millions de francs le subside que l'Union européenne pouvait octroyer à notre Région dans le cadre de ce programme (la Région et la ville de Bruxelles devant également contribuer financièrement).

L'idée de la Région était dès le départ de coupler ce programme à la revitalisation des quartiers permettant ainsi «d'initier un volet socio-économique dans ces contrats de quartier». Une idée de complémentarité très présente dans la philosophie de l'Europe. Cinq lignes d'actions étaient donc définies: les centres d'entreprise, les entreprises d'insertion, les guichets d'économie sociale, l'embellissement des locaux d'entreprise et la lutte contre la toxicomanie.

On peut se demander comment il se fait qu'aujourd'hui la décision concernant URBAN n'ait toujours pas été prise. Il semblerait que le dossier, s'il a été coincé au niveau de l'Union européenne, l'ait également été au niveau de la Région. Toujours est-il qu'on nous annonce une décision pour avril 1996. Pouvez-vous me certifier cette information?

Les cinq axes cités semblent être maintenus mais leur contenu doit évoluer en fonction des partenaires locaux, des projets développés dans les contrats de quartier. Pouvez-vous me dire si de nouveaux thèmes comme par exemple la rénovation urbaine vont être mieux développés, si les PME et commerces des quartiers concernés seront sensibilisés à l'opération et si leur participation sera requise, par exemple en ce qui concerne l'action des guichets d'économie sociale?

Quel est le montant finalement retenu? Parle-t-on encore d'enveloppe globale ou plutôt de financement par projet? La ventilation des financements peut-elle évoluer?

Le texte de l'initiative URBAN précisait également «il faudrait essayer systématiquement d'ajouter l'effet multiplicateur de l'apport public en complément de l'effort privé et collectif». Qu'en est-il de ces fonds privés? Atteindront-ils l'ampleur espérée au départ du projet?

Je vous dirais, Messieurs les Ministres, que finalement peu de personnes ont l'air d'être correctement au courant de ce programme et de son avancement, si ce n'est quelques experts. Or, ce programme s'inscrit pourtant dans ce que l'on appelle «le développement urbain intégré», formule souvent brandie qu'il s'agisse d'urbanisme, d'économie ou d'emploi. Ce développement qui «vise à améliorer de manière durable le niveau de vie des habitants et à créer un climat de confiance et de sécurité pour ces derniers» devrait donc impliquer de nombreux partenaires et principalement les partenaires locaux. Or, quand le terme URBAN est prononcé, très peu nombreux sont ceux qui, non seulement se sentent concernés, mais encore sont informés du projet. Quel est donc le rôle de la Délégation régionale aux solidarités urbaines dans ce dossier? Cette délégation a, actuellement, des missions aussi floues et nébuleuses que sa dénomination même. Nous recevions jusqu'en avril 1995 un périodique d'information de la délégation qui a brusquement cessé sa parution; lors du débat sur le Réseau Habitat nous n'avons jamais eu de réponse quant au rôle de la délégation dans l'évaluation des projets. On ressort la délégation à toutes les sauces: en emploi, en logement, en urbanisme, en déplacements... et celle-ci n'a même pas de reconnaissance ou de statut clair.

Bref, qu'il s'agisse des contrats de quartier, des missions locales, du Réseau Habitat, du centre urbain, du projet URBAN, de la délégation nous avons là un grand ensemble d'outils régionaux qui agissent localement mais qui ne nous apparaissent pas

clairement présenter un projet global, cohérent et articulé de développement pour la ville.

Et dans le cadre spécifique d'URBAN je voudrais avoir toutes les assurances qu'il sera envisagé de manière efficace entre les Ministres concernés: MM. Chabert, Picqué et Hasquin. Car les rebondissements de l'affaire du Réseau Habitat n'ont rien pour nous rassurer dans ce sens.

Sur le deuxième point abordé aujourd'hui par M. Harmel, il n'est nul besoin de dire combien il est une chance pour Bruxelles d'avoir été choisie comme capitale culturelle pour l'an 2000.

Les milieux culturels bruxellois commencent à exprimer de plus en plus leur joie et leur espoir en vue de cet événement qui peut représenter pour eux un formidable tremplin et qui leur permettra de montrer à l'Europe en construction qu'une ville comme Bruxelles, sans doute mieux connue comme centre européen administratif, est également une ville riche de vie et d'acteurs culturels et socio-culturels.

A cette occasion, les observateurs étrangers commencent à décortiquer l'identité de Bruxelles; c'est dire s'il est important que nous construisions pour l'an 2000 un projet culturel de qualité.

Certains s'expriment déjà aujourd'hui sur ce choix, comme Federico Mayor, directeur-général de l'Unesco, qui estime lui aussi que Bruxelles est un bon choix parce que sa multiplicité culturelle est d'une grande richesse. Lui-même souligne et je le cite: «Bruxelles est un symbole, précisément parce qu'elle représente des tensions entre communautés linguistiques. C'est un atout, car la diversité est notre richesse. Bruxelles est l'image d'une Europe qui se rend compte qu'elle sera perdante si elle reste uniquement économique.»

D'autres cependant ne manquent pas de relever dans leur constat les difficultés et manquements de notre vie culturelle. Ainsi le mensuel français *Le Journal des Arts* reconnaît effectivement les avantages d'une ville comme Bruxelles par rapport à New-York ou Paris comme un coût de vie moins élevé, des logements disponibles, des entrepôts et ateliers plus vastes que dans d'autres villes européennes.

Néanmoins, ce journal ne manque pas de touches fielleuses sur la «bruxellisation», sur la «démesure mussolinienne et le mauvais goût sans borne» de certaines constructions européennes. Il cite encore nos galeries malades, nos musées qui cherchent une cohérence nouvelle, les grandes expositions qui ont déserté le Palais des Beaux-Arts.

Les observateurs étrangers ne manquent évidemment pas de se gausser de nos querelles communautaires fréquemment ravivées et craignent sans doute avec raison qu'elles n'affectent cruellement un projet culturel pour l'an 2000.

Tout comme bien sûr la complexité institutionnelle bruxelloise qui voit la culture dépendre à la fois du pouvoir fédéral, communautaire, régional, sous-communautaire et communal.

Cette complexité pourrait ne pas être un obstacle à l'émergence d'un projet cohérent si tous les décideurs politiques se mettent autour de la table pour construire un projet commun d'envergure.

Je me réjouis donc d'apprendre la naissance d'une asbl qui devrait assurer la cohérence du projet. Mais j'insiste ici pour demander à nos différents Ministres bruxellois responsables: MM. Picqué, Chabert et Gosuin, pour qu'ils n'y aillent pas tous de leur projet particulier en tentant de rivaliser sur l'importance que l'une ou l'autre Communauté voudrait donner à l'événement. Il ne peut être question, si le projet veut aboutir, que nos responsables politiques se lancent dans des surenchères pour savoir si nous aurons plus de manifestations flamandes que francophones. De même, il est important que le projet soit mené de concert avec le Ministre Ylieff, responsable des grandes institutions biculturelles de notre pays.

J'insisterai encore ici sur l'opportunité qu'il y aurait pour cet événement à réhabiliter un lieu comme le bâtiment de la place Flagey qui pourrait parfaitement être le cœur de la manifestation puisqu'il pourrait offrir à la fois des salles et une acoustique uniques à Bruxelles. Une institution reconnue comme la Société Philharmonique de Belgique a déjà fait des propositions pour l'organisation de concerts dans l'enceinte du bâtiment.

Encore une fois, nous devons dans ce dossier dépasser les querelles communautaires.

Autant M. Chabert que M. Gosuin l'ont dit récemment à la presse: «nous devons nous présenter décemment au reste de l'Europe à ce moment-là». Et pour cela parier sur nos atouts de ville multiculturelle.

Je conclus, Monsieur le Ministre, Chers Collègues. Pour réussir le projet de «Bruxelles, ville culturelle de l'an 2000», il sera prioritaire de surmonter toutes les réactions de repli, qu'elles soient de types politique, linguistique, racial ou culturel. *(Applaudissements sur les bancs ECOLO et du PSC.)*

M. le Président. — La parole est à Mme Carton de Wiart.

Mme Françoise Carton de Wiart. — Monsieur le Président, Chers Collègues, je pense avoir été la première à attirer l'attention du Gouvernement de la Région de Bruxelles sur ce qui est devenu l'initiative communautaire Urban.

En décembre 1993, j'écrivais au Commissaire Karel Van Miert et au Ministre-Président Charles Picqué pour demander au premier de prendre une initiative communautaire pour réparer Bruxelles et, au second, d'inscrire en particulier le quartier de la place Jourdan dans un financement européen.

Le 15 juin 1994, la Commission des Communautés européennes crée l'initiative communautaire en faveur des zones urbaines, lui donne le nom d'Urban et la dote de 600 millions d'écus. Le *Journal officiel des Commmunautés européennes* du 1er juillet 1994 publie une communication aux Etats membres fixant les orientations pour les programmes opérationnels que les Etats membres sont invités à établir dans le cadre d'une initiative communautaire concernant les zones urbaines.

Monsieur Picqué, comme je vous posais, ainsi qu'à M. Chabert, une question d'actualité lors de la séance du Conseil régional du 20 octobre 1994 sur le suivi apporté par la Région à l'initiative de l'Union européenne Urban, dont les dossiers devaient rentrer à la Commission pour le 1er novembre, vous m'avez répondu:

«Je finalise actuellement un dossier de demande de subvention dans le cadre de cette initiative de la Communauté européenne. Le Gouvernement de la Région se prononcera dans les prochains jours à ce sujet. Je rappelle que l'objectif d'Urban est de stimuler l'économie dans les quartiers dégradés. C'est pourquoi j'ai proposé que la subvention demandée bénéficie à certains quartiers qui font l'objet d'un contrat de quartier. Ainsi, un volet revitalisation économique appuierait les initiatives des contrats de quartier qui, elles, sont relatives au logement, aux espaces publics et aux activités sociales et culturelles. Le programme Urban pourrait apporter au mieux une centaine de millions...»

Est-ce le résultat que nous avons obtenu? Ou en êtes-vous aujourd'hui? Comment s'organise le lobby régional vis-à-vis de la Commission.

Faut-il rappeler que, pour bénéficier des fonds régionaux attribués aux zones «Objectif 1», le Hainaut avait mis le paquet?

Ma Collègue Anne Marie Vanpévenage s'est également inquiétée du suivi de l'initiative Urban lors de la dernière discussion budgétaire, le 1er décembre 1995. Je me réjouis de voir aujourd'hui Brigitte Grouwels prendre le relais et demander ce qui a été fait pour Bruxelles alors que la Flandre et la Wallonie sont servies.

Le compromis intervenu à Edimbourg au sujet des capitales de l'Europe ne nous contraint plus au silence, au chantage permanent de voir les institutions quitter Bruxelles, ce qui provoquerait pour la Région une véritable catastrophe économique.

Le mariage de raison entre l'Europe et Bruxelles peut prendre maintenant une autre forme, faite de dialogue et d'estime mutuelle.

Le dossier Urban n'est qu'un dossier parmi tant d'autres. Il converne l'urbanisme et l'outil régional des contrats de quartier. C'est pourquoi vous êtes interpellé aujourd'hui. Mais vous conviendrez qu'il faut aussi revoir complètement les outils de notre diplomatie. Le moment viendra où le Ministre responsable des Relations extérieures sera également interpellé. *(Applaudissements sur les bancs PRL-FDF et PS.)*

M. le Président. — La parole est à M. Picqué, Ministre-Président.

M. Charles Picqué, Ministre-Président du Gouvernement. — Monsieur le Président, je ne peux me départir de l'impression d'être face à un débat pêle-mêle. Mais chacune des trois interventions aborde des sujets importants. Je tenterai donc de répondre aux questions qui m'ont été posées et de faire le point sur la situation de certains dossiers.

L'initiative de M. Harmel en ce qui concerne Bruxelles capitale de la culture arrive tout à fait au bon moment. Je profite de cette occasion pour dire que c'est bien le PRD qui avait prévu de proposer la candidature de Bruxelles comme capitale culturelle. Ce PRD avait effectivement prévu que la culture serait un vecteur important du développement de notre Région. Et, tout le monde en convient, la vie culturelle est un élément structurant de la vie économique et sociale. Nous avions donc constitué au sein de mon cabinet, dès 1994, un groupe de travail chargé de réfléchir à l'introduction de la dimension culturelle dans le projet de Plan régionale de développement.

Ce groupe était arrivé très rapidement à la conclusion qu'il fallait définir un projet culturel collectif, rassemblant le réseau d'institutions dense et diversifié que nous connaissons, et qu'il convenait de créer un événement ou de profiter d'une occasion qui se présenterait à nous. Cette occasion s'est présentée au travers de cet appel de candidatures aux villes européennes.

Il a bien sûr fallu convaincre les instances européennes que Bruxelles pourrait figurer parmi les villes candidats. Je ne sais qui a parlé de quatorze villes. En réalité, il s'agit de huit, ce qui représente encore une inflation de capitales culturelles!

J'ai contacté le Ministre de la Culture française. C'était indispensable parce que en tant que Région, nous ne pouvions pas présenter cette candidature, puisque nous n'avons pas la compétence culturelle. Cette candidature devait donc être défendue au niveau européen par le Ministre de la Culture.

A la suite des démarches du Ministre de la Culture, le Communauté flamande s'est ralliée à ce projet et aussi, bien sûr — c'était indispensable — le Collège de la ville de Bruxelles qui devait déposer officiellement la candidature.

Lors de la dernière réunion des Ministres européens de la Culture, Bruxelles a été sélectionnée avec sept autres villes pour symboliser la culture en l'an 2000.

J'ai continué à agir au titre de Ministre-Président de la Région en prenant notamment contact avec le Ministre de la Culture flamande. Nous avons eu une réunion avec l'échevin des Beaux-Arts de la ville de Bruxelles, au cours de laquelle nous avons proposé la création d'une asbl qui sera chargée de la mise en œuvre du projet.

Cette asbl est principalement composée des représentants des différents pouvoirs publics impliqués dans le projet. Nous souhaiterions cependant que le contenu de ce projet soit défini par des personnalités culturelles. Il nous semble, en effet, qu'il appartient aux responsables politiques de définir les objectifs à court et à long termes de cet événement, sans toutefois interférer sur les questions de programmation et de définition des contenus culturels.

Il s'est très vite avéré que nous devions profiter de cette occasion pour nous inscire dans une logique de durabilité de l'événement. Nous demanderons donc à l'asbl de s'exprimer également sur des questions qui touchent notamment à la présence de l'art urbain en ville. D'ici l'an 2000, nous devrons peut-être aussi mettre en œuvre certains éléments du plan régional de développement qui peuvent participer à la qualité de l'espace public et à l'esthétique de la ville. Comme vous le savez, il y a «les chemins de la ville», le plan de rénovation du Pentagone qui est repris dans le plan régional de développement, ainsi que les axes structurants que vous avez cités. Le projet devrait donc s'accompagner de toute une série de réalisations techniques et matérielles qui pourraient améliorer l'image de notre espace public bruxellois.

Un juste équilibre devra évidemment être trouvé entre les activités culturelles de prestige à rayonnement international — il faudra en effet prévoir quelques événements forts qu'il est temps de préparer, j'en conviens — et une animation socioculturelle d'un certain nombre de quartiers, en impliquant les habitants dans cet objectif.

Bruxelles jouit de nombreux atouts qui ne sont pas suffisamment mis en avant. Qui voyage dans les capitales européennes se rend compte que Bruxelles est bien trop modeste et ne met pas suffisamment en évidence toutes les richesses de son patrimoine culturel. Il est très difficile — et nous touchons ici à la politique touristique — de mener des campagnes de promotion et d'information qui associent à la fois les Communautés, le biculturel et le patrimoine communal. Mais l'occasion nous est donnée de faire de Bruxelles un espace fédérateur des différents niveaux de pouvoir qui peuvent participer à son image culturelle.

Il ne faut envisager ni des projets pharaoniques ni des projets mégalomanes. Inutile d'y rêver et de croire que cela serait possible... Mais, à mon avis, trois types d'action doivent être réalisés.

1. Il faut mettre en évidence ce qui existe déjà. Quand Anvers a joué ce rôle de capitale culturelle, elle a surtout mis en avant des événements qui étaient déjà programmés et elle a su mener une campagne de promotion et de marketing assez adroite.

2. Quelques événements forts doivent être envisagés.

3. Des actions durables doivent être mises sur pied pour l'embellissement de la ville.

Je rejoins ce qui a été dit tout à l'heure, notamment par Mme Huytebroeck. L'an 2000 pourrait prendre une signification symbolique essentielle pour Bruxelles. Nous devrons en effet prouver, dans l'espace bruxellois, que l'ensemble des pouvoirs publics sont capables de travailler, quel que soit le

niveau de pouvoir auxquels ils appartiennent. Nous pourrions précisément démontrer ainsi la capacité de Bruxelles à conjuguer les efforts de chacun, dans la perspective d'une valorisation, non seulement de la Région de Bruxelles, mais du pays tout entier.

Nous nous trouvons face à une échéance qui exige de l'imagination en termes d'événements culturels. Mais cette échéance est aussi très symbolique puisque nous démontrerons ou non notre capacité à travailler ensemble.

Ik kan mevrouw Grouwels geruststellen wat het gevolg van het Urban-project voor Brussel betreft. De Europese Commissie heeft het Brussels programma aangenomen. Op 15 februari jongstleden liet Europees commissaris, mevrouw Monika Wulf-Mathies mij weten dat alle moeilijkheden waren weggewerkt. Enkele dagen geleden ontving ik kopie van de gunstige beslissing die op 15 maart door de Europese Commissie is genomen.

Onze doelstelling werd dus verwezenlijkt. Brussel zal dus Europese kredieten krijgen waarmee wij de sociale en economische tweedeling van onze samenleving zullen kunnen bestrijden. De aanwezigheid van Europa in Brussel heeft talrijke positieve gevolgen, maar werkt dualisering ook in de hand. Daarom verheug ik er mij des te meer over dat de Europese Commissie gevoelig bleek voor onze argumenten.

Men kan uiteraard de verantwoordelijkheid voor het lang uitblijven van dit positieve antwoord niet bij het Gewest leggen. Het aanvraagdossier werd reeds op 31 oktober 1994 via de Permanente Vertegenwoordiging van België bij de Europese Unie door ons Gewest ingediend.

Ons aanvraagdossier werd opgebouwd rond de volgende vaststellingen en beginselen.

1. Sinds het midden van 1994 worden er zes programma's van wijkcontracten uitgevoerd. Deze heroplevingsprogramma's duren vier jaar, even lang dus als het Urban-programma.

2. Met de wijkcontracten wordt de sociale en stedebouwkundige opwaardering van de wijken nagestreefd. De gevoerde actie richt zich dus vooral op het verbeteren van de kwaliteit van de woningen en van de openbare ruimten en op het bevorderen van de sociale en culturele samenhorigheid. De gekozen strategie berust op partnerschap tussen het Gewest en de betrokken gemeente, waarbij de hiervoor vermelde actiedomeinen nog kunnen worden uitgebreid tot andere aspecten van de stadscrisis. Dit is in feite wat reeds voorgesteld werd in de memorie van toelichting bij de ordonnantie houdende organisatie van de herwaardering van de wijken, waarvan het ontwerp op 28 juli 1992 door de Regering bij de Raad werd ingediend, maar dit pas op 20 juli 1993, omzeggens een vol jaar later, door de Raad werd aangenomen.

3. Het Urban-programma gaf ons de gelegenheid om het actieveld uit te breiden tot de sociaal-economische dimensie, als aanvulling op de genoemde sociale en stedebouwkundige benadering. De basisdoelstelling van het Urban-programma richt zich trouwens eveneens op de herwaardering van het economisch weefsel in de crisiswijken.

4. In het oorspronkelijk programma van het Gewest waren er dus sociaal-economische acties opgenomen als aanvulling op de acties opgenomen in de wijkcontracten, met name voor vier van de zes wijkperimeters. Bij de verdeling van de aangevraagde middelen was wel voorrang gegeven aan de langs het Kanaal gelegen wijken.

De Europese Commissie heeft ons begin 1995 gevraagd onze aanvraag enigszins aan te passen. De Commissie wenst dat ieder project voldoende omvangrijk zou blijven om te vermijden dat de inspanningen gefragmenteerd worden. Hierdoor werden wij ertoe gebracht het aantal voorgestelde zones te beperken teneinde de actieperimeters homogener te maken. Het dossier werd bijgevolg in die zin herwerkt om de inspanningen te concentreren op het gebied langs de Kanaalas, waar de wijken Fontainas-Anneessens en Sint-Jan-Baptistvoorplein liggen. Deze herwerking gebeurde in overleg met de Europese Commissie.

De dossiers werden nadien volgens de gebruikelijke procedure onderzocht tot op het ogenblik dat de Commissie eind 1995 ontdekte dat de Brusselse aanvraag moest worden gesplitst voor de toewijzing van de financiële middelen. Er moest met name één aanvraag worden gericht aan het EFRO en één aanvraag aan het Europees Sociaal Fonds. Deze laattijdige ontdekking heeft een ultieme herschikking van de gegevens noodzakelijk gemaakt wat de vormelijke voorstelling betreft, zonder evenwel iets ten gronde te wijzigen. Bovendien moest ook het akkoord worden verkregen van het Europees Sociaal Fonds volgens de procedures eigen aan deze instelling. Gedurende het verloop van al deze procedures heb ik de Europese Commissie verschillende keren schriftelijk attent gemaakt op de opgelopen vertraging bij de behandeling van onze aanvraag.

Hoe dan ook, de aanvraag is thans goedgekeurd. Dit betekent dat er aan het door ons ingediende project een subsidie van 2,2 miljoen ecu of 90 miljoen Belgische frank wordt toegekend.

Ik herinner eraan dat het Brussels Urban-programma tot doel heeft een sociaal-economisch programma uit te voeren in de twee betrokken wijken.

Dit programma heeft vijf krachtlijnen. Ten eerste, het oprichten van twee bedrijvencentra, één binnen iedere perimeter van het wijkcontract. Het betreft een concept waarbij startende bedrijven volgens een thema worden ondergebracht in een ambachtelijke zone. De voorgestelde thema's zijn « de bouwberoepen » en de « kleding- en sierberoepen ».

Ten tweede, het steunen van drie inschakelingsbedrijven. Het moet gaan om commerciële bedrijven die erkend werden door de Ministers van Werkgelegenheid en van Economie. Ze moeten aan een aantal criteria beantwoorden, zoals veel geschoolde arbeidskrachten tewerkstellen, de winst gebruiken voor bijkomende tewerkstelling, activiteiten uitoefenen die niet voorhanden zijn op de « markt » of die een bijdrage leveren op het vlak van de beroepsopleiding. De thema's zijn: houtbewerking renovatie van gebouwen en produktie van meubelen in polyester.

Ten derde, het organiseren van loketten voor de bevordering van de lokale economie. Deze twee gecoördineerde loketten zorgen voor onthaal, steun en advies ten behoeve van de lokale economische activiteit, met name van de handelszaken en de kleine bedrijven. Deze loketten geven eveneens de vastgestelde noden door aan de meest geschikte organismen zoals GOMB, GIMB, BGDA en zo voort. Ze zullen tevens initiatieven uitwerken waardoor de handelsmogelijkheden toenemen en waardoor de aftakelende handelskernen heropleven.

Ten vierde, het uitvoeren van verschillende kleinere verfraaiingswerken aan verlaten of amper gebruikte lokalen die een economische bestemming hebben, zoals het onderhoud rondom de lokalen, het vernieuwen van omheiningen of van uithangborden enzovoort zodat de aantrekkelijkheid van deze goederen toeneemt voor de toekomstige investeerders.

Ten zesde, het uitvoeren van een specifiek programma voor de bestrijding van het druggebruik. Bepaalde wijken zijn kernen van druggebruik en drughandel geworden. Dit vormt een handicap voor hun economische heropleving. De Urban-steun zal positieve discriminatie mogelijk maken ten voordele van de reeds bestaande voorzieningen voor drugbestrijding die nu meestal voor veel ruimere gebieden instaan. Concreet zullen er

preventieteams opgericht worden en plaatselijke onthaallokalen geopend worden.

Van zodra wij verwittigd waren van de goedkeuring van het door ons ingediende dossier, werd er een planning opgemaakt voor de werkvergaderingen die dit Urban-programma zo snel mogelijk operationeel moeten maken. Door de tijd die verlopen is tussen het indienen van de aanvraag en de goedkeuring ervan, zijn bepaalde wijzigingen aan het programma noodzakelijk geworden, vooral omdat de hele actie tegen eind 1999 moet zijn beëindigd.

On peut donc se réjouir que le programme Urban soit maintenant approuvé. Il est évident que je vous tiendrai volontiers au courant du développement de ce programme dans son application complète.

J'en arrive au problème de l'implantation de l'Europe. Toutes ces questions sont partiellement liées, mais vous concéderez qu'elles ne le sont pas directement.

Je rappellerai que, sous la précédente législature, le Gouvernement a pris diverses initiatives pour permettre l'implantation du Parlement européen en vue de faciliter les relations entre Bruxelles et le personnel européen, proposer un plan cohérent qui s'inscrit dans la logique d'un développement urbain intégrant protection de l'habitat et insertion équilibée de la fonction tertiaire liée à l'Europe, et enfin approcher les problèmes de mobilité.

Uiteindelijk kwam er een einde aan de strijd tussen de mogelijke vestigingsplaatsen en werd Brussel aangewezen als de vestigingsplaats voor de voornaamste Europese instellingen en als vergaderplaats voor de bijkomende zittingen van het Europees Parlement. De vooruitzichten inzake de uitbreiding van de Europese Unie met de Oosteuropese landen hebben het Gewest ertoe aangezet hierover informatie in te winnen bij de Europese Commissie. De Commissie heeft ramingen van haar behoeften tegen het jaar 2015 medegedeeld zowel wat de groei van het personeel betreft als die van haar vastgoedpark dat voor de belangrijkste beleidsinstellingen noodzakelijk zal zijn.

Il est important de citer quelques chiffres. Dans le PRD, nous avons intégré les estimations de la Commission. Ce scénario est réaliste à court et peut-être même à moyen terme. Il a d'ailleurs été accepté par la Commission européenne, dans le cadre des travaux de la Commission mixte du Conseil de la Région de Bruxelles et des institutions internationales de droit public et de droit privé. Sous l'ancienne législature, je me rappelle que nous avons créé une telle Commission et que ces chiffres avaient été avancés.

Le Président de notre Assemblée s'est donc peut-être inscrit dans le long terme ou dans le moyen-long terme, mais dans le court ou le moyen terme, je pense que nous sommes à même d'accueillir la fonction européenne.

Quel est le scénario repris par le Plan régional de développement ? En se fondant sur les données fournies par les institutions européennes, le PRD se base sur une croissance de l'emploi estimée à environ 14 600 unités. Les surfaces consacrées aux bureaux et aux espaces complémentaires — les salles de réunion, etc. — sont d'environ 900 000 mètres carrés, dont 675 000 mètres carrés sont en cours de construction ou de rénovation dans le quartier Léopold. Le Plan indique que les 230 000 mètres carrés restants devront être localisés ailleurs afin de ne pas transformer ce quartier en cité administrative et se confondre avec la notion de « District européen » au milieu de la ville. C'est d'ailleurs déjà un peu le cas aujourd'hui. Il a été proposé que cet autre lieu soit situé à proximité des nœuds de communication et que ce qui concerne les bureaux accessoires et satellites de la fonction européenne puisse s'y trouver également. Les dispositions réglementaires du plan confortent ce scénario en prévoyant au pourtour du quartier européen un périmètre de protection accrue du logement visant à limiter la diffusion des bureaux.

Dans cette partie de la ville, d'autres dispositifs ont également été mis en place. Je pense notamment au contrat de quartier de la rue Gray — pour répondre à Mme Carton de Wiart — et aux interventions de la SDRB à proximité de la place Jourdan.

Enfin, la volonté d'assurer une certaine mixité des zones administratives s'est traduite par l'obligation de subordonner la délivrance de permis d'installation de bureaux à des charges d'urbanisme consistant actuellement à la réalisation de logements.

Je vous rappellerai également que l'Etat fédéral intervient dans le cadre de l'accord de coopération en rénovant de nombreux espaces publics dans ce quartier. On m'a posé la question de savoir s'il était possible d'obtenir davantage de la part de l'Etat fédéral. Il s'agit là d'une négociation dont l'issue est évidemment encore incertaine aujourd'hui.

Nous avons donc pris des mesures permettant d'encadrer l'Europe à Bruxelles. Je ne pourrais cependant terminer ma réponse sans me référer aux avantages incroyables que la présence de l'Europe a engendrés à Bruxelles, même si certains inconvénients ont appelé des mesures de protection de la part du Gouvernement. J'estime que l'Europe à Bruxelles est une chance dont il faut canaliser le déploiement. Mais l'accord de Gouvernement n'est pas muet sur ce point puisqu'il précise qu'il faut éviter la création de ghettos et qu'une concertation avec la Commission devra définir une programmation pluriannuelle du développement européen, en ce compris les localisations.

Si de nouveaux besoins surgissent, il faut d'abord les satisfaire dans le cadre des 230 000 mètres carrés dont nous disposons aujourd'hui. S'il était décidé demain de modifier le Plan régional de développement sur ce point précis, cela susciterait évidemment un débat dont nous ne ferions pas l'économie. Mais je pense que nous disposons aujourd'hui d'espaces fonciers suffisants. Nous n'allons pas nous montrer plus catholiques que le Pape en prévoyant, dès aujourd'hui, des demandes qui ne nous ont pas encore été formulées. Mais je pense que la question qui avait été posée à ce propos s'adressait en partie à notre Président d'Assemblée. Dans ce qui a été dit par les uns et les autres, il y a une notion de séquences et de temps. Pour ma part, je suis convaincu que dans le cadre du Plan régional de développement, nous sommes capables d'accueillir les besoins nouveaux. Si une étape supplémentaire devait être envisagée, il faudrait nécessairement prévoir un autre Plan régional de développement. Mais nous nous inscririons alors dans le long terme. *(Applaudissements sur de nombreux bancs.)*

M. le Président. — La parole est à M. Harmel.

M. Dominique Harmel. — Monsieur le Président, je tiens à remercier M. le Ministre-Président pour les réponses qu'il a apportées à mon intervention dans le cadre de ces interpellations. Vous avez réaffirmé cet après-midi, Monsieur le Ministre-Président, que, dans le cadre de l'étude du PRD, nous avions tous été attentifs au développement du volet culturel.

Vous nous avez parlé aujourd'hui de la mise en place d'une asbl. J'aurais souhaité obtenir davantage d'informations au sujet de cette asbl, notamment quant à sa composition et à ses acteurs. Je me permettrai dès lors de revenir plus tard sur cette question.

J'ai surtout retenu un élément extrêmement important de votre réponse, Monsieur le Ministre-Président, qui consistait à nous inviter à mettre en œuvre le plus rapidement possible une celulle de coordination ou un organe permettant de mettre

l'ensemble des acteurs autour de la table. Je déposerai tout à l'heure une motion qui n'a d'autre but que d'aboutir enfin au processus que nous avons entamé ensemble, il y a plus d'un an et demi, dans le cadre des Assises du tourisme, visant à la mise en place d'une celulle de coordination dans laquelle se trouvait l'ensemble des acteurs.

Tout le monde sera-t-il représenté dans cette asbl, Monsieur le Ministre-Président? Je pense aux communes, à l'OPT, au VGCT, au secteur privé.

L'originalité des débats que nous avons eus lors des Assises du tourisme était un élément important et je me permettrai donc de déposer une motion qui sera, je crois, cosignée par l'ensemble des groupes, ce dont je me réjouis.

Enfin, je tiens encore à rappeler à M. Roelants du Vivier, que — contrairement à ce qu'il a expliqué tout à l'heure à la tribune, en disant que le PSC avait eu un certain nombre de comportements étonnants, — depuis l'instauration de la CECA et l'installation de l'Europe à Bruxelles, notre parti avait eu dans ses rangs un certain nombre de grands défenseurs de l'Europe. J'estime que l'histoire aussi a ses droits. *(Applaudissements sur les bancs PSC.)*

M. François Roelants du Vivier. — Je parlais de la construction européenne en matière de bâtiments, Monsieur Harmel.

De Voorzitter. — Het woord is aan mevrouw Grouwels.

Mevrouw Brigitte Grouwels. — Mijnheer de Voorzitter, het project Brussel-Culturele Hoofdstad is een prachtige gelegenheid om de Brusselse bevolking bij haar hoofdstad te betrekken. Ik denk hierbij aan de inschakeling van oude lokale culturele centra en van diverse Brusselse politieke instellingen.

Namens de CVP-fractie stel ik u, mijnheer de Voorzitter, voor een co-communautaire commissie op te richten waarbij de twee Gemeenschapscommissies en de Gewestraad betrokken worden, om een en ander voor te bereiden op het culturele vlak en op het vlak van stadsvernieuwing en ruimtelijke ordening enzovoort om dit belangrijk evenement op een waardige wijze te realiseren.

De heer Walter Vandenbossche. — Dat is een zeer goed voorstel.

Mevrouw Brigitte Grouwels. — Wat het Urban-project betreft, bedank ik de Minister-Voorzitter voor de primeur die hij onze Assemblée heeft gereserveerd. Wij zijn heel blij met de goedkeuring van dit project. Ik wou alleen nog van de Minister-President vernemen of het begeleidingscomité snel van start zal kunnen gaan. Hij heeft gesproken over de oprichting van een werkvergadering die voor de planning moet instaan.

Dan wou ik ook nog weten wat de financiële inbreng van de gemeenten in dit project zal zijn.

Bij mijn weten ging het drugsbestrijdingsproject uit van de COCOF. Als dit het geval is, dan is mijn vraag hoe Nederlandstalige drugsgebruikers door dit project zullen worden opgevangen. Bestaan daarvoor garanties?

De Voorzitter. — Het woord is aan de Minister-Voorzitter.

De heer Charles Picqué, Minister-Voorzitter van de Regering. — Mijnheer de Voorzitter, over de samenstelling van het begeleidingscomité moeten wij nog een beslissing nemen, maar wij zijn daarmee bezig. Dit comité moet een zeer ruime samenstelling hebben ten einde zoveel mogelijk partners bij de zaak te betrekken.

Wat de financiële bijdragen van de gemeenten betreft, mag men niet vergeten dat wij een reeks acties hebben gelanceerd met betrekking tot de wijkcontracten. De wijkcontracten zijn gerealiseerd met de financiële steun van het Gewest, maar ook met een financiële bijdrage van de gemeenten, die dus al is berekend in het kader van de wijkcontracten.

Bij de drugbestrijding zijn verschillende niveaus betrokken. Het spreekt vanzelf dat de drugbestrijding moet uitgaan van een gezamenlijk programma waarbij Franstaligen en Nederlandstaligen samenwerken. Ik reken op overleg ter zake en ook op samenwerking tussen onze twee Gemeenschapscommissies. Ook de gemeenten worden hierbij best betrokken, bijvoorbeeld via de sociale werkers in de wijken.

ORDRE DU JOUR — MOTIE

Dépôt — Indiening

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, en conclusion de ces interpellations, un ordre du jour a été déposé et signé par Mme Magdeleine Willame-Boonen, MM. Benoît Veldekens, Michel Demaret, Mme Béatrice Fraiteur, MM. Jean-Pierre Cornelissen, Walter Vandenbossche, Merry Hermanus, Robert Garcia, Eric van Weddingen, Mme Evelyne Huytebroeck et M. Sven Gatz. Il est libellé comme suit:

« Le Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale,

— ayant entendu l'interpellation de M. Dominique Harmel à M. Charles Picqué, Ministre-Président du Gouvernement, concernant « la politique développée par l'ensemble des partenaires de la Région de Bruxelles-Capitale dans le cadre de manifestations européennes », l'interpellation jointe de Mme Brigitte Grouwels concernant « l'absence d'approbation par la Commission européenne des projets Urban introduits par la Région de Bruxelles-Capitale et les conséquences qui en découlent pour les quartiers concernés » et l'interpellation jointe de M. Dominiek Lootens-Stael, concernant « la position de ce Gouvernement sur le rôle européen de Bruxelles » et la réponse du Ministre-Président;

— demande la mise en place par le Gouvernement d'une cellule de coordination comme demandé lors des Assises du tourisme, visant à réunir les secteurs institutionnels privés et culturels pour développer une image internationale de qualité pour Bruxelles. »

Dames en Heren, tot besluit van deze interpellaties werd een motie ingediend getekend door mevrouw Magdeleine Willame-Boonen, de heren Benoît Veldekens, Michel Demaret, mevrouw Béatrice Fraiteur, de heren Jean-Pierre Cornelissen, Walter Vandenbossche, Merry Hermanus, Robert Garcia, Eric van Weddingen, mevrouw Evelyne Huytebroeck en de heer Sven Gatz, luidend als volgt:

« De Brusselse Hoofdstedelijke Raad,

— gehoord de interpellatie van de heer Dominique Harmel tot de heer Charles Picqué, Minister-Voorzitter van de Regering, betreffende « het beleid van alle partners van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest in het kader van Europese evenementen », de toegevoegde interpellatie van mevrouw Brigitte Grouwels betreffende « het uitblijven van de goedkeuring van de Europese Commissie van de Urban-projekten, ingediend door het Brussels Hoofdstedelijk Gewest en de gevolgen hiervan voor de desbetreffende wijken » en de toegevoegde interpellatie van de heer Dominiek Lootens-Stael betreffende « het standpunt van

deze Regering over de Europese rol van Brussel» en het antwoord van de Minister-Voorzitter;

— vraagt de Regering een coördinatiecel op te richten, zoals gevraagd tijdens het Toerismeforum, waarin private en culturele instellingen verenigd zijn met het doel een hoogstaand internationaal imago voor Brussel te ontwikkelen.»

M. le Président. — Je me réjouis de cette belle unanimité sur cet important sujet.

Le vote sur cet ordre du jour aura lieu ultérieurement.

Over deze motie zal later worden gestemd.

La discussion est close.

De bespreking is gesloten.

INTERPELLATION DE M. JEAN-PIERRE CORNELISSEN A M. CHARLES PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT, CONCERNANT «LES DECLARATIONS AGRESSIVES A L'EGARD DE LA REGION BRUXELLOISE REPRISES DANS DES NOTES APPROUVEES PAR LE GOUVERNEMENT FLAMAND»

Discussion

INTERPELLATIE VAN DE HEER JEAN-PIERRE CORNELISSEN TOT DE HEER CHARLES PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE REGERING, BETREFFENDE «DE AGRESSIEVE VERKLARINGEN TEN AANZIEN VAN HET BRUSSELS GEWEST VERVAT IN DE NOTA'S DIE DOOR DE VLAAMSE REGERING ZIJN GOEDGEKEURD»

Bespreking

M. le Président. — La parole est à M. Cornelissen pour développer son interpellation.

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, Chers Collègues, j'ai enfin l'occasion ce jeudi, d'aborder un sujet que dès le 1er mars j'avais demandé d'inscrire à l'ordre du jour de notre Conseil et qui me paraît important, fondamental même pour l'avenir de la Région bruxelloise.

Le traitement retardé de cette question résulte de l'agenda particulièrement chargé de la précédente séance conjugué à notre volonté d'approcher des problèmes lourds d'un point de vue communautaire avec toute la sérénité qui convient, avec la clarté qui naît de la décantation des événements, mais aussi avec toute la détermination qui s'impose lorsque les intérêts vitaux de notre Région, voire son existence, sont en jeu.

Ce qui nous contraint d'intervenir, ce sont deux notes qui émanent du Gouvernement flamand et qui constituent d'authentiques provocations à l'adresse de la Région bruxelloise.

La première, la *Beleidsbrief* 95 d'Anne Van Asbroek, passée relativement inaperçue, nous a été récemment transmise par les services du Conseil. Son titre à lui seul vaut des volumes: *Vlaanderen en zijn hoofdstad Brussel*. Son contenu contient divers passages de nature à hérisser tout francophone qui tient à le rester.

La deuxième, particulièrement indigeste dans sa forme et dans son fond, émane de celui que *Trends*, dans sa livraison du 7 mars 1996, nommait «l'impayable boutefeu», ce M. Van den Brande qui, dans le passé, a si souvent déjà forcé notre Conseil à réagir devant sa déloyauté fédérale et sa volonté de nier l'évidence d'une Région bruxelloise à part entière. Ce héraut du confédéralisme, comme le qualifiait il n'y a guère *La Libre Belgique* a récemment commis un ouvrage intitulé *Ongewone Tijden — Open Brief aan de Vlamingen*.

Je dois avouer qu'en dépit d'un esprit curieux, après les 62 pages de la note Van den Brande et les 45 de celle de Mme Van Asbroek, je n'ai plus eu le courage de m'imposer une tâche fastidieuse supplémentaire. Il est des auteurs flamands plus agréables à lire. Dommage peut-être car un survol des articles de presse qui ont fait allusion à ce nouveau best-seller flamand *in spe* laisse apparaître quelques perles flamboyantes: Erasme, l'humaniste sans frontières, est métamorphosé en «régionaliste cosmopolite» dont l'esprit pourrait inspirer l'Europe des Cultures.

Des perles, mais aussi l'un ou l'autre credo très révélateur, du genre: «L'Union monétaire européenne effacera même l'union monétaire belge, le dernier brin d'unitarisme.» Ou encore un puissant plaidoyer en faveur d'un partenariat avec les Pays-Bas, non seulement pour la défense du néerlandais, mais plus encore dans tous les grands domaines de la vie publique et politique comme l'économie, l'environnement, le transport, l'aménagement du territoire, la technologie, la recherche scientifique «comme s'ils ne formaient qu'un Etat», pour reprendre les termes utilisés par M. Van den Brande. Le confédéralisme déguisé en fédéralisme déboucherait-il donc sur la grande Néerlande et les positions du Premier flamand rejoindraient-elles finalement les slogans des activistes de *Were Di*?

J'en reviens à la note de la Ministre Van Asbroek. Le lecteur ne peut qu'être frappé par le fait que l'auteur quitte allégrement le domaine de ses compétences ministérielles quand elle analyse longuement l'exode urbain, les problèmes de la ville, la hausse des loyers et les problèmes du logement, la revitalisation des quartiers anciens, etc., toutes choses qui sont du ressort de la gestion régionale de notre Assemblée et de notre Gouvernement.

Les pages 9 à 14 évoquent ainsi la problématique du logement, la répartition du Fonds des communes, des matières qui ont leur place dans une note politique du Gouvernement bruxellois, pas dans une note du Gouvernement de la Flandre...

A diverses reprises, le document de Mme Van Asbroek exhorte à l'interventionnisme du Gouvernement flamand.

Je cite ses paroles en néerlandais. Je suis philologue de formation et j'aime bien conserver au texte toute sa saveur: «Vlaanderen laat Brussel niet los» is een slogan die ook de huidige Vlaamse Regering niet onverschillig laat.» Bruxelles n'est pas lâchée par la Flandre. Cela ne laisse apparemment pas le Gouvernement actuel indifférent.

Je cite encore: «Ten aanzien van deze stad, haar hoofdstad, heeft de Vlaamse Gemeenschap een plicht te vervullen. Het stedelijk herstel van Brussel en de positie van de Brusselse Vlamingen als volwaardige burgers van deze stad vormen voor de Vlaamse Regering een grote uitdaging voor de komende jaren.» Et encore: «het bekend maken van het Vlaams karakter van Brussel in het buitenland».

Le texte entretient une savante et habile confusion entre les notions de capitale de la Communauté flamande et de capitale de la Flandre, entre le Gouvernement flamand et celui de la Communauté flamande. Chose évidemment facilitée par l'asymétrie institutionnelle voulue ou concédée par ceux qui sont responsables des réformes de l'Etat de 1980, 1988 et 1993.

Le titre même de la brochure n'est-il pas : *Vlaanderen en zijn hoofdstad Brussel* ? Bruxelles n'est pas et ne sera jamais la capitale de la Flandre. Nul ne songe à nier le fait que Bruxelles puisse être le siège de la Communauté flamande, encore que ce soit très peu logique mais très politique, dans la mesure où seuls 2 pour cent des citoyens membres de la Communauté flamande vivent à Bruxelles.

En aucun cas, Bruxelles n'est la capitale de la Région flamande, une capitale ne pouvant manifestement pas être située sur un territoire qui ne lui appartient pas. *(Applaudissements sur certains bancs.)*

Il est quand même curieux que ceux qui sont si chatouilleux à propos du principe de la territorialité quand il s'agit de la périphérie bruxelloise, artificiellement rattachée à la Flandre, affirment une telle monstruosité juridique à propos de la capitale de la Flandre.

Mme Ghislaine Dupuis. — Monsieur le Président, je tiens à rappeler que si en Flandre les Flamands, ou les flamingants, crient ou hurlent que Bruxelles est la capitale de la Flandre, les francophones ont décidé à la Communauté française, fin 1983, que Bruxelles était la capitale de la Communauté française. Mais les francophones sont discrets alors que les Flamands hurlent.

Pourquoi agissent-ils ainsi ? Tout simplement parce que plus ils crient, moins la Région bruxelloise les entend. C'est cela la réalité. Il est bon de rappeler certaines choses.

M. Walter Vandenbossche. — Het ware beter dat u zweeg !

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Madame Dupuis, je n'ai aucun problème avec les capitales des Communautés, mais bien avec les capitales des Régions et je vous invite à revoir la différence existant entre ces deux types de matière.

Nous parlions de la capitale de la Flandre. Un peu comme si l'Italie projetait sa capitale à New York, compte tenu du nombre important de ses enfants qui y ont fait souche... C'est le même genre de raisonnement.

Piètres juristes que ceux qui défendent cela ! Piètres statisticiens aussi que ceux qui décrivent Bruxelles, ville de près d'un million d'habitants, comme une ville de minorités : Flamands, francophones, bruxellois authentiques, Nord-Africains, Espagnols, ...».

Comme on évoque l'arithmétique hollandaise du Roi Guillaume, on devra parler de la statistique flamande de Mme Van Asbroek. Pour ma part, je suis francophone et bruxellois authentique. Dans quel fichier Mme Van Asbroek me classerait-elle ? Les catégories qu'elle croit pouvoir distinguer et l'ordre dans lequel elle les énumère, révèle très bien la réalité qu'on veut nier : près de 90 pour cent des Bruxellois actuels sont francophones. Les statistiques, fiables celles-là, ne manquent pas pour en faire la démonstration. D'ailleurs, certains Flamands plus objectifs, comme l'historien Kris Deschouwer, récemment invité à un colloque de l'UEB, citent ce même chiffre. Cachez cette réalité que je ne saurais voir, pense Mme Van Asbroek.

D'ailleurs, la présence de ces nombreux habitants issus de l'immigration qui ont trop tendance à opter pour la culture majoritaire à Bruxelles, obsède apparemment la Ministre. Ne dit-elle pas : « de Vlaamse Gemeenschap is mede verantwoordelijk voor het welzijn van haar hoofdstad, niet enkel voor de Vlamingen die er wonen, maar ook voor de 30 procent allochtonen » c'est une vue assez large des choses.

Plus loin, à la page 31, sous la rubrique « allochtonen », elle évoque les 7 000 candidats réfugiés qui doivent constituer un « groupe-cible » pour la Communauté flamande. Et de rappeler que *Kind en gezin* a implanté près du Petit Château un bureau de consultations, lequel doit permettre de créer des liens.

Dans le même esprit, il s'agit, grâce à un encadrement pédagogique étendu, de favoriser l'inscription d'enfants d'immigrés dans les écoles flamandes.

La négoation de la réalité sociologique bruxelloise réapparaît dans le chapitre où Mme Van Asbroek considère la part du budget de VDAB réservée à Bruxelles, part qu'elle juge trop peu importante. Elle propose de retenir comme groupe-cible 30 pour cent de la population qui recherche un emploi. Elle affirme sans le prouver que beaucoup de néerlandophones s'inscrivent comme demandeurs d'emploi francophones, car cela accroîtrait leurs chances. Voilà comment on fait mentir les statistiques.

On se bornera à rappeler que depuis les années 80, 90 pour cent des demandeurs d'emploi à Bruxelles sont francophones, ce qui rejoint les statistiques auxquelles je faisais allusion il y a un instant.

Le chapitre 2, concernant le lien entre la Flandre et Bruxelles, doit aussi nous interpeller. Il y est dit noir sur blanc que la statégie flamande doit consister en une offre suffisante en équipements flamands divers qui puisse concurrencer l'offre francophone. Une stratégie agressive, de conquête, qui ne peut laisser indifférents les responsables politiques francophones.

Le chapitre 3, intitulé *Een geïntegreerd Vlaams beleid voor Brussel*, ne doit pas les laisser insensibles non plus. A propos de cette chimère flamande qu'est le mythe de la non-application des lois linguistiques dans les hôpitaux publics et les CPAS bruxellois, Mme Van Asbroek fait allusion en ces termes au rapport trimestriel du Gouvernement bruxellois : « De Vlaamse Minister van Brusselse Aangelegenheden die de vergaderingen van dit Verenigd College bijwoont zal er nauwlettend op toezien dat hieruit de nodige beleidsmatige conclusies worden getrokken ». Une ingérence caractérisée dans les affaires du ressort de nos institutions bruxelloises.

A propos des contrats de sécurité, ne dit-elle pas que la présence flamande dans les organes de concertation devrait être garantie lorsque des moyens financiers fédéraux ou régionaux sont octroyés aux pouvoirs locaux ? Ingérence dans les matières régionales et remise en cause de l'autonomie communale...

Enfin, dans sa conclusion, après avoir versé des larmes de crocodile sur le fait que notre Assemblée ne compte plus que 10 membres néerlandophones sur 75 et que ceux-ci ne pourraient plus suivre les travaux des Commissions du Conseil régional...

M. Michel Demaret. — Comme à la SLRB.

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Mme Van Asbroek assène : « Deze problematiek vraagt om een institutionele oplossing ». On la devine aisément : une représentation garantie, sans doute le tiers des 75 sièges, comme divers membres flamands de cette Assemblée l'ont déjà exigé.

De plus, elle étend sa complainte à la faible représentation flamande dans les communes, pour conclure d'une manière péremptoire que : « Misschien zal een fusie om de Brusselse gemeenten tot een vijf en zevental gemeenten noodzakelijk zijn om op dit vlak een doorbraak te forceren... ». Il s'agit donc ici du vieux thème des fusions, dont nos amis flamands nous avaient pourtant dit qu'il n'était plus une priorité, qui revient au premier plan.

M. Dominique Harmel. — C'est le Ministre-Président qui a parlé de fusion.

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Une telle agressivité ne peut être tolérée par notre Assemblée et notre Gouvernement. Ceux qui ont défendu les institutions nées des compromis, certes boîteux de 1988 et 1989, ne peuvent accepter que la Flandre remette en cause fondamentalement ce qui aurait été concédé dans un premier temps.

Cette même remarque vaut pour la note de Van den Brande qui s'exprime au nom du Gouvernement flamand dans son ensemble.

La presse ayant abondamment traité de son contenu, je pourrai aborder celui-ci plus brièvement.

Dès le départ, pour prévenir la critique de ceux qui se plaindraient de la remise en question d'accords dont l'encre est à peine sèche. Luc Van den Brande précise que la toute récente réforme de l'Etat n'était qu'une étape. (« Zonder meer, een mijlpaal. »)

Beaucoup de commentateurs ont relevé les précautions quant à la forme qui n'enlèvent rien à l'appétit gargantuesque de M. Van den Brande. Les recommandations et les invitations ont en effet remplacé au niveau du langage les exigences et les revendications. Il n'en reste pas moins que le volume des compétences et des moyens financiers correspondants qui, selon les vœux de l'auteur, seraient enlevés à l'Etat fédéral, est considérable. A tel point que celui-ci apparaîtrait bien rachitique en comparaison, d'une part, des deux composantes retenues par Van den Brande, la Flandre et la Wallonie, d'autre part de l'Union européenne appelée à aspirer diverses matières de caractère supranational ou monétaire.

M. le Président. — Puis-je vous demander de conclure ?

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Puis-je vous rappeler, Monsieur le Président, que j'ai été longuement interrompu.

La note envisage longuement chacun des domaines ou des transferts sont envisagés. Je ne vais pas tous vous les citer pour gagner du temps. Je retiens la loi organique sur les provinces, la politique familiale et des soins de santé — c'est-à-dire toute la scission de la Sécurité sociale. Je retiens également que l'on voudrait communautariser la politique spatiale; ce serait paraît-il plus efficace et que l'on parviendrait à arracher l'un ou l'autre marché supplémentaire. On remet également en cause les clés en vigueur pour la Coopération au Développement, on demande l'autonomie financière et fiscale. La Flandre exige en outre une représentation directe au sein de divers organismes: Banque Nationale, SNCB, INAMI, Ducroire. Elle revendique aussi de pouvoir participer à la désignation des membres de la Cour des comptes, du Conseil d'Etat et de la Cour d'arbitrage. Tout cela serait digne d'un intéressant séminaire de droit public, mais restons-en là.

La négation de « Bruxelles, troisième Région à part entière » ne peut nous laisser insensibles. En effet, dès l'introduction, il est question de l'élargissement de l'autonomie de deux *deelstaten*. Ce terme est difficile à traduire puisque le mot « composante » paraît inférieur à la réalité du modèle dessiné et que le mot « Etat » n'indique pas qu'il existe encore un lien !

On observera que M. Van den Brande décide tout seul des institutions que l'on doit retrouver au Sud et au centre du pays.

« Deux *deelstaten* pas trois ». On multiplie les faux arguments sur le fait que le fédéralisme belge s'appuie sur les deux grandes Communautés. On nie ainsi l'article 1er de la Constitution.

M. le Président. — Monsieur Cornelissen, le règlement est le même pour tout le monde, vous avez droit à vingt minutes de temps de parole et vous les avez largement utilisées. Je vous demande donc de conclure.

M. Jean-Pierre Cornelissen. — J'abrège. Un passage intéressant de la note de M. Van den Brande concerne :

— la règle de non-ingérence de l'homogénéité du territoire flamand;

— la scission de l'arrondissement de Bruxelles-Hal-Vilvorde;

— la suppression des facilités.

J'en arrive donc à ma conclusion. Les deux documents que j'ai cités contiennent des dispositions indigestes pour tout démocrate, pour toute personne respectueuse des accords passés, pour tout Bruxellois et particulièrement pour tout francophone bruxellois.

La Région de Bruxelles doit organiser sa défense à l'égard de l'offensive qui est programmée pour 1999. Les élus de cette Assemblée et le Gouvernement bruxellois doivent sans précipitation effrénée ni atermoiements funestes, organiser la parade. Ce qui suppose que chacun joue correctement le jeu.

Ce n'est pas non plus le moment de pratiquer la politique de l'autruche, de multiplier les faux-fuyants et propos lénifiants. A cet égard, j'ai regretté les propos du Ministre Chabert, qui semble-t-il, a lu une version expurgée de la note de M. Van den Brande.

Mme Marie Nagy. — Monsieur Cornelissen, je me dois de faire un commentaire sur votre intervention. Je trouve que vous avez une manière remarquable, en tant que FDF, de « jouer » à la fois en dehors et dans le Gouvernement et de tirer les avantages d'être dans l'opposition et dans la majorité. *(Applaudissements sur les bancs ECOLO et PSC.)*

M. Jean-Pierre Cornelissen. — C'est votre avis, Madame Nagy, je le respecte mais je ne le partage pas.

De heer Leo Goovaerts. — Mijnheer de Voorzitter, ik zag heel graag dat u nu optrad. Als u nu laat begaan en sommigen blijkbaar over veel meer spreektijd laat beschikken dan anderen, dan zal u in de loop van de volgende weken en maanden problemen krijgen. Uw autoriteit zal daar onder lijden, en in de toekomst zullen anderen evenmin hun spreektijd respecteren.

M. le Président. — Monsieur Cornelissen, je vous demande pour la troisième fois de conclure.

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Je conclus.

Il est donc indispensable que les francophones de Bruxelles ne se fassent pas piéger. Il est essentiel que les francophones de ce pays, les parlementaires de la Communauté française, du Conseil régional wallon et de la COCOF se concertent, et adoptent une stratégie commune à l'égard de l'offensive que prépare le Gouvernement flamand à l'aube de 1999. C'est une étape primordiale.

Par ailleurs, il a été souhaité par diverses personnalités de cette Assemblée...

M. le Président. — Monsieur Cornelissen, votre temps de parole est largement dépassé. C'est la quatrième fois que je vous demande de conclure. Vous n'avez plus la parole... En tant que Vice-Président de cette Assemblée, vous êtes le premier à devoir respecter le règlement ! Vous n'avez plus la parole.

M. Michel Demaret. — Agissez comme vous parlez, Monsieur Cornelissen.

De Voorzitter. — Het woord is aan de heer Vanhengel.

De heer Guy Vanhengel. — Mijnheer de Voorzitter, de heer Cornelissen is zijn uiteenzetting begonnen met te zeggen dat hij zou proberen in alle sereniteit en zonder stemverheffing een onderwerp aan te kaarten op een voor iedereen aanvaardbare manier. Welnu, ik heb niet de indruk dat hem dat gelukt is. Ik zal dat mijnerzijds wel doen, zoals het in een parlementaire Assemblée betaamt.

Ik vraag mij af, na de heer Cornelissen te hebben aanhoord, of zijn interpellatie eventueel kadert in, wat *De Financieel Economische Tijd* omschrijft als een tussen de meerderheidsfracties van de Brusselse ploeg getekend wapenbestand om gedurende één maand niet over communautaire problemen te spreken. *De Financieel Economische Tijd* schreef die bewering toe aan een zeer welingelichte bron dichtbij de excellenties van de Brusselse Regering. Hoe moet die wapenstilstand in uw Regering, mijnheer de Minister-Voorzitter, worden geïnterpreteerd wanneer men ziet tot wat die allemaal kan leiden?

Tot nader order maakt het FDF deel uit van de coalitie; tot nader order maken ook de Nederlandstalige leden van de CVP, SP en VU deel uit van de meerderheid die uw coalitie steunt. Ik vraag mij af hoe zij met zulke toespraken nog kunnen instemmen. Met andere woorden, is hier nog sprake van een echte coalitie?

De heer Cornelissen verwart twee nota's, enerzijds de discussienota opgesteld door Minister-President Van den Brande van de Vlaamse Gemeenschap en anderzijds de nota van de Vlaamse Minister van Brusselse Aangelegenheden Van Asbroeck. Wanneer ik zijn interpretatie van die teksten, die ik ook heb gelezen, hoor, dan kan ik niet anders dan zeggen dat ik zelden zo'n moedwillig, vervalste lectuur van een bewust verkeerd geïnterpreteerde tekst heb horen weergeven. Zo kan men alles bewijzen.

Zijn kritiek bestaat er blijkbaar hoofdzakelijk in dat er een Vlaams imperialisme zou zijn, dat de Vlamingen de Brusselaars willen onderdrukken en dat Vlaanderen Brussel wil inpalmen. Welnu, mijnheer Cornelissen, als u de nota's van zowel de heer Van den Brande als van mevrouw Van Asbroeck aandachtig leest met een open geest en met goede bedoelingen, dan zou u merken dat ze bol staan van voorstellen die ertoe moeten leiden dat niet alleen de Vlamingen het beter krijgen in Brussel, maar de hele Brusselse bevolking. Inderdaad, de voorstellen hebben tot doel iedereen hier vooruit te helpen op een manier die eigen is aan de Vlamingen en waarvan ik hoop dat u hen het recht daarop niet ontzegt, namelijk gelijkwaardig aan de Franstaligen.

Mijnheer Cornelissen, nadat ik uw commentaar op de nota's van de heer Van den Brande en mevrouw Van Asbroeck heb gehoord, beveel ik u de lectuur aan van een ander document, namelijk van de Belgische Grondwet. Die is overaal beschikbaar en te koop. In de eerste vier artikelen van titel I vindt u de oplossing voor al uw problemen. Artikel 1 van de Grondwet bepaalt dat België een federale staat is...

M. Jean-Pierre Cornelissen. — C'est M. Van den Brande que vous devriez recommander la lecture de la Constitution.

De heer Guy Vanhengel. — Artikel 2 zegt dat er drie Gemeenschappen zijn: de Vlaamse, de Franse en de Duitstalige. Artikel 3 zegt dat er drie Gewesten zijn: het Vlaamse, het Waalse en het Brusselse. Er is dus geen enkel probleem. U hebt er terecht naar verwezen dat men aan Vlaamse kant bij de totstandkoming van de federale instellingen op grond van heel wat overwegingen ervoor heeft geopteerd het Gewest met de Gemeenschap te laten samenvallen. Daar beschikt men, in tegenstelling tot de Franstaligen, over één Parlement, het Vlaamse Parlement, en één Regering, de Vlaamse Regering. Wat kan erop tegen zijn dat deze twee componenten van de democratie aan Vlaamse kant zich af en toe onder de noemer Vlaanderen plaatsen? U probeert op basis van een semantische discussie, die u zelf uitlokt, de bevolkingsgroepen in deze stad tegen mekaar op te zetten. De wijze waarop u dat doet, doet mij denken aan andere extremen die ook proberen bevolkingsgroepen tegen mekaar op te zetten. *(Applaus.)* Ik heb er altijd een hekel aan gehad dat spanningen, die nu eenmaal bestaan wanneer gemeenschappen moeten samenleven, worden geëxploiteerd voor politiek profijt. Dat is niet wat de Brusselse bevolking van haar politici verwacht. Van de politici verwacht zij integendeel dat zij inspanningen leveren om, indien er wrijvingen zijn, deze de wereld uit te helpen. Ik heb niet de indruk dat u daarover bekommerd bent!

Mevrouw Dupuis die daarstraks een zeer ongelukkige tussenkomst hield, zei dat «les Flamands hurlent». Ik spreek dat formeel tegen. Neen, de Vlamingen roepen of schreeuwen niet. De Vlamingen zijn in Brussel zoals de Grondwet het voorschrijft, volwaardige burgers. Die Vlamingen zijn er meer dan u kunt vermoeden trots op Vlaamse Brusselaars te zijn. Ten bewijze daarvan is het feit dat wij zelfs onze Collega's in Vlaanderen ervan hebben kunnen overtuigen hun Parlement hier te vestigen en deze stad als hoofdstad te beschouwen.

Als u daar allemaal problemen mee hebt, mijnheer Cornelissen, indien de Grondwet voor u wat ingewikkeld is om te lezen en niet erg bevattelijk, dan raad ik u de lectuur aan van het boekje dat het Bureau van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad heeft uitgegeven. Op bladzijde vijf daarvan vindt u een zeer goede uitleg over hoe het Belgische staatsbestel in mekaar zit met de bijhorende administratieve kaartjes.

De heer Walter Vandenbossche. — Als dat niet geschreven is door Van den Brande of Van Asbroeck, dan leest Cornelissen het niet!

De heer Guy Vanhengel. — Dat is door hemzelf mede onderschreven, aangezien hij deel uitmaakt van het Bureau. Daarin staat alles klaar en duidelijk vermeld. Alles zit perfect in mekaar. Men hoeft hierover dus geen hele heisa te verkopen; dat is allemaal niet nodig. Daarin leest u, mijnheer Cornelissen — voor zover u dat niet zou weten —, dat Brussel tweetalig is, dat respectievelijk de Vlaamse, Franse en Duitstalige Gemeenschappen bevoegd zijn op het grondgebied waar Nederlands, Frans en Duits wordt gesproken. De Vlaamse Gemeenschap is dus — dat wordt expliciet vermeld — voor een groot deel mee bevoegd voor wat hier in Brussel gebeurt.

Mijnheer Cornelissen, mocht u dan nog moeilijkheden hebben, dan geef ik u lectuur van het decreet dat in de Vlaamse Gemeenschap is goedgekeurd, zodat u niet langer meer een amalgaam kan maken. De tekst van het decreet met betrekking tot Brussel, hoofdstad van Vlaanderen, dat goedgekeurd werd in 1984, is heel eenvoudig: «De Vlaamse Raad heeft aangenomen en wij, Executieve, bekrachtigen hetgeen volgt. Artikel 1. Dit decreet regelt een aangelegenheid bedoeld in artikel 59*bis* van de Grondwet. Artikel 2. De stad Brussel is de hoofdstad van de Vlaamse Gemeenschap. Kondigen dit decreet af...» Wat is dan het probleem, mijnheer Cornelissen, tenzij u moedwillig semantische discussies uitlokt en probeert bevolkingsgroepen tegen mekaar uit te spelen? Ik houd niet van zo'n politiek; ik hou niet van het tegen mekaar opzetten van mensen, waarna men daaruit politiek garen spint!

Mijnheer de Voorzitter, ik hoop dat de Brusselse Regering zich eens grondig zou bezinnen en nagaan of zij in haar huidige

samenstelling, met de mensen die behoren tot een fractie die dat durven te vertellen over de collega's en de andere gemeenschap die ook vertegenwoordigd is in de Regeringen, homogeen en sterk genoeg is om het beleid te voeren dat Brussel nodig heeft. Ik stel mij daarbij ernstige vragen, zeker wanneer ik zie welke ruzies publiekelijk door de Ministers werden uitgevochten en wanneer ik zie dat spanningen tussen de bevolkingsgroepen kunstmatig worden opgeklopt. Sinds het aantreden van deze Regering moeten wij bij elke openbare vergadering het gebrek aan cohesie vaststellen. Er komt bovendien maar geen politiek die de Brusselse bevolking verwacht. Vandaar, mijnheer de Minister-Voorzitter, dat ik mijn suggestie van vorige vergadering herhaal. Als u voelt dat het niet meer gaat, trek dan uw conclusies. Sleep deze ploeg geen vier jaar voort, zoals dat nu al 9 maanden gebeurt, want daar heeft niemand belang bij. *(Applaus.)*

De Voorzitter. — De heer Vandenbossche heeft het woord.

De heer Walter Vandenbossche. — Mijnheer de Voorzitter, Brussel-stad heeft net de uitvoering gevraagd van haar reglement zodanig dat Olivier Maingain een boete zal moeten betalen voor bevuiling van aanplakbrieven. Ik stel voor dat wij een reglementswijziging goedkeuren en nog een veel zwaardere boete opleggen voor de vervuiling van onze Assemblée door uitspraken zoals die van de heer Cornelissen.

Mijnheer Cornelissen, u gaat opnieuw een brug te ver. U handelt nog maar eens tegen de principes van verdraagzaamheid, openheid en evenwicht die deze regering hanteert. U staat nu niet meer zoals voorheen met één voet in een één voet uit, maar met twee voeten uit de coalitie.

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Ce n'est pas nous qui rédigeons les notes de M. Van den Brande. Nous ne faisons que réagir!

De heer Walter Vandenbossche. — Ik zeg u uitdrukkelijk, mijnheer Cornelissen: u moet van de Vlaamse christendemocraten op geen enkele wijze nog enige vorm van medewerking verwachten aan welk overleg ook in verband met de toekomst van onze instellingen. Uw onverdraagzaamheid vandaag maakt u voor de CVP een onmogelijke partner voor de toekomst!

De heer Leo Goovaerts. — De CVP is woedend vandaag!

De Voorzitter. — De heer Gatz heeft het woord.

De heer Sven Gatz. — Mijnheer de Voorzitter, mijn toespraak zal zo als gewoonlijk kort zijn.

Mijns inziens verwart de interpellant, niet voor het eerst trouwens, pathetiek met politiek. Dat is een beetje een probleem voor de heer Cornelissen?

Ik heb ook de nota's gelezen die u hebt gelezen en zal proberen, in tegenstelling tot u, een beetje politieke eerlijkheid te betonen. Ik moet zeggen dat ik niet altijd de meningen deel die de heer Van den Brande te pas en te onpas rondbazuint, maar in de door u aangehaalde nota heb ik toch met eigen ogen kunnen lezen dat het bestaan van een hoofdstedelijk Gewest niet wordt betwist.

Wat de nota van mevrouw Van Asbroeck betreft, een zeer gedegen werkdocument van 45 bladzijden, kan ik niet anders dan vaststellen dat u blijkbaar moet zoeken en graven tot aan het zinnetje dat dan nog in de voorwaardelijke wijs is gesteld, om ertegen te kunnen fulmineren. Het gaat over eventueel een fusie van Brusselse gemeenten, debat waarover wij het enkele weken geleden al hebben gehad.

M. Jean-Pierre Cornelissen. — C'est écrit noir sur blanc.

De heer Sven Gatz. — Het gaat om één zinnetje uit vijfenveertig pagina's dat dan nog in de voorwaardelijke wijs is opgesteld. Laat mij niet lachen! U zoekt duidelijk een stok om een hond te slaan. U zult altijd stokken vinden.

De heer Walter Vandenbossche. — Uw interpellatie van vandaag heeft zwaardere gevolgen dan de nota van mevrouw Van Asbroeck, mijnheer Cornelissen!

De heer Sven Gatz. — Ik besluit. Mijnheer Cornelissen, u zoekt dus een stok om een hond te slaan. Welnu, in het Nederlands zegt een spreekwoord dat men de poten onder zijn eigen stoel kan zagen. Men kan ook de poten onder een eigen gewest zagen, wat ik niet noodzakelijk wil. De keuze is aan u. *(Applaus.)*

M. le Président. — La parole est à M. Romdhani.

M. Mahfoudh Romdhani. — Monsieur le Président, mes Chers Collègues, si je devais prendre au sérieux toutes les déclarations des hommes politiques, je risquerais de passer ma vie à rire et à pleurer. Rire de leurs promesses et menaces, pleurer de leurs querelles préfabriquées.

Je me joins à l'interpellation de mon Collègue Jean-Pierre Cornelissen, ni pour rire, ni pour pleure, mais pour dire simplement que si, tout comme chacun de nous ici présent, les membres des Gouvernements et les Parlementaires d'autres Régions ont le droit d'exprimer ce qui leur semble bon ou mauvais, il ne nous appartient pas d'interférer dans leurs débats, pas plus que nous ne permettrions qu'ils parlent en notre nom.

Devons-nous réagir aux provocations et passer notre temps à polémiquer, ce qui a pour seul résultat de radicaliser les positions communautaires? Devons-nous monter en épingle les causes des tensions? Pour ma part, j'estime que c'est faire là fausse route, tant il ne faut jamais perdre de vue que la responsabilité de l'action commande de parler avec mesure et d'agir avec modération.

Certes, il faut dire et redire que Bruxelles est une Région à part entière, que nous n'accepterons aucune remise en cause de son existence, de son territoire, de son fonctionnement, et ce par qui que ce soit.

Ce que je sais, c'est que certaines réactions ne manqueront pas de porter préjudice aux relations entre communautés. Ne facilitons pas la tâche de ceux qui n'œuvrent pas pour une paix communautaire. Je sais aussi qu'il est parfois difficile pour les Bruxellois de se distancer des déclarations faites par des Collègues d'autres Régions. Mais mettons-nous à l'abri des déclarations matamoresques des uns et des autres, et attaquons-nous aux vrais problèmes de notre Région.

Les problèmes les plus poignants aujourd'hui concernent l'emploi, le logement, la pauvreté, la sécurité, l'éducation et la qualité de vie.

Avec force, je voudrais réaffirmer notre opposition à toute remise en cause du statut de la Région bruxelloise et rappeler que la Région reste le partenaire privilégié de toute négociation institutionnelle.

C'est pourquoi il me paraît très important de continuer l'action pacificatrice et la poursuite du dialogue afin d'œuvrer à une meilleure cohabitation fédérale dans le respect mutuel.

Aujourd'hui, les Bruxellois attendent de nous, non pas des querelles communautaires, mais des solutions et des réponses à leurs légitimes préoccupations sociales et économiques.

Monsieur le Ministre-Président, puis-je espérer que vous trouverez bientôt une recette pour calmer les «gesticulations» des uns et apaiser les «litanies» des autres afin d'enterrer pour quelques années au moins la «gueguerre» communautaire? *(Applaudissements sur de nombreux bancs.)*

De Voorzitter. — Het woord is aan de heer Garcia.

De heer Robert Garcia. — Mijnheer de Voorzitter, ik heb zoëven op de tribune een Vlaams verkozene terechtgewezen omdat ik ervan overtuigd ben dat hij de belangen van Brussel niet op het oog heeft, maar dat hij integendeel tegen het institutionele Brusselse Gewest ageert. Ik schrik er dus niet voor terug als Brusselaar en als Vlaming personen die behoren tot mijn taalgemeenschap te wijzen op de fouten die zij hier begaan en waarvoor zij ten aanzien van de bevolking verantwoordelijk zijn. Op dezelfde wijze zal ik, net zoals ook de voorgaande sprekers, zeer kalm reageren op de uitspraken, van mijnheer Cornelissen.

Tijdens een vorige vergadering toen er eveneens sprake was van communautaire problemen heb ik duidelijk onderstreept dat ik op diverse punten van de nota-Van den Brande kritiek had. Ik sta als Vlaming niet alleen met die stelling. Ook andere Vlamingen hier aanwezig hebben het moeilijk met bepaalde verklaringen uit de nota. U moet die discussienota de waarde geven die ze heeft. Het is een discussienota, waarop ik nu niet verder inga aangezien ik ze de vorige keer uitvoerig heb besproken en u mijn mening ter zake kent.

Mijnheer Cornelissen, wat u over de beleidsbrief van mevrouw Van Asbroeck durft te beweren, is totaal verkeerd. Erger nog, u stelt het allemaal vals voor, zozeer zelfs — dat is uw techniek — dat u zinnen uit hun context haalt, ze in de verf zet en vergeet te vermelden in welke paragraaf, overigens met de nodige commentaar eraan toegevoegd, ze stonden. Ik zal u geenszins de eer aandoen uw verklaringen hier, mondeling te weerleggen.

Wat ik wel zal doen — dat is ook parlementair werk — ik zal uw tekst naast de beleidsbrief van mevrouw Van Asbroeck leggen en woord per woord, zin per zin terechtwijzen en zwart op wit van a tot z aantonen wat u verkeerd voorstelt.

M. Jean-Pierre Cornelissen. — C'est un exercice difficile, mais j'accepte la confrontation.

De heer Robert Garcia. — Wat ik niet verdraag, is dat u alle Vlaamse verklaringen — gelukkig begaan nog slechts weinige Franstaligen dat euvel — op een hoop gooit met verklaringen van Were Di. Dat is verleden tijd. U moet uw plaatje veranderen. Niemand gelooft daar nog in, tenzij enkelen die ook geloven in een staat die wij niet wensen en die zowel in Vlaanderen als in Wallonië terug te vinden zijn.

Ik besluit. Indien u verklaringen van Vlaamse politici vervalst, dan kan ik even gemakkelijk verklaringen aanhalen van Waalse verkozenen verantwoordelijk voor het Waalse Gewest waarin zij het hebben over samenwerking met Frankrijk enzovoort. Ik doe dat niet.

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Je ne crois pas qu'un premier Ministre wallon se prête à cela.

De heer Robert Garcia. — Ik doe dat niet omdat het Brussel niets bijbrengt. Wat u moet onthouden, is wat Brusselse Vlamingen en Franstalige Brusselaars samen kunnen doen in Brussel. In dat verband moet u als lid van de meerderheid vermijden in de Assemblée permanent chaos te zaaien en vragen te stellen die niets te maken hebben met de toekomst van Brussel.

Nog tijdens de vorige vergadering was er de verklaring van de heer Clerfayt al erger dan de stellingname van de Vlaamse Regering. De heer Clerfayt beweerde toen dat de Franse Gemeenschapscommissie niets meer te maken had met het Brussels Gewest, waarna hij onmiddellijk door twee personen werd teruggefloten, namelijk door de Voorzitter van deze Assemblée en de Voorzitter van de Brusselse Regering.

Mijnheer Cornelissen — en Collega's van het FDF — laten wij samen aan de sociaal-economische en financiële toekomst van de Brusselaars denken, steeds de goede verstandhouding tussen de Vlaamse en Franstalige Brusselaars nastreven en ons pacificatiemodel in ere houden. Daarin past uw redevoering helemaal niet.

De heer Leo Goovaerts. — U kunt dat samen oplossen. U zit samen in dezelfde meerderheid. U hebt ons daar niet voor nodig.

De heer Walter Vandenbossche. — Het FDF mag gerust naar de oppositie gaan.

De heer Robert Garcia. — Het pacificatiemodel dat ik voorsta, is de enige manier om Brussel dat van alle kanten wordt aangevallen, te redden. Indien u mij de komende maanden daarin volgt, dan zullen wij erin slagen de toekomst van Brussel veilig te stellen. *(Langdurig applaus.)*

De heer Guy Vanhengel. — Collega Garcia, kunt gij in die omstandigheid in dezelfde meerderheid blijven?

M. le Président. — La parole est à Mme Nagy.

Mme Marie Nagy. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, Chers Collègues, je ne reviendrai pas sur un sujet que j'ai déjà développé à cette tribune, à savoir la conception que j'ai, et que mon parti défend, des institutions bruxelloises. Permettez-moi tout de même de dire un mot dans le cadre du débat qui vient d'être tenu.

Tout d'abord, je constate, une fois de plus, que la majorité fonctionne mal, que ses déclarations vont dans tous les sens et que vous ne parvenez pas à les maîtriser, Monsieur le Ministre-Président. Je ne pense pas qu'une telle situation soit favorable à Bruxelles.

Je constate également une surenchère communautaire de certains membres du PRL-FDF qui tiennent un discours anti-Région, qui veulent faire du Conseil de notre Région bilingue, une institution qui ne peut pas représenter les francophones de Bruxelles, comme on a pu le lire notamment dans un article de M. André Lagasse. A mes yeux, il y a là une alliance objective entre certains Flamands de Flandre — je pense en particulier à M. Van den Brande — et certaines tendances nationalistes au sein des partis francophones.

Rentre également dans ce cadre la volonté de certains membres du PRL-FDF de valoriser outre mesure l'institution communautaire de Bruxelles, la COCOF, pour gérer et représenter Bruxelles. Cela suppose une cogestion communautaire de la Ville, qui est aussi l'objectif défendu par la note Van den Brande.

Des considérations purement partisanes, qui dictent des positionnements de certains pour mieux faire disparaître

d'autres, font que la surenchère communautaire et le besoin pour certains de se radicaliser s'ils veulent continuer à exister créent un climat propice aux revendications antibruxelloises, qu'elles viennent du côté flamand — ce dont on a l'habitude avec M. Van den Brande — ou du côté francophone.

Il est assez difficile de supporter que des hommes politiques et des leaders flamands veuillent ignorer l'existence de Bruxelles. Mais à côté de cela, il convient de reconnaître l'expression des Bruxellois flamands — notamment de M. Garcia et d'autres — qui clament leur attachement à Bruxelles et à ses institutions bilingues. Cette identité de vues entre certains francophones et certains Flamands de Bruxelles est un fait important et permettra à cette Ville de réaliser un projet politique cohérent.

Enfin, je rappelle l'attachement d'ECOLO à la Région de Bruxelles-Capitale dont les institutions sont certes perfectibles mais ont le mérite de permettre une gestion des problèmes auxquels sont confrontés les habitants de la Ville : paupérisation, chômage, difficultés de logement, pression immobilière, impacts négatifs sur l'environnement, difficultés de déplacement.

ECOLO soutient les forces qui veulent faire fonctionner la Région et refuse toute cogestion communautaire de la Ville. ECOLO se prononce pour le maintien d'un certain statut quo communautaire pour permettre aux institutions de faire leurs preuves et de fonctionner avant de se lancer dans une nouvelle négociation institutionnelle.

En tant que parti francophone, nous rappelons aussi notre attachement à la Communauté française, institution chargée de représenter l'appartenance à une communauté culturelle. Mais nous pensons que cette position n'est pas contradictoire avec le maintien, voire le développement, d'un projet politique cohérent, auquel les différents partis qui y sont associés croient et adhèrent. C'est cela l'avenir de Bruxelles, et il convient d'y penser de plus en plus. *(Applaudissements sur les bancs ECOLO et PSC.)*

M. le Président. — La parole est à M. Harmel.

M. Dominique Harmel. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, je ne comptais pas intervenir dans ce débat initié par M. Cornelissen car je crains que ces discussions soient stériles. Nous connaissons les positions de M. Van den Brande depuis 1989 et je finis par être fatigué de répéter celle qui est la nôtre. Chacun vient ici donner un cours de droit sur l'autonomie des Régions. Bruxelles n'est pas à vendre, nous l'avons déjà tous dit, francophones comme néerlandophones.

Nous n'empêcherons pas qu'un certain nombre de débats soient tenus dans d'autres Assemblées; cela relève de leur autonomie. Ici même, au Conseil régional, des problèmes sont de temps en temps soulevés à propos de débats qui ont lieu tant à la VGC qu'à la COCOF. Mais, de grâce, arrêtons de nourrir la plupart de nos séances de débats communautaires ! Sauf erreur de ma part, nous en avons eu un, voici environ un mois et demi, qui a suscité certains éclats puisque M. Clerfayt a été rappelé à l'ordre. Aujourd'hui, de nouveaux éclats se produisent puisque M. Cornelissen est à l'origine de quelques difficultés avec certains membres de la majorité, comme nous venons de l'entendre, et avec le Président. Je suis donc fort inquiet à propos de la manière dont on a décidé de travailler. Comme je le disais déjà au mois de janvier, je pense que nous nous trompons et que nous passons à côté de l'essentiel.

Des législations importantes doivent être envisagées dans une série de domaines.

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Monsieur Harmel, demain, nous ne ferons rien d'autre !

M. Dominique Harmel. — En commission, nous avons discuté de problèmes concernant la pauvreté, la santé, le logements, les déplacements, etc.

Même en commission, comme lorsque nous avons dû voter une recommandation pour la CIG, la majorité actuelle n'a pas été capable d'obtenir un vote majoritaire. Hier encore, nous avons assisté à un lamentable spectacle où le PS, une fois de plus, ne savait pas suivre la majorité.

De séance en séance, nous assistons à des débats de plus en plus pénibles au sein d'une majorité incapable de décider. Aujourd'hui, nous atteignons un paroxysme, car il n'y a plus grand-chose de commun entre les différents acteurs qui nous gouvernent. Et vous n'avez d'autres propositions que celles que vous nous aviez faites voici deux ans, Monsieur le Ministre-Président. Dès lors, vous n'avez d'autre solution que celle de démissionner, car il n'y a plus de majorité. *(Applaudissements sur les bancs PSC, ECOLO et VLD.)*

M. le Président. — Je fais remarquer à M. Harmel que M. Picqué n'a pas encore pris la parole. Dès lors, en fait, il interprète des paroles que le Ministre-Président n'a pas prononcées.

M. Dominique Harmel. — M. Picqué m'a entendu comme vous, Monsieur le Président, et il doit être « apeuré » !

De Voorzitter. — Het woord is aan de heer Lootens.

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Mijnheer de Voorzitter, alvorens mijn uiteenzetting aan te vatten, moeten er mij twee opmerkingen van het hart. Ten eerste, Collega Garcia heeft zopas gezegd dat er moet worden nagedacht over mijn toekomst. Wanneer ik bepaalde documenten van zijn partijgenoten uit zijn gemeente nakijk, dan heb ik de indruk dat hij er beter aan doet na te denken over de toekomst van zijn partij in mijn gemeente, eerder dan na te denken over mijn toekomst.

Mijn uiteenzetting zal niet dezelfde agressieve inslag hebben als deze van Collega Cornelissen.

De Voorzitter. — U weet dat niet, want u was niet aanwezig.

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Ik heb zijn toespraak zeker gehoord ! U weet dat het niet mijn stijl is om op een dermate agressieve manier uit de hoek te komen.

Mijnheer de Voorzitter, de heer Cornelissen heeft volkomen ongelijk wanneer hij in de Discussienota over een verdere staatshervorming van de Vlaamse Regering in de passussen die over Brussel handelen, een zekere agressiviteit meent te ontwaren. De standpunten van de Vlaamse Regering zijn jammer genoeg uiterst gematigd en ook zeer vrijblijvend. In Vlaanderen heeft immers alleen het Vlaams Blok de politieke moed om over de toekomst van Brussel radicale standpunten in te nemen.

De heer Walter Vandenbossche. — Dat zijt gij in het Vlaams, mijnheer Cornelissen !

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Dat wil zeggen, mijnheer Vandenbossche — ik weet dat u mij graag onderbreekt, maar ik dacht dat ik het woord had —, dat wij naar de wortels van de problemen gaan en fundamentele oplossingen durven voor te staan, waarbij wij niet aan symptoombestrijding doen...

De heer Walter Vandenbossche. — Ik wijs op een zekere gelijkenis in de discours van het Vlaams en het Frans Blok !

De heer Dominiek Lootens-Stael. — ... maar waardoor wij de problemen van Brussel echt oplossen.

Overigens wens ik de heer Cornelissen, die blijkbaar van mening is dat Vlaanderen niet zou mogen nadenken over de positie van Brussel in Vlaanderen, erop te wijzen dat wij in een vrij land en in een democratische rechtsstaat leven en dat Vlaanderen dus in alle opzichten het recht heeft om zich met Brussel te bemoeien. Historisch gezien is Brussel een Vlaamse stad. Economisch, sociologisch en sociaal-geografisch is Brussel onlosmakelijk verbonden met Vlaanderen. Eigenlijk is de culturele identiteit van Brussel Vlaams. *(Protest bij de Franstaligen.)*

U zal luisteren, Collega's. Feitelijk woont er in Brussel nog altijd een meerderheid Vlamingen, ook al zijn een heleboel onder hen in feite verfranste Vlamingen...

De heer Walter Vandenbossche. — Dank zij u, Mijnheer Cornelissen!

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Deze Vlamingen zitten door de verfransingspolitiek van de Belgische Staat nu weliswaar met een identiteitsprobleem opgescheept en het is ook daarom dat een deel van hen, gefrustreerd als ze hierdoor zijn, dan maar bij het FDF terechtkomen. Maar zij zijn daarom niet minder Vlaming. Ook juridisch gezien heeft Vlaanderen, en de Vlaamse Regering alle recht om zich met Brussel te bemoeien. De Vlaamse Gemeenschapscommissie, het orgaan dat de Brusselse Vlamingen vertegenwoordigt, is immers een ondergeschikt bestuur van de Vlaamse Regering. Bovendien is Brussel de hoofdstad van Vlaanderen...

De heer Merry Hermanus. — Van België!

De heer Dominiek Lootens-Stael. — ... wat wettelijk werd vastgelegd en wat dus door iedereen die de wettelijkheid respecteert, dient te worden erkend. Collega Vanhengel heeft zopas het desbetreffende decreet voorgelezen. De Vlaamse Regering heeft dus alle recht om over de toekomst van Brussel na te denken; het Vlaams Parlement heeft alle recht om daarover te debatteren en elke Vlaming heeft als vrij burger het recht om daarover zijn mening te uiten!

Dames en Heren, wanneer de heer Cornelissen enige agressiviteit in de nota van de Vlaamse Regering meent te ontwaren, dan heeft dit niets met die nota te maken, maar wel alles met de achtervolgingswaanzin, de paranoia waaraan de franskiljons vooral van het FDF lijden. Als de Vlaamse Regering of een Vlaming het woord «Brussel» durft uit te spreken, dan schreeuwt de partij van de heer Cornelissen onmiddellijk moord en brand in de veronderstelling dat het bestaan van hun geliefde derde Gewest alleen daardoor al door een of andere denkbeeldige Vlaamse invasie wordt bedreigd.

Overigens moet het duidelijk zijn dat, wanneer iets of iemand het bestaan van het derde Gewest bedreigt, dat wel de partij van de heer Cornelissen zelf is door de politiek van etnische zuivering die zij ten aanzien van de Brusselse Vlamingen voert. Ik citeer hiervoor uit een artikel van de heer Eric Rydberg — dat is toch een onverdachte bron — in *La Wallonie* van 16 maart jongstleden: «Côté FDF, on est antiflamand par définition. Mais l'attitude est devenue caractérielle avec l'arrivée d'Olivier Maingain à sa présidence, qui n'est pas loin de souhaiter une purification etnique de Bruxelles.»

Welnu, Mijnheer Cornelissen, ik verzeker u dat deze etnische zuivering de zekerste manier is om uw geliefde derde Gewest naar de knoppen te helpen. Wanneer vele Vlamingen vandaag, volgens ons ten onrechte, een grote terughoudendheid betonen inzake het op de helling plaatsen van België en het derde Brusselse Gewest, dan is dat omdat zij vrezen dat zij Brussel in een scenario van Vlaamse onafhankelijkheid zouden kunnen verliezen. U zal begrijpen dat als het FDF en zijn francofiele bondgenoten er in zouden slagen om de Brusselse Vlamingen effectief uit Brussel te verjagen, de Vlamingen geen enkele reden meer hebben om dit Brussels Gewest nog te ontzien. Iets wat men al verloren heeft, kan men immers niet meer verliezen, maar alleen nog terugwinnen.

Er is nog een andere reden waarom ik u aanraad, Mijnheer Cornelissen, om indien u zo aan uw derde Brusselse Gewest gehecht bent, de Brusselse Vlamingen zo veel mogelijk in de watten te leggen en als een schat te koesteren, in plaats van ze brutaal te verjagen. U hebt deze Brusselse Vlamingen broodnodig, ook institutioneel, want zonder Brusselse Vlamingen bestaat er geen derde Gewest meer. De werking van onze instellingen is immers gegrondvest op de samenwerking tussen Vlamingen en Franstaligen. Er zijn twee Vlaamse Ministers in de Regering en drie Franstalige; er is één Vlaamse Staatssecretaris en twee Franstalige Staatssecretarissen. Mocht het door uw etnische zuiveringspolitiek en de catastrofale maatschappelijke politiek van de Regering ooit zover komen dat de Vlamingen in demografisch opzicht onvoldoende talrijk zijn geworden *(Onderbreking van de heer Vandenbossche).*

Mijnheer Vandenbossche, u mag van mij best een eigen debat voeren, maar ik heb hier het woord.

De heer Walter Vandenbossche. — Wat u zegt, interesseert mij niet.

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Dat kan zijn. Ga dan buiten of naar de koffiekamer, maar onderbreek mij niet.

Ik kom terug tot mijn tekst. Mijnheer Cornelissen, mocht het door uw etnische zuiveringspolitiek en de catastrofale maatschappelijke politiek van de Regering ooit zover komen dat de Vlamingen in demografisch opzicht onvoldoende talrijk zijn geworden om nog voldoende vertegenwoordigers naar de Brusselse Gewestraad af te vaardigen, dan stort het hele bestel gewoon ineen en is er een institutionele crisis en houdt dit Gewest op te bestaan.

Dames en heren, ik besluit. Het Vlaams Blok is om velerlei redenen voorstander van de afschaffing van dit Gewest, maar voor een dergelijk scenario van etnische zuivering...

M. Merry Hermanus. — C'est scandaleux d'être l'élu d'une Région dont on demande la disparition. C'est un manque de respect!

De heer Walter Vandenbossche. — De heer Cornelissen en het FDF doen net hetzelfde, Collega's!

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Het is mijn goed recht mijn mening hier te uiten.

De Voorzitter. — Mijnheer Lootens, uw spreektijk is om. *(De micro wordt afgesloten, maar de heer Dominiek Lootens-Stael spreekt voort.)*

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Ik herhaal dat wij voorstander zijn van de afschaffing van dit Gewest, maar voor een scenario van etnische zuivering wensen wij niet te tekenen om ons doel te bereiken. Indien het FDF hiervoor wel verantwoordelijk wenst te zijn, dan is dat hun zaak, maar zij dienen wel te beseffen dat zij hiermee hun eigen bestaan ondergraven!

De heer Guy Vanhengel. — Mijnheer de Voorzitter, alle fracties hebben zich naar aanleiding van de interpellatie van de

heer Cornelissen uitgesproken, de PS, ECOLO, PSC, CVP, SP, VU, Vlaams Blok en de VLD, behalve de PRL-FDF-fractie. Mag ik ervan uitgaan — ik vind dit een belangrijke vraag — dat de mening waaraan de heer Cornelissen uiting heeft gegeven, gedeeld wordt door zijn voltallige fractie? Heeft de heer Cornelissen namens de PRL-FDF-fractie of namens zichzelf gesproken?

De Voorzitter. — Dat moet u aan de heer van Weddingen vragen.

La parole est à Monsieur Picqué, Ministre-Président.

M. Charles Picqué, Ministre-Président du Gouvernement. — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je tiens à remercier M. Cornelissen. Grâce à lui, je prends conscience de mon utilité. Vu mes problèmes existentiels, ce n'est pas négligeable. En effet, je suis de plus en plus souvent le « destinataire » d'interpellations qui s'apparentent beaucoup plus à des discours, à déclarations politiques ou à des analyses de l'actualité. C'est bien de cela qu'il s'agit aujourd'hui. Il faut éviter que cette tribune parlementaire ne devienne un lieu de meeting politique, ce qui serait une dérive dangereuse.

Quelles questions m'a-t-on posées? *(Interruption de M. Jean-Pierre Cornelissen.)*

Ecoutez-moi, Monsieur Cornelissen, sinon cela prouverait bien qu'il s'agissait simplement s'adonner à la tribune à un monologue ne présentant aucun intérêt dans une Assemblée parlementaire. Nous avons tous la liberté de nous exprimer et nous ne manquons pas d'en user, même le Ministre-Président, à l'extérieur de cette Assemblée. Les notes des uns et des autres ne doivent pas nous faire perdre de vue l'essentiel qui est de faire coexister, au sein de notre Assemblée, notre identité de Bruxellois avec celle de francophone et de flamand.

Monsieur Cornelissen, vous souhaitez bien entendu la survie de la Région bruxelloise. Quelle est la meilleure garantie de cette survie? C'est le sentiment d'appartenance, tant des Francophones que des Flamands, à cette Région que notre Assemblée incarne?

Ce sentiment est notre meilleure réponse à quiconque pourrait nuire aux intérêts de notre Région. Des débats de ce genre, qu'il vous est loisible de soulever en d'autres lieux, créent un climat peu propice à la pacification indispensable à ce sentiment d'appartenance.

Je tiens à vous dire très amicalement, Monsieur Cornelissen, que je constate, à l'issue de ce débat, que vous vous êtes en fait condamné à polémiquer ... avec qui? Et à qui avez-vous ainsi offert une tribune inespérée? Au *Vlaams Blok*! *(Applaudissements sur les bancs PS, VLD, CVP.)*

Je pense, Monsieur Cornelissen, que vous vous êtes choisi un autre destin politique que celui d'être simplement le partenaire d'un dialogue avec ces gens-là. *(Vifs applaudissement sur les bancs PS, VLD, CVP.)*

M. le Président. — La parole est à M. Cornelissen.

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Monsieur le Président, je ne ferai qu'une courte réplique. Si nous avons aujourd'hui provoqué ce débat au sein de notre assemblée, c'est parce qu'il y a sa place.

Deux documents existent. Chacun peut les interpréter à sa façon mais j'invite toute personne dotée d'une objectivité suffisante à parcourir ces deux notes, celle de M. Van den Brande comme celle de Mme Van Asbroeck. Cette personne objective constatera, dans les deux cas, une série de comportements qui ne sont pas particulièrement respectueux de la réalité que vous défendez. Comme presque tout le monde ici, je suis aussi attaché à la survie d'une troisième Région. Or la note de M. Van den Brande la remet en question. On y mentionne deux composantes, *deelstaten*, avec un statut spécifique pour la troisième Région. Dans un des passages de cette note, il est même fait état du titre IV de la loi bruxelloise, qui envisage le statut international et national de Bruxelles sur le choix des accords de coopération. Dans cette note, M. Van den Brande revendique que dorénavant, dans les accords que nous passons avec le pouvoir fédéral pour le choix de certains types de travaux, les *deelstaten* — pour reprendre la terminologie utilisée — soient pleinement associés à la définition des besoins. Cela signifie que, dans les domaines concernant Bruxelles et ses fonctions, les deux autres composantes, les deux Régions, devraient être associées à la définition des priorités. Ce n'est pas ainsi que je conçois une Région à part entière, et vous non plus, je le suppose.

(Interruption de M. Walter Vandenbossche.)

Je vous indiquerai très précisément la page et la référence dans la note de M. Van den Brande.

M. le Président. — Voulez-vous, Monsieur Cornelissen, revenir à votre réplique à M. le Ministre-Président?

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Si vous faites taire M. Vandenbossche, ce sera parfait.

Je répète donc que mon intervention visait simplement à obtenir de cette assemblée qu'elle montre sa vigilance et qu'elle prépare sa défense dans l'optique de 1999, date à laquelle nous n'échapperons pas. Certains ont parlé de la *shopping list* de la Communauté flamande. Il est évident que nous devons nous préparer à ce débat et que les francophones de notre pays doivent se rassembler afin de prévoir comment résister. Cela implique évidemment une action, une concertation au sein de notre Région, la définition d'un lieu de réflexion, d'une commission des Affaires institutionnelles, comme certains l'ont proposé. *(Applaudissements sur les bancs du FDF.)*

De heer Walter Vandenbossche. — Mijnheer de Voorzitter, hier worden grove leugens verteld.

De heer Robert Garcia. — Mijnheer de Voorzitter, de heer Cornelissen herneemt zijn interpellatie van daarnet. Ik vraag dat u hem het woord ontneemt.

De heer Guy Vanhengel. — Op de manier waarop u dat bekijkt zeker.

De heer Leo Goovaerts. — Mijnheer de Voorzitter, het is interessant om vast te stellen dat Minister-Voorzitter Picqué toegeeft in zijn meerderheid eigenlijk een aantal mensen te hebben die te vergelijken vallen met het Vlaams Blok.

De heer Charles Picqué, Minister-Voorzitter van de Regering. — Dat is ietwat overdreven.

M. le Président. — L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

INTERPELLATION DE M. FRANCOIS ROELANTS DU VIVIER A M. JOS CHABERT, MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES, DU BUDGET, DE L'ENERGIE ET DES RELATIONS EXTERIEURES, CONCERNANT «LA PROMOTION DE L'IMAGE INTERNATIONALE DE LA REGION AU TRAVERS DE PUBLICATIONS PROPRES OU EXTERIEURES»

Discussion

INTERPELLATIE VAN DE HEER FRANCOIS ROELANTS DU VIVIER TOT DE HEER JOS CHABERT, MINISTER BELAST MET ECONOMIE, FINANCIEN, BEGROTING, ENERGIE EN EXTERNE BETREKKINGEN, BETREFFENDE «DE BEVORDERING VAN HET INTERNATIONALE IMAGO VAN HET GEWEST IN EIGEN OF ANDERE PUBLIKATIES»

Bespreking

M. le Président. — La parole est à M. Roelants du Vivier pour développer son interpellation.

M. François Roelants du Vivier. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, avant d'aborder la question centrale de mon interpellation, à savoir la promotion de l'image internationale de la Région de Bruxelles au travers de publications qui lui soient propres ou non, je crois utile de préciser l'importance particulière qu'attribue mon groupe à la politique extérieure de la Région, dont vous êtes, avec le Ministre-Président, le porte-parole attitré du Gouvernement.

Si j'interviens fréquemment sur ce chapitre des relations extérieures, c'est en effet parce que le groupe PRL-FDF considère ce domaine comme une politique commune du Gouvernement, qui ne peut être la chasse gardée de tel ou tel et encore moins le reflet de préoccupations partisanes.

C'est bien évidemment à cette aune que nous jugeons et que nous jugerons l'action des membres du Gouvernement.

Mais au-delà de cette considération, il est indéniable que la politique des relations internationales de la Région constitue un indispensable moyen de promotion certes, mais surtout d'introduction à la connaissance de Bruxelles par les Régions et les nations qui lui sont extérieures. Aussi est-il fondamental, en décrivant notre Région, ses spécificités et ses potentialités, de dire vrai et de viser juste.

Et cela d'autant plus, Monsieur le Ministre, que nos moyens sont comptés. 165 millions au total pour l'exercice 1996 : voilà le budget parcimonieux de la politique du Gouvernement en matière de relations extérieures, qui nous oblige à une réflexion sans cesse renouvelée sur l'utilisation la plus judicieuse des crédits.

C'est ainsi que l'on peut s'interroger sur la pertinence d'un outil de promotion, distribué notamment aux visiteurs étrangers dans notre Région, à savoir le magazine «*Brussels Today*».

Je sais que vous n'avez pas eu le choix du titre puisque, comme j'y reviendrai dans un instant, ce périodique est indépendant tout en recevant une solide subvention de la Région, mais enfin ! Alors qu'il n'y a même pas l'excuse d'un contenu bilingue, pourquoi nous affliger d'un titre en langue anglaise dont j'ajouterais qu'il est d'une désespérante banalité ?

Quoi qu'il en soit, nous accordons une aide de quelque 8 700 000 francs par an à cette revue. Et, si j'en crois la fiche budgétaire que vous avez transmise au Parlement à l'occasion de la discussion du budget 1996, vous n'avez que des mots élogieux à l'égard de la publication en cause. Permettez-moi de vous citer :

«Bruxelles se devait de disposer d'un magazine ouvert au public et qui réponde à certains objectifs : défendre et promouvoir la Région de Bruxelles-Capitale, mettre en exergue ses entreprises et ses forces vives, relever les défis et les réponses de la Région. La Région a suivi l'exemple d'autres capitales où ce type de revue existe et où elle est mise à la disposition des visiteurs dans les hôtels, les restaurants, les aéroports. Le périodique «*Brussels Today*» est le seul magazine sur la place de Bruxelles tant en qualité d'édition qu'en fond rédactionnel qui rencontre ces objectifs.»

Je ne puis imaginer, Monsieur le Ministre, que votre sentiment soit toujours le même, que vous ne vous posiez pas quelques questions au sujet d'un magazine à propos duquel des membres honorables de cette assemblée — tant de la majorité que de l'opposition — ont émis des critiques de plus en plus précises.

Tout d'abord — et ma consternation s'accroît à chaque parution — le style obséquieux de l'hagiographe chargé de rédiger des articles sur les réalisations des Ministres, même en l'absence d'une photo de ceux-ci — j'ai bien noté votre réponse à la question écrite de M. Vanhengel — a de quoi décourager le plus amical de nos visiteurs étrangers. Et si, d'aventure, il poursuit sa lecture, en s'égayant à travers les petites annonces roses qui parsèment «*Brussels Today*», notre aimable visiteur, confortablement installé dans sa chambre d'hôtel, trouvera vite un sommeil réparateur grâce au narcotique puissant qui vient de lui être administré.

Comparons, si vous le voulez bien, ce qui est comparable. La Communauté française de Belgique et la Région wallonne publient une revue bimestrielle internationale intitulée Wallonie/Bruxelles (et non Wallonia/Brussels !) comptant 45 pages et éditée à 25 000 exemplaires. Le coût de cette revue de prestige — mais non luxueuse — publiée en quadrichromie varie de 750 000 francs à 1 000 000 de francs la livraison, salaires de la rédaction compris, soit un total maximum de 6 000 000 de francs par an pour un périodique qui ne contient aucune publicité commerciale. Le coût de notre subvention à *Brussels Today* est de 1 450 000 francs le numéro.

La conclusion va de soi : nous avons les moyens d'avoir notre propre revue, non commerciale, et, en tout état de cause, la hauteur de notre subvention à *Brussels Today* paraît peu justifiable et susceptible d'être renégociée.

D'où mes questions à votre égard : n'y a-t-il pas lieu de revoir les termes du contrat qui lie la Région à l'éditeur de «*Brussels Today*» ? Cette revue est-elle la plus appropriée, dans sa forme actuelle, pour représenter notre Région auprès d'un public de nature internationale ? Et, plus fondamentalement, faut-il s'associer à un périodique existant ou, à l'image d'autres régions voisines, disposer d'une revue de prestige dont la responsabilité éditoriale incombe entièrement à la Région ?

La seconde partie de mon interpellation concerne la promotion de notre Région par des insertions dans des périodiques touchant un public international dans la Région elle-même ou en dehors de celle-ci. Chacun a en tête les petits messages de bienvenue, agrémentés de votre portrait souriant, que vous avez fait paraître, Monsieur le Ministre, dans l'hebdomadaire bruxellois de langue anglaise «*The Bulletin*». Mais la diffusion en est, par définition, relativement restreinte.

Les deux autres régions utilisent volontiers, pour leur promotion internationale, la revue de la Sabena, non seulement

intitulée «*Passport*», mais encore uniquement rédigée en anglais. C'est ce qui s'appelle une perte d'identité volontaire, mai j'arrête ici puisque ce n'est ni de notre compétence, ni mon propos de ce jour de contester la forme du périodique d'une société privée. La conséquence en tout état de cause en est que les annonceurs rédigent leurs messages promotionnels dans la langue de Shakespeare et qu'ils touchent vraisemblablement un large public, puisque la revue de la Sabena est éditée à 80 000 exemplaires, et distribuée gratuitement à tous les passagers de la compagnie, soit 400 000 personnes par mois qui peuvent l'emporter si bon leur semble.

Lors de mon plus récent déplacement dans un avion de la Sabena, le mois dernier, j'ai ainsi pu prendre connaissance d'un message de deux pages publié par l'administration des relations extérieures de la Flandre — je dis bien la Région, «*Flanders*» en anglais, et non la Communauté flamande, «*Flemish Community*».

On y voit deux photos représentant respectivement Bruxelles d'où émerge la silhouette de la basilique de Koekelberg, et la Grand-Place de Bruxelles. Bruxelles est du reste citée sept fois dans ces deux pages, et il est bien entendu qu'elle est — je cite — «*the capital of Flanders*».

400 000 passagers de la Sabena prennent également connaissance d'une carte géographique qui sort, je suppose, de l'atlas géostratégique de l'administration des relations extérieures de la Flandre et incorpore Bruxelles dans le territoire de la Région flamande !

Je ne doute pas qu'à cet égard, Monsieur le Ministre, vous partagiez mon indignation qui est loin d'être isolée comme le confirme la rédaction de la revue «*Passport*», qui a recueilli de multiples réactions hostiles à cette annonce.

Il n'en demeure pas moins que, si certains font tout pour gommer la réalité de la Région de Bruxelles, notre absence de cette publication participe de manière involontaire à une telle entreprise de désinformation.

Or, nous pouvons et nous devons nous permettre une présence dans la revue de la Sabena. Une page en quadrichromie revenant à 260 000 francs, cela signifie que, sur un total de 400 000 lecteurs, le coût par contact est de 65 centimes, ce qui se situe dans une moyenne très raisonnable.

Vous me voyez donc amené, Monsieur le Ministre, à vous poser les questions suivantes : comment comptez-vous réagir, au nom du Gouvernement, face à la publicité agressive et trompeuse de la Région flamande ? Comptez-vous assurer une présence de notre Région dans la revue de la Sabena ? Songez-vous également à d'autres périodiques à caractère international ?

Je conclus.

La politique des relations extérieures n'est ni un luxe, ni un appendice à l'action du Gouvernement. Le rayonnement et la promotion de Bruxelles, la nécessaire explication de notre situation institutionnelle à nos interlocuteurs étrangers, la défense même de notre existence imposent une politique cohérente et coordonnée. Par ailleurs, nos moyens limités nous imposent une extrême rigueur.

Notre expérience en matière de publications promotionnelles n'est pas exempte de tout reproche, comme j'ai tenté de le démontrer. Le débat qu'aujourd'hui, je l'espère, j'ai pu ouvrir au nom de mon groupe devrait permettre, dans ce secteur particulier des relations extérieures, de recalibrer l'action du Gouvernement et de mieux atteindre les objectifs fixés par la déclaration gouvernementale.

M. le Président. — La parole est à Mme Huytebroeck.

Mme Evelyne Huytebroeck. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, je me réjouis de constater aujourd'hui que les critiques et remarques que formule mon groupe depuis plusieurs années sur la qualité de l'information, les objectifs, le coût — jusqu'à l'intitulé même — du périodique, dit « indépendant », *Brussels Today,* sont partagés par un groupe de la majorité qui aurait dû, déjà sous la législature précédente, formuler les mêmes critiques puisque ce journal existe depuis environ six ans. Je regrette que ce groupe n'ait pas accepté les amendements déposés par le groupe ECOLO aux budgets visant à revoir ce journal.

Je tiens à souligner que ce périodique n'est pas un journal d'information mais constitue une propagande, même pas imprimée sur du papier recyclé, qui est médiocre mais « luxueuse » et coûte la bagatelle de 1 450 000 francs par numéro. Elle ne concerne pas Bruxelles, ni la Région, ni même un Gouvernement ou un projet urbain. C'est en fait une propagande permanente pour nos Ministres, c'est-à-dire quelques hommes — il n'y a effectivement pas de femmes — qui se plaisent à publier leur photo, pas toujours récente *(Sourires.)* et à matraquer le public, non pas tant de leurs réalisations que du contenu quotidien de leur agenda et de leur carnet de voyages. Nous y trouvons, par le menu, le récit des pérégrinations de nos éminences de par le monde. Ce journal donne ainsi une image tout à fait tronquée de Bruxelles, qui compte quand même de nombreux atouts, notamment en matière de vie culturelle et associative.

Pour ECOLO, c'est tout simple. Il n'y a pas à revoir le contrat qui lie la Région à *Brussels Today.* Il faut cesser cette collaboration et envisager sérieusement comment investir le mieux possible, dans des projets réellement porteurs pour Bruxelles, la somme consacrée à cette publication.

En début de séance, il a été question d'un projet mobilisateur pour « Bruxelles, ville culturelle en l'an 2000 ». Voilà bien un projet qui doit mobiliser énergies et budgets et que constituera une meilleure vitrine que ce *Brussels Today* qui, je l'espère, n'est pas notre Bruxelles d'aujourd'hui. *(Applaudissements sur les bancs ECOLO.)*

De Voorzitter. — Het woord is aan de heer Lootens-Stael.

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Mijnheer de Voorzitter, zij het om totaal andere redenen dan die welke aan de basis liggen van de kritiek van de heer Roelants du Vivier, kan ik mij vinden in zijn terechte opmerkingen over het Brussels prestigeblad *Brussels Today,* ondertussen het geesteskind geworden van Minister Chabert.

De heer Jos Chabert, Minister belast met Economie, Financiën, Begroting, Energie en Externe Betrekkingen. — Ik heb daar niets mee te maken !

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Er is niet alleen de vraag of het al dan niet wenselijk is extra de klemtoon te leggen op het internationaal karakter van de hoofdstad van Vlaanderen. Bovendien stel ik vast dat daarvoor door de Brusselaars een erg hoge prijs moet worden betaald. Maar ik heb nog andere bedenkingen. Het zal de Minister niet onbekend zijn dat een van de aspecten van het fameuze internationaal karakter van Brussel kunstmatig gecreëerd is door het naar hier halen van de talloze Europese instellingen. De gevolgen voor de eigen bevolking zijn desastreus : kaalslag van volledige buurten, het uitdrijven van talrijke burgers uit hun eigen woning en hun buurt. Ik denk voor de tweede keer aan de Godecharlestraat die volledig aan de eurobouwprojecten van de Generale Maatschappij en Bacob werd opgeofferd. Het zal geen toeval zijn dat het hele europroject in Brussel juist door deze beide firma's en bevriende politici op het getouw werd gezet, gepromoot en uitgevoerd.

Andere bedenking. De naamgeving van het blad is eentalig Engels. Meent de Minister op die manier bij te dragen tot het kenkbaar maken van de hoofdstad van Vlaanderen met haar tweetalig karakter, Nederlandstalig en Franstalig? Wanneer men dan toch de moeite doet het tijdschrift in de twee Brusselse «cultuurtalen» te vertalen, kan het geen groot probleem zijn om ook de titel, de voorpagina in het Nederlands respectievelijk het Frans te vertalen.

Bovendien stellen wij vast dat met de regelmaat van een klok in de Nederlandstalige versie advertenties in het Frans verschijnen. Ook hier kan een vertaling geen probleem opleveren.

Helemaal kras wordt het wanneer stelselmatig — ik spreek over het nummer 45 van december dat ik ter illustratie bij mij heb — Brusselse straat- en gemeentenamen in de Engelse vertaling in het Frans aan de lezer meegeeft, bijvoorbeeld the Saint-Antoine-neighbourhood in Forêt, the Saint-Gilles case, Chaussée de Waterloo...

De heer Jos Chabert, Minister belast met Economie, Financiën, Begroting, Energie en Externe Betrekkingen. — Waterloo, bijvoorbeeld, is toch hetzelfde in het Nederlands, het Frans en het Engels.

De heer Dominiek Lootens-Stael. — the rue Grey. Ik dacht dat straat in het Engels street was. Dat zou dan the Grey Street moeten zijn. Wat moet de niet-Nederlandstalige of niet-Franstalige inwoner van Brussel dan denken: is Brussel een Franse, een Franstalige of een tweetalige stad? Blijkbaar is Brussel geen tweetalige stad, zoveel is duidelijk. De Minister zou moeten beseffen dat hierdoor aan de Engelstaligen een totaal fout beeld van Brussel en Vlaanderen aan de niet-Nederlandstalige of niet-Franstalige vreemdeling en eurocraat die in Brussel werkt, wordt meegegeven. Op die manier wekt men de indruk dat Brussel een eentalige — Franstalige — stad is.

Ik vernam dan ook graag van de Minister op welke manier hij in de toekomst dergelijke wantoestanden uit de wereld zal helpen. Ik verzeker hem — laat dit een slotbedenking zijn — dat de Vlaming, hetzij de Brusselse Vlaming hetzij de Vlaming van buiten de hoofdstad, zijn houding niet apprecieert en dat hij ten minste verwacht dat een Vlaams Minister in zijn hoofdstad de Vlaamse ideeën en gedachten hoog in het vaandel voert en verdedigt.

M. le Président. — La parole est à M. Chabert, Ministre.

M. Jos Chabert, Ministre de l'Economie, des Finances, du Budget, de l'Energie et des Relations extérieures. — Monsieur le Président, Chers Collègues, en tant que Ministre des Relations extérieures de la Région de Bruxelles-Capitale, je suis évidemment d'accord avec vous, Monsieur Roelants du Vivier, quant au fait que l'image internationale de la Région de Bruxelles-Capitale constitue un atout important pour la région bruxelloise.

Un des instruments promotionnels concerne la publication de brochures et de magazines, comme, par exemple, la brochure de présentation générale, «Bruxelles», qui est éditée en quatre langues.

La Région a également besoin d'un magazine diffusé à une plus grande échelle et illustrant les nombreux atouts de la Région par le biais de contributions rédactionnelles, dont chacun appréciera les qualités selon ses propres critères. C'est évidemment une question d'interprétation personnelle et je reconnais qu'à cet égard, les avis sont loin d'être unanimes au sein du Gouvernement bruxellois. Il y a donc lieu de réfléchir pour l'avenir.

Dans cette optique, la Région bruxelloise parraine, depuis 1990 — dans le cadre du programme de la division 22 consacrée à des initiatives communes des membres du Gouvernement —, la revue bimensuelle *«Brussels Today»*. Je suis donc loin d'en réclamer la paternité. Cette initiative est née dans d'autres sphères gouvernementales. Cette revue expose les nombreux aspects de la vie sociale à Bruxelles. Il est exact que des photos de Ministres y étaient, de temps à autre, publiées, ce que la législation actuelle n'autorise plus.

Le choix du titre ne fut pas fait par le Gouvernement et fut probablement inspiré par la volonté de souligner le caractère international de Bruxelles et l'accueil que cette Région veut réserver aux investisseurs étrangers et aux *«decision-makers»* qui, souvent, parlent l'anglais. Ce magazine est tiré à 40 000 exemplaires.

(M. Jean-Pierre Cornelissen, Vice-Président, remplace M. Armand De Decker au fauteuil présidentiel)

(De heer Jean-Pierre Cornelissen, Ondervoorzitter, vervangt de heer Armand De Decker als Voorzitter)

Je vous signale notamment qu'hier soir, j'ai assisté à un match de footbaal. Qu'ai-je vu? L'inscription «Stade Roi Baudouin — match Belgium/France». La place étant réduite, il n'avait pas été possible d'inscrire «België-Belgique»!...

Le contenu rédactionnel de cette revue a bien été amélioré ces dernières années mais cela n'empêche évidemment pas que des améliorations soient encore possibles. Tout magazine doit être soumis régulièrement à une évaluation. Le contrat avec l'éditeur vient d'être prolongé jusqu'en juin 1996; après quoi une nouvelle évaluation s'imposera.

Il est clair que le débat d'aujourd'hui va guider la décision qui sera prise collégialement au sein du Gouvernement de notre Région.

Eu égard aux nombreux témoignages, l'insertion culturelle *«What's On»* dans l'hebdomadaire en langue anglaise *«The Bulletin»* connaît un grand succès. La communication bimensuelle dans cette annexe offre aux lecteurs de cette revue de qualité destinée à un public étranger, une information générale, relative aux différents événements marquants de la Région de Bruxelles-Capitale.

Il est important de souligner que cette revue s'adresse à un public étranger.

Cependant, ce ne sont pas que les lecteurs fidèles mais également des clients pressés de nos hôtels et/ou des participants à des congrès qui trouvent les renseignements souhaités dans cette rubrique sommaire. Ce magazine est tiré à 16 000 exemplaires, l'annexe culturelle est tirée, quant à elle, à 21 000 exemplaires. Etant donné que la communauté internationale est partie prenante de cette rubrique informative, nous avons décidé récemment de prolonger pour six mois le contrat avec l'éditeur.

Tous les grands hôtels internationaux du monde entier offrent à leur clientèle des publications rédigées en anglais parce que c'est la langue la plus utilisée dans le monde. Après évaluation, nous déciderons de la poursuite ou de l'arrêt de cette publication. Il est possible qu'une autre formule soit envisagée. Si la poursuite est décidée, il faudra veiller à ce que le contenu de cette revue soit nettement amélioré.

Vous me posez également quelques questions quant à la possibilité de messages publicitaires, comme par exemple dans *«Passport»*, la revue de la SABENA. Je suis en mesure de vous confirmer que la Région de Bruxelles-Capitale utilise cette opportunité: ainsi, le département de l'Economie a commandé,

pour l'édition de décembre 1995 - janvier 1996, une insertion qui doit promouvoir Bruxelles comme lieu idéal pour de nouveaux projets d'investissement. Une nouvelle insertion est prévue au printemps.

Vous vous plaignez du fait que le label attractif que constitue le nom de Bruxelles est utilisé par d'autres pouvoirs publics en Belgique, notamment le Gouvernement flamand, pour assurer sa propre promotion dans la revue de la SABENA.

C'est exact. Mais je signale que Charleroi fait de même. En effet, l'aéroport de Charleroi est internationalement connu sous la dénomination *«Brussels South»*. Par ailleurs, le port d'Anvers a mené une campagne publicitaire dans le monde entier, se présentant comme *«De biggest port in Europe. The only one at thirty-five kilometers from Brussels»*. Le nom de Bruxelles — que nous venons de déposer — est donc fréquemment utilisé car sa valeur commerciale est incontestable. Tant les Flamands que les Wallons ont recours à cette publicité qui, en fait, ne leur coûte rien. Personnellement, je suis donc assez relax.

Vous m'avez signalé l'existence d'une carte, et que la Région flamande y est représentée. Il est bien entendu exact que, géographiquement, Bruxelles se trouve dans cette Région. Je demanderai néanmoins à M. Van den Brande de modifier les couleurs afin que la Région de Bruxelles soit distinguée de la Région flamande. Il est donc tout à fait possible de trouver une solution.

De heer Guy Vanhengel. — Wij hebben zelf zulk boekje uitgegeven, Mijnheer de Minister.

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Ik zeg zelf dat in de brochure over de haven van Antwerpen staat vermeldt *«Port of Antwerpen»* dus niet «Haven van Antwerpen»!

M. Jos Chabert, Ministre de l'Economie, des Finances, du Budget, de l'Energie et des Relations extérieures. — Dès lors, il faut que la raison l'emporte. C'est en effet dans le bon sens que réside la solution de tous les problèmes. Je suis donc persuadé que votre interpellation nous aidera à trouver une solution équilibrée et équitable, Monsieur Roelants du Vivier.

De heer Guy Vanhengel. — In de brochure van het Brussels parlement staat dat perfect weergegeven. Men kan zo'n exemplaar vinden in een staandertje aan de uitgang van de zaal.

De heer Jos Chabert, Minister belast met Economie, Financiën, Begroting, Energie en Externe Betrekkingen. — Ik zal zo'n exemplaar aan de heer Van den Brande toesturen. Dat is een goed voorbeeld. Daarmee kunnen wij dit probleem regelen.

De heer Lootens geef ik het volgende in overweging.

Hij heeft problemen met het feit dat brochures in het Frans verschijnen,; nu heeft hij er problemen mee dat zij in het Engels verschijnen. Het is toch niet omdat er Frans en Engels wordt gesproken, dat men het Nederlands opgeeft. Men kan toch perfect goede Vlaming blijven en Nederlands spreken en zich ook bedienen van andere talen. Mijnheer Lootens, probeer u toch eens te ontdoen van uw minderwaardigheidscomplex. Er zijn Nederlandstaligen, maar vooral Franstaligen die het moeilijk hebben met het Engels. Zij klagen aan dat er teveel Engels wordt gesproken. Ik zeg aan Franstaligen dat zij hetzelfde complex hebben ten opzichte van het Engels als sommige Vlamingen ten opzichte van het Frans. Men is bang dat een meer verspreide taal de eigen taal geleidelijk zal inpalmen. Welnu, ik meen dat men perfect zijn eigen taal en cultuur kan bewaren en terzelfder tijd de taal van de anderen begrijpen en spreken en hun cultuur waarderen zonder dat men daarmee afbreuk doet aan de eigen identiteit. Mijnheer Lootens, het Engels is niet de vijand van het Nederlands, net zomin als het Frans. Brussel is niet een stad van één taal, maar van vele talen en culturen.

Dat er in Brussel nog extremisten zijn, is het bewijs dat het Brussels model meer dan ooit noodzakelijk is. De extremisten legitimeren precies het Brussels model. Mocht de dialoog tussen de bevolkingsgroepen immers niet zijn geïnstitutionaliseerd, dan zou ik niet zo gerust zijn in de toekomst van het Brussels Gewest. Dat heeft het vorig debat ook nog aangetoond. Laten wij dus nog meer argumenten uitwisselen en minder mekaar uitschelden.

M. le Président. — La parole est à M. Roelants du Vivier.

M. François Roelants du Vivier. — Monsieur le Président, je tiens à remercier le Ministre pour sa réponse.

Je formulerai trois observations. La première concerne l'usage de l'anglais, langue la plus fréquemment employée internationalement par les décideurs. Je signale néanmoins au Ministre que la ville de Genève, qui compte de grandes institutions internationales — anglophones pour la plupart — diffuse une revue d'information rédigée en français. Genève n'est pas une ville bilingue comme la nôtre. Je tenais néanmoins à souligner ce fait afin d'indiquer que le français est également une grande langue internationale.

Deuxième information. Vous avez dit que le choix d'une autre formule pour la revue *«Brussels Today»* n'était pas exclu. J'estime que ces paroles sont encourageantes car je suis personnellement très critique à l'égard de la publication telle qu'elle existe actuellement. En tout état de cause, je serais content que vous puissiez examiner la possibilité d'une revue qui serait entièrement réalisée par la Région.

J'ai fourni quelques chiffres relatifs à des revues similaires, réalisées à des prix inférieurs à la contribution que nous apportons à un magazine qui bénéficie, par ailleurs, de recettes publicitaires.

Je me réjouis enfin du fait que le nom de Bruxelles soit une marque déposée — une *trade mark*, comme diraient certains.

Cela étant, ma remarque concernant la publicité faite par la Région flamande dans la revue de la Sabena ne constitue pas un point de détail. En effet, la dernière page d'une autre revue de prestige intitulée *«La Flandre»*, que nous recevons en langue française, comporte une carte géographique qui représente très correctement les limites de la Flandre, de la Wallonie et de Bruxelles. Différentes couleurs sont utilisées et le résultat est excellent, ce qui n'est pas le cas de la publicité faite dans la revue de la Sabena. Je pense donc qu'il est utile que vous attiriez l'attention de votre Collègue de la Région flamande à cet égard.

M. le Président. — L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

INTERPELLATION DE MME MARIE NAGY A MM. HERVE HASQUIN, MINISTRE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES TRAVAUX PUBLICS ET DU TRANSPORT, ET ERIC ANDRE, SECRETAIRE D'ETAT ADJOINT AU MINISTRE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES TRAVAUX PUBLICS ET DU TRANSPORT, CONCERNANT «LA POLITIQUE DES DEPLACEMENTS EN REGION BRUXELLOISE EN RAPPORT AVEC LES PROBLEMES DE POLLUTION ATMOSPHERIQUE»

Discussion

INTERPELLATIE VAN MEVROUW MARIE NAGY TOT DE HEREN HERVE HASQUIN, MINISTER BELAST MET RUIMTELIJKE ORDENING, OPENBARE WERKEN EN VERVOER, EN ERIC ANDRE, STAATSSECRETARIS TOEGEVOEGD AAN DE MINISTER BELAST MET RUIMTELIJKE ORDENING, OPENBARE WERKEN EN VERVOER, BETREFFENDE «HET VERKEERSBELEID IN HET HOOFDSTEDELIJK GEWEST IN VERBAND MET DE PROBLEMEN INZAKE LUCHTVERVUILING»

Bespreking

M. le Président. — La parole est à Mme Nagy pour développer son interpellation.

Mme Marie Nagy. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, je regrette qu'un sujet tel que celui abordé dans mon interpellation ne fasse pas recette. Mais, que voulez-vous, il y a certaines priorités! De plus, nos Collègues n'ont pas l'air de se préoccuper d'un sujet qui représente plus d'un quart de notre budget.

Le journal français *Le Monde* a rendu publique une étude concernant le lien inquiétant qui existe entre la santé publique et les phénomènes de pollution atmosphérique. La recherche menée en France concerne Paris et Lyon. Elle a été réalisée dans le cadre du projet européen APHEA (*Air pollution and health: a European approach using epidemiologic time series data*). Ce projet concerne quinze villes européennes. D'ailleurs, il est à remarquer qu'aucune ville belge ne s'est associée à ce programme.

Il apparaît, au regard des conclusions des études connues, que la pollution de l'air entraîne une mortalité cardio-vasculaire prématurée de 30 à 50 personnes par an à Lyon et de 260 à 350 dans l'agglomération parisienne. Quant au lien entre pollution et santé, il est formellement établi.

Cette problématique concerne bien évidemment aussi des affections respiratoires comme l'asthme et est particulièrement inquiétante pour les enfants en bas âge, dont l'appareil respiratoire pourrait être affecté dans son développement, les personnes âgées et celles qui souffrent d'insuffisance respiratoire.

Selon l'OMS, des seuils peuvent être déterminés pour les oxydes d'azote (NOx) et le dioxyde de soufre (SO_2) en-deçà desquels les effets sur la santé sont considérés comme inexistants. Mais ce n'est pas le cas pour les particules (PM) pour lesquelles il n'existe pas de seuil. Le problème des particules est lié en particulier à l'utilisation du diesel, pourtant encouragé fiscalement dans notre pays.

Il y a également les contaminations par le benzène et des contaminations liées aux dégagements dus aux frottements des pneus sur l'asphalte.

Suite à ce projet européen, la Commission européenne prépare deux textes pour réduire les émissions polluantes à partir de l'an 2000: une proposition de directive sur les normes d'émission des voitures privées et une autre sur la qualité des carburants. Ces propositions présentent un danger, c'est qu'elles n'abordent qu'une partie des effets nocifs de la voiture et même qu'une partie des effets de la voiture sur la santé. Ni le bruit, ni le stress, ni l'insécurité... ne trouvent d'atténuation dans ce cadre.

Cependant, la Commission européenne nous montre ainsi la voie dans laquelle il faut s'engager. Elle prépare, par ailleurs, un programme tout à fait important de «villes sans voitures».

Depuis l'entrée en vigueur du *Clean Air Act* aux Etats-Unis, on sait qu'il ne suffit pas de modifier la qualité des émissions et que l'augmentation du volume global du trafic réduit considérablement les effets d'une amélioration des performances environnementales des véhicules et des carburants.

L'application du principe de précaution impose donc de se pencher sur les facteurs générateurs de pollution. A Bruxelles, le plus préoccupant est le trafic automobile, d'autant plus qu'il s'établit à un niveau très élevé par rapport aux autres villes européennes et que l'on observe une augmentation constante qui pourrait perdurer.

L'augmentation du nombre des véhicules en stationnement dans les rues, les avenues et les places de la ville réduit au strict minimum la place disponible pour les autres utilisateurs de l'espace public.

L'accroissement du trafic engendre une baisse de la qualité de la vie qui favorise la fuite des habitants, qui reviennent travailler en voiture à Bruxelles, entraînant une nouvelle dégradation de l'environnement et c'est le cercle vicieux. Comme l'exode urbain concerne en priorité ceux qui en ont les moyens, cette situation n'est pas sans poser à la Région un double problème social et fiscal.

Je m'inquiète donc des déclarations des Ministres Hasquin et André visant à mettre en œuvre une politique de fluidité du trafic sans action sur le volume de celui-ci plutôt que celle volontariste de modération de la circulation automobile, en particulier lorsque l'on ne peut plus ignorer qu'il s'agit d'un problème de Santé publique qui concerne l'ensemble des responsables politiques, quel que soit le niveau où ils agissent, et dont bien entendu le Gouvernement régional.

Durant le mois de juillet 1995, on a connu des pics de pollution et durant 15 jours sur 31, les seuils atteints ont obligé l'IBGE à informer le public sur la situation de pollution défavorable. ECOLO, par l'entremise de notre collègue Alain Adriaens, a déjà interrogé le Ministre de l'Environnement sur la question. Je souhaite quant à moi m'inquiéter du fait de savoir pourquoi la politique des travaux et des communications mise en place semble ignorer une situation environnementale préoccupante.

Pour illustrer mon propos, je prendrai la proposition faite par M. Gosuin de mettre en œuvre des mesures d'urgence en cas d'apparition de pics d'ozone. Il propose d'augmenter l'offre du réseau des transports publics. Or, j'ai beau chercher, je n'ai pas trouvé de moyens budgétaires prévus dans votre budget à cet effet. Comment la STIB pourra-t-elle répondre à cette demande sans inscription budgétaire?

Autre exemple: le programme Vicom (Vitesse commerciale) semble avoir été mis en veilleuse par le présent Gouverne-

ment. Or la réalisation de ce programme qui vise à améliorer la vitesse commerciale sur le réseau de la STIB est indispensable pour rendre les transports publics plus attractifs. Exprimé dans un langage plus « libéral », cela revient à dire qu'il faut rendre les transports en commun un peu plus « concurrentiels » par rapport aux véhicules privés.

Le Gouvernement actuel semble s'inscrire dans le scénario tendanciel mis en évidence par l'étude IRIS qui prévoit qu'en 2005, il y aura 37 pour cent de voitures en plus qu'en 1991.

Alors que le PRD annonce l'adoption du Plan régional des déplacements, sur lequel le Ministre Hasquin reste plutôt discret, la politique mise en place reste une politique classique d'offre en matière d'équipements routiers, qui s'adapte à la demande de plus en plus forte, avec les résultats que l'on connaît depuis 20 ans : coûts exorbitants, congestion, accroissement du volume du trafic, perte de qualité de vie, pollution, retombées sur la santé, accidents, etc.

Votre incapacité en particulier à maîtriser un des éléments clefs d'une politique des déplacements est manifeste : il s'agit de la politique du stationnement. Quel nombre de places est offert aux automobilistes, à quel tarif et pour quelles durées ? De la réponse à cette question découlera pour beaucoup le volume de trafic que l'on va accepter en Région bruxelloise.

Le mensuel « *Ville et Habitant* » vient de présenter un bilan des chiffres concernant la circulation automobile, qui est accablant pour la majorité qui vous a précédé, mais surtout qui est préoccupant si on le confronte aux déclarations et aux actes des responsables actuels. En clair, IEB évalue la demande de permis pour des parkings pour l'année 1995 à 31 000 unités, soit presque deux fois plus qu'en 1994.

A titre d'exemple, se trouvent actuellement à l'enquête publique à Ixelles, Bruxelles-Ville et Etterbeek, des demandes de permis d'environnement portant sur plus de 3 000 emplacements de parking, et ce pour le seul quartier européen ! Et que dire de ces 2 600 places que vous avez delivrées à la gare du Midi.

Le premier problème clairement posé est celui de la non-révision de la circulaire parking, dont l'action « pompe aspirant à voitures » a été mise en évidence notamment par l'étude IRIS, qui avait d'ailleurs transmis au Gouvernement précédent une proposition de modification de cette circulaire. Où en êtes-vous aujourd'hui ? Avez-vous repris les conclusions adoptées par le Gouvernement sur proposition du groupe IRIS ? Quand pouvons-nous espérer une nouvelle circulaire qui mette fin au cercle infernal des parkings attirant des nouvelles voitures en parallèle à une politique générale de stationnement ?

Se pose également le problème des aménagements de l'espace public qui doivent équilibrer la place laissée aux différents utilisateurs : piétons, cyclistes, transports en commun. Quelle est la philosophie appliquée en la matière par le Gouvernement ? En particulier dans le cadre du permis demandé pour le site du tram rue des Palais-avenue de la Reine. Il est de notoriété publique que, si la STIB a demandé un site propre de 3 km qui ne protège aucunement la circulation du tram, c'est à la demande expresse du cabinet du Ministre Hasquin. Paradoxalement d'ailleurs, puisque le même Ministre Hasquin a, dans ses compétences, les Communications.

Pourquoi ne pas prévoir une campagne encourageant l'utilisation des transports en commun en lieu et place de la voiture dans le cadre des informations « Trafic-Services » du *Soir* ou les informations routières sur les antennes de la RTBF ?

Le choix aujourd'hui est très clair. Si l'on veut lutter contre les problèmes de pollution causés par la circulation, il faut mettre en œuvre des dispositifs divers ayant pour objectifs la modération du trafic et un réel transfert vers les modes de transport plus performants pour l'environnement et donc moins nocifs pour la santé.

L'objectif de modération du trafic ne peut se réaliser que par une maîtrise du volume de circulation, par la réduction généralisée de la vitesse pratiquée, par une prise en considération effective des besoins des piétons et des cyclistes, lesquels se plaignent toujours, à juste titre, de l'état des trottoirs, de l'insécurité des passages pour piétons, des difficultés d'accès à certains arrêts de tram. Par un retour en force des cyclistes, dans toutes les villes qui ont mené une politique de transfert modal réussi, le vélo voit sa part dans les investissements en voirie croître significativement. Il s'accompagne d'un recours accru aux tram, bus et métro qui s'approprient une part du marché des déplacements. La STIB, malgré le gain de clientèle annoncé, est en réalité en recul dans les parts de marché, puisqu'elle ne représente plus que 27 pour cent des déplacements effectués.

Pouvez-vous nous expliciter votre conception en la matière ? Il ne s'agit plus aujourd'hui de déclarations, ou d'amélioration de l'information en matière de qualité de l'environnement. Il s'agit de mettre en œuvre des décisions concrètes, des parts de budget significatives pour les piétons et les vélos dans les investissements de voirie, de dire si oui ou non, la circulaire de Saegher va être modifiée, si la structure de coordination entre la Région et les communes est mise en place et aboutit à des résultats, contrôlant le stationnement, permettant aux TC de mieux circuler, limitant l'espace public consacré à l'automobile.

Les résultats de toute manière ne seront perceptibles qu'à moyen terme. Raison de plus pour ne pas perdre de temps si l'on veut prendre en considération la qualité de l'environnement de notre ville et aussi et surtout la santé publique des populations. *(Applaudissements sur les bancs ECOLO.)*

De Voorzitter. — Het woord is aan de heer Vanhengel.

De heer Guy Vanhengel. — Mijnheer de Voorzitter, ik heb mij ingeschreven in het debat naar aanleiding van de interpellatie van mevrouw Nagy en start met een persoonlijke noot. Ik ben blij dat wij u, mijnheer de Staatssecretaris, straks aan het woord zullen horen over een belangrijk onderwerp omdat u, naar mijn bescheiden mening, nog de enige bent in de Regering die, ondanks alle communautaire heibel die haar verlamt, rustig, kalm, en vastberaden uw werk doet en probeert sommige dossiers ondanks allerhande moeilijkheden toch nog tot een goed einde te brengen.

Ik kom nu tot mijn kernbetoog en vestig de aandacht op het volgende. Wij weten allemaal, zoals mevrouw Nagy het daarstraks goed geschetst heeft, dat het stadsverkeer almaar meer verstikkend wordt. Bovendien wordt het zo druk dat het niet alleen binnenkort onmogelijk wordt zich in Brussel op bepaalde ogenblikken met een voertuig te verplaatsen, maar bovendien zullen de voetgangers op de moeilijkste dagen zoals in Athene een masker moeten voordoen om niet helemaal ten onder te gaan aan de vieze, vuile lucht.

Om een beleid uit te stippelen waardoor de huidige moeilijkheden niet verder toenemen, is er een middel waarvan wij onmiddellijk werk moeten maken, met name de uitbouw van een meetnetwerk zodat men de verkeersstromen leert kennen, waar en hoeveel voertuigen er zich op een bepaald moment bevinden enzovoort. Voor zover ik weet, beschikken wij slechts over meetinstrumenten die de kwaliteit van de lucht meten. Naar verluidt maakt men nu werk van de uitbouw van zo'n netwerk.

Mijnheer de Staatssecretaris, kunt u in uw antwoord aan mevrouw Nagy ons ook meedelen wat de stand van zaken is in

verband met de projecten die dienaangaande ter bespreking in de Ministerraad zullen worden voorgelegd?

Een ander punt waarover u ook informatie kunt verstrekken, betreft het fameuze IGEN-project — het Intergewestelijk Express-net — waarover de jongste dagen zeer veel te doen is geweest, ook al omwille van het feit dat een van de meerderheidsfracties — het verbaast mij overigens dat niemand van hen hier aanwezig is bij dit debat — dit project absoluut wil promoten. Zal dit net inderdaad bijdragen tot een oplossing van de mobiliteitsproblemen? Wanneer verwacht u de eerste realisaties in het beheersen van de verkeersstromen van onze stad?

Dat waren de twee punten die ik aan de interpellatie van mevrouw Nagy wou toevoegen en waarvan ik hoop dat u ons daarop zal antwoorden. *(Applaus.)*

M. le Président. — La parole est à M. André, Secrétaire d'Etat.

M. Eric André, Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics et du Transport. — Monsieur le Président, je répondrai non seulement en mon nom mais également en celui de mon collègue, M. Hasquin. En ce qui concerne les questions posées plus spécifiquement à ce dernier dans le cadre de ses compétences propres, je me bornerai, Madame Nagy, s'agissant de compétences qui ne relèvent pas de mon département, à répondre aux questions mentionnées dans votre projet d'interpellation.

A entendre votre interpellation, le Gouvernement s'inscrirait dans le scénario tendanciel mis en évidence par le plan IRIS pour l'horizon 2005.

Cette opinion ne m'apparaît pas fondée. J'en veux pour preuve les multiples efforts que mon collègue, le Ministre de l'Aménagement du Territoire et du Transport déploie pour que le RER devienne une réalité. Je réponds ainsi indirectement à M. Vanhengel.

Ce n'est certes pas en étranglant la circulation, aujourd'hui, que l'on provoquera un report modal vers les transports en commun de surface. Ces derniers seront encore plus englués dans les embouteillages que ces restrictions entraîneraient.

Par ailleurs, le manque de fluidité induit également une augmentation des pollutions et plus particulièrement de celles qui pourraient nuire à la santé à court terme.

Il est bien entendu, Monsieur Vanhengel, que des mesurages doivent être réalisés au niveau des flux de circulation aux différents endroits clés de la ville. Je puis vous rassurer, c'est de pratique courante et nous tentons de la systématiser.

Au delà de l'offre alternative que constitue le RER, le Ministre Hasquin et moi-même sommes également attachés à la problématique du stationnement. Comme cela vous l'a déjà été signalé lors de la réponse à une question que vous avez récemment posée, nous n'entendons pas permettre la mise en œuvre de mesures qui fassent fuir les entreprises de Bruxelles. Nous estimons, et je l'ai toujours dit, que l'avenir de Bruxelles passe autant par le maintien de l'emploi que par celui de ses habitants.

Vous savez également, que les dispositions urbanistiques en matière de parkings doivent être accompagnées de mesures quant au stationnement en surface, et que les bourgmestres doivent assumer leur rôle dans ce processus. Dans le cadre des solutions envisagées pour ce problème, la mise en place d'un téléjalonnement des parkings est à l'étude afin de permettre une utilisation optimale de ces derniers.

Il est trop fréquent de constater que certains parkings sont sous-utilisés en raison du manque d'informations adéquates relatives à l'existence de ces parkings ou de places disponibles en leur sein.

Les efforts du Gouvernement sont également orientés vers la promotion des deux-roues dans la Région. Des études sur les itinéraires cyclables vont être commencées. Certaines parties d'itinéraires seront réalisées prochainement sur le terrain. Dans le cadre de la politique de répartition plus équitable de la voirie entre les différents modes de déplacement, comme le prévoit l'accord de Gouvernement, le Ministre Hasquin et moi-même veillons à la concrétisation de cette volonté dans les aménagements de voirie qui nous sont soumis.

Croyez que j'y suis particulièrement attentif. Dans tous les aménagements qui m'ont été soumis jusqu'à présent, j'ai toujours veillé à ce qu'une place soit réservée aux cyclistes, comme d'ailleurs à l'ensemble des usagers de la voirie. Le maître-mot de la politique que nous menons en la matière est donc certainement celui de l'équilibre. Il faut concevoir qu'il existe différentes sortes d'usagers de la voirie et que celle-ci doit être équitablement répartie entre eux.

Par ailleurs, la question de la hauteur de site propre franchissable a déjà fait couler beaucoup d'encre.

De nombreux débats ont déjà eu lieu dans le passé à ce propos et, notamment, au sein de la Commission Consultative pour l'Etude et l'Amélioration des Transports publics. Les discussions semblent s'être focalisées essentiellement sur la détermination d'une hauteur idéale de ce site qui ne dépareille pas l'aménagement urbain tout en constituant une sécurité suffisante pour celui qui est amené à le franchir, et qui dissuaderait l'automobiliste de l'utiliser sauf pour éviter des véhicules en infraction.

En fait, la question fondamentale qui se pose n'est autre que celle du respect du code de la route. L'aménagement urbain doit rendre claire la règle à adopter dans la conduite, et non pas s'y substituer.

La différenciation des matériaux ainsi que les marquages prévus, devraient suffire à la lisibilité des lieux. Le reste est une affaire de fair-play, de culture, et de mise en œuvre d'une politique visant à inciter au respect du code de la route. La sécurité générale et la fluidité y ont tout à gagner.

Quant à l'Info Trafic, l'initiative de collaboration de mon collègue avec la RTBF a pour but d'informer les automobilistes afin d'éviter à ceux-ci de se jeter dans un engorgement.

L'objectif est donc de diminuer les effets d'une congestion du trafic, et par conséquent, d'assurer une meilleure fluidité, notamment pour les transports en commun de surface.

Une négociation a également été entamée avec la BRTN. Dans les deux cas, il s'agit de conventions fixant les rôles des parties en présence et qui ne donnent lieu à aucune dépense pour la Région.

La promotion des transports en commun fait partie du plan d'action de mon collègue Hervé Hasquin qui s'attache avant tout à l'établissement de relations claires entre la STIB et la Région. Un nouveau contrat de gestion devrait permettre de clarifier lesdites relations. Des dispositions sont prévues pour améliorer l'attractivité du réseau de la STIB et la mise en œuvre du programme VICOM. Il s'agit, là, bien entendu, d'un travail de longue haleine, comme vous l'avez bien compris.

La pollution, quant à elle, fait l'objet d'une approche conjointe avec notre Collègue Didier Gosuin. Un plan d'action à court terme est en cours d'élaboration.

Vous affirmez, Madame, que la politique des travaux semble ignorer une situation environnementale préoccupante. Permettez-moi de réfuter cette affirmation.

Ainsi, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, sur ma proposition, a décidé d'investir dans l'acquisition et la mise en place d'un serveur de trafic qui devrait être opérationnel pour la fin 1997.

Pour mémoire, l'objectif de cet équipement est de permettre un échange d'informations en temps réel, en particulier dans le domaine de l'environnement, par la transmission auprès de tous les organismes concernés — dont l'IBGE — des mesures des niveaux de pollution effectuées dans les divers tunnels dont la Région est gestionnaire.

Par ailleurs, en matière de bruit, certains points noirs ont été relevés par l'IBGE. Ils viennent d'être transmis à mon administration qui devrait me faire des propositions d'aménagements éventuels.

Je puis vous affirmer que je veille à équiper, dans les meilleurs délais, les tunnels en analyseurs performants de la qualité de l'air.

Je crois, Madame Nagy, avoir ainsi répondu à l'essentiel de vos questions.

Monsieur Vanhengel, je ne crois pas pouvoir ajouter grand-chose. Je ne peux vous dire qu'un mot «*evenwicht* — équilibre» entre l'ensemble des usagers de la voirie. C'est en tout cas la politique que nous comptons mener. Il ne sert à rien de vouloir «bouchonner» le trafic avant d'avoir créé une réelle alternative. *(Applaudissements.)*

M. le Président. — La parole est à Mme Nagy.

Mme Marie Nagy. — Monsieur le Président, j'aurais bien aimé entendre M. le Ministre Hasquin mais je vous remercie, Monsieur le Secrétaire d'Etat, pour vos réponses qui vont exactement dans le sens que j'imaginais.

Nous avons probablement des conceptions fort différentes de la place que doit occuper la voiture dans la ville.

En ce qui concerne le RER, projet qui semble focaliser beaucoup d'espoirs, je me permets d'attirer votre attention sur deux points.

Premièrement, c'est un projet qui risque d'accroître l'exode urbain.

Deuxièmement, le transfert modal que l'on attend vers le RER pourrait prendre beaucoup de temps, y compris du point de vue du financement. Et même si l'on parvenait à résoudre ce problème — ce que l'on ne voit pas *a priori* —, il ne faut pas attendre de disposer de ce type d'infrastructure pour réfléchir à une réduction des nuisances causées par l'importante circulation automobile sur la santé de nos concitoyens et sur l'environnement.

En ce qui concerne vos propositions relatives à la STIB, je pense que si nous pouvons partager l'objectif — c'est-à-dire de rendre la STIB plus attrayante —, il n'y a pas beaucoup de manières d'y parvenir. Si vous n'améliorez pas la fréquence des véhicules de la STIB, en soirée et le week-end et leur fiabilité, vous n'aboutirez pas non plus à un transfert modal; je dirai même que la STIB continuera à perdre une part du marché car, j'attire votre attention sur le fait que les travaux qui sont entrepris actuellement pénalisent en premier lieu les véhicules de la STIB. L'automobiliste peut parfois échapper à ces inconvénients. Mais essayez de prendre le bus 71 de la chaussée d'Ixelles, vous constaterez parfois que trois véhicules se suivent. Rien n'est prévu dans la gestion de ce chantier pour faciliter la circulation des bus. Si vous êtes usager des transports en commun, en l'occurrence des bus, du lundi au vendredi, voire même le samedi, finalement vous vous décidez à changer de mode de déplacement. Ce qu'il faut éviter.

Par conséquent, je ne comprends pas vos discussions byzantines sur le site propre des trams. Ce qui est important pour un site propre, c'est que les automobilistes ne puissent pas l'emprunter facilement afin de permettre aux bus de circuler.

Il est vrai que les aménagements de voirie doivent parfois tenir compte des priorités, des indications prévues par le code de la route. Sinon, je ne vois pas pourquoi l'on placerait des bollards pour éviter que les voitures se garent à des endroits interdits, et pourquoi il ne faut pas à certains endroits des obstacles à la circulation automobile.

Quant à l'objectif tendant à rendre la vie économique plus viable, à ne pas pénaliser ceux pour qui la voiture est un instrument de travail, je le partage entièrement. Le problème c'est que dans la situation que nous vivons la congestion ne fait que croître. Elle pénalise donc ceux qui, pour des besoins économiques, doivent se déplacer en voiture. D'où ma demande d'une gestion plus précise du stationnement et de sa rotation.

Monsieur le Secrétaire d'Etat, j'ai repris les questions relatives à la circulaire De Saeger de mon Collègue Henri Simons qui avait pour la première fois interpellé le Ministre Thys en 1987. Depuis lors, presque une fois par an, cela fera bientôt dix ans, j'interroge chaque Ministre compétent. Chaque année, la réponse du Ministre est assez encourageante. Mais cette circulaire qui est un brontosaure de la gestion de la circulation automobile est toujours applicable et l'on se trouve toujours devant l'impossibilité d'en arriver à une autre politique en matière de déplacements.

Je crains même, si vous la changiez aujourd'hui, que ses effets ne sortent que dans cinq, six ans. C'est la raison pour laquelle je vous demande d'agir.

Enfin, Monsieur le Secrétaire d'Etat, cela fait plus de vingt ans que la fluidité du trafic est la politique classique de tous vos prédécesseurs à l'exception, je tiens à le souligner, du Ministre Thys.

De M. De Croo à M. Oliver — et j'oublie peut-être les plus célèbres d'entre les Ministres — ils ont tous essayé de lutter pour la fluidité du trafic. Il n'y a pas de solution à ce problème parce que la ville est telle que la structure urbaine ne permet pas davantage de circulation.

Vous ne pouvez donc pas lutter pour la fluidité du trafic sauf à investir des moyens énormes, lesquels vont à leur tour attirer un plus grand nombre de voitures. De ce fait, vous devrez encore investir pour absorber ce nouveau trafic, et nous nous trouverons ainsi dans un cercle vicieux qui détruit la qualité de la vie en ville, qui attire de plus en plus de voiture, qui n'assure pas la fluidité de la circulation. Je sais que les nuisances de certains polluants sont réduites lorsque la circulation est plus fluide. Mais ce n'est pas le cas pour l'ensemble des polluants. Certains d'entre eux provoquent des nuisances quelle que soit la vitesse à laquelle circulent les voitures.

Ils sont donc également dangereux pour la santé. C'est notamment le cas des particules; il n'y a pas de seuil pour déterminer si elles sont dangereuses ou non. Donc, si vous adoptez la politique de la précaution, il n'y a pas d'autre possibilité que de réduire le volume de la circulation.

Le serveur fait partie des gadgets. Je pense qu'un serveur coûte environ 50 millions pour donner des informations. Mais

qu'allez-vous faire de ces informations? Allez-vous fermer le tunnel quand vous apprendrez que le taux de la pollution dépasse les seuils admissibles? J'attends votre réponse. Si vous fermez les tunnels, toute la circulation automobile se fera en surface. J'ai regardé le schéma que vous avez présenté à la Commission du Budget. Si la Région a 50 millions en trop, elle va les dépenser en gadgets d'ingénieurs, qui n'apporteront aucune solution aux problèmes de la Région.

M. Eric André, Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics et du Transport. — Je vous ai déjà connue plus objective, Madame Nagy.

Mme Marie Nagy. — Devant ce genre d'argument, je suis toujours sceptique. Nous savons les problèmes qu'à connus le tunnel du boulevard Léopold II. A certains moments, on nous disait: « Vous voulez le fermer? Ce tunnel a coûté 6 milliards ».

Le tunnel Cortenberg en a coûté 10. Cela n'a pas encore apporté de solution au problème. Et maintenant, on veut encore dépenser 50 millions pour un gadget...

M. Eric André, Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics et du Transport. — 50 millions par rapport aux investissements à réaliser, si cela permet d'améliorer l'information, je pense que votre raisonnement est quelque peu biaisé.

Mme Marie Nagy. — Je pense que ces 50 millions pourraient être utilisés à d'autres fins. C'est un choix politique à opérer. Mais ne vous trompez pas. L'information n'a de sens que dans le cadre d'un programme global de gestion.

J'en déduis que vous me répondez aujourd'hui que lorsque le seuil de pollution sera dépassé vous fermerez les tunnels, mais vous ne pouvez pas me l'affirmer parce que cette décision serait très peu populaire. *(Applaudissements sur les bancs ECOLO.)*

ORDRES DU JOUR — MOTIES

Dépôt — Indiening

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, en conclusion de cette interpellation deux ordres du jour ont été déposés.

Dames en Heren, tot besluit van deze interpellatie werden twee moties ingediend.

Le premier, motivé, signé par Mme Evelyne Huytebroeck, MM. Paul Galand, Michel Lemaire, Mostafa Ouezekhti, Philippe Debry et Guy Vanhengel, est libellé comme suit:

« Le Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale,

— ayant entendu l'interpellation de Mme Marie Nagy à MM. Hervé Hasquin, Ministre de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics et du Transport et Eric André, Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics et du Transport, concernant « la politique des déplacements en Région bruxelloise en rapport avec les problèmes de pollution atmosphérique » et la réponse du Secrétaire d'Etat;

Demande l'application du Plan régional de développement en ce qu'il prévoit:

— le dépôt par le Gouvernement du Plan régional des déplacements,

— le dépôt des conclusions de l'étude de la mise en place d'un organe de coordination de la circulation et du stationnement regroupant la Région et les dix-neuf communes,

— la révision des normes relatives à la construction de parkings hors voiries dans les immeubles de bureaux. »

De eerste, gemotiveerd, ondertekent door mevrouw Evelyne Huytebroeck, de heren Paul Galand, Philippe Debry, Michel Lemaire, Mostafa Ouezekhti en Guy Vanhengel, luidt als volgt:

« De Brusselse Hoofdstedelijke Raad,

— gehoord de interpellatie van mevrouw Marie Nagy tot de heren Hervé Hasquin, Minister belast met Ruimtelijke Ordening, Openbare Werken en Vervoer en Eric André, Staatssecretaris toegevoegd aan de Minister belast met Ruimtelijke Ordening, Openbare Werken en Vervoer, betreffende « het verkeersbeleid in het hoofdstedelijk Gewest in verband met de problemen inzake luchtvervuiling » en het antwoord van de Staatssecretaris;

Vraagt de toepassing van het Gewestelijk Ontwikkelingsplan in zoverre het voorziet in:

— het indienen door de Regering van het Gewestelijk Vervoerplan;

— het bekendmaken van de conclusies van de studie over de oprichting van een orgaan voor de coördinatie van het verkeer- en parkeerbeleid, waarin het Gewest en de 19 gemeenten vertegenwoordigd zijn;

— de herziening van de normen voor de aanleg van parkeerplaatsen in kantoorgebouwen. »

Le deuxième, l'ordre du jour pur et simple, est signé par MM. Eric van Weddingen, Jacques De Coster et Michiel Vandenbussche.

« Le Conseil,

— ayant entendu l'interpellation de Mme Marie Nagy à MM. Hervé Hasquin, Ministre de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics et du Transport et Eric André, Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics et du Transport, concernant « la politique des déplacements en Région bruxelloise en rapport avec les problèmes de pollution atmosphérique » et la réponse du Secrétaire d'Etat;

Passe à l'ordre du jour. »

De tweede, de eenvoudige motie, is ondertekend door de heren Eric van Weddingen, Jacques De Coster en Michiel Vandenbussche.

« De Raad,

— gehoord de interpellatie van mevrouw Marie Nagy tot de heren Hervé Hasquin, Minister belast met Ruimtelijke Ordening, Openbare Werken en Vervoer en Eric André, Staatssecretaris toegevoegd aan de Minister belast met Ruimtelijke Ordening, Openbare Werken en Vervoer, betreffende « het verkeersbeleid in het hoofdstedelijk Gewest in verband met de problemen inzake luchtvervuiling » en het antwoord van de Staatssecretaris;

Gaat over tot de orde van de dag. »

Le vote sur ces ordres du jour aura lieu ultérieurement.

Over deze moties zal later worden gestemd.

Mme Marie Nagy. — Monsieur le Président, permettez-moi de m'étonner du fait que mes Collègues de la majorité ne soutiennent pas une motion qui reprend mot à mot un texte qui se trouve pourtant dans le Plan régional de développement dont on dit dans la déclaration gouvernementale que le Gouvernement est chargé de son application.

Nous nous trouvons ainsi dans le dérisoire et dans le surréalisme des rapports entre une majorité et l'opposition.

Il s'agit simplement de l'application du PRD. Dois-je comprendre cette position comme une méfiance à l'égard du PRD prétendûment soutenu par la majorité.

De Voorzitter. — De heer Vandenbussche heeft het woord.

De heer Michiel Vandenbussche. — Mijnheer de Voorzitter, ik stel vast dat er op geen enkel moment met ons enig overleg werd gepleegd over het indienen van een motie van aanbeveling. Aangezien ons niets werd gevraagd, kunnen wij ook niets ondertekenen. Dat men dus niet afkomt met enige kritiek. Wij zijn van oordeel dat wat in de eenvoudige motie staat...

De heer Guy Vanhengel. — Er staat niets in de motie!

De heer Michiel Vandenbussche. — ... voldoende zegt, namelijk dat wij er vertrouwen in hebben dat de regering de bepalingen in het gewestelijk ontwikkelingsplan die ook in het regeerakkoord zijn ingeschreven, zal uitvoeren.

Maar daarover gaat het hier niet. Het gaat hier over de vraag wie de motie heeft ingediend. Wij werden niet gevraagd; dus kunnen wij niets tekenen.

M. le Président. — La parole est à Mme Nagy.

Mme Marie Nagy. — Monsieur le Président, je demande aux groupes de la majorité de nous excuser si la motion ne leur a pas été proposée.

Mais, je propose une autre solution...

M. le Président. — C'est à vous qu'il convenait de soumettre la motion aux autres groupes.

Mme Marie Nagy. — Puisqu'il y a un délai pour le dépôt des motions, je propose de retirer la nôtre; nous la soumettrons aux autres groupes et la majorité décidera alors si elle la soutient ou non.

M. le Président. — Le règlement prévoit que les motions sont déposées avant la fin de la séance.

Mme Marie Nagy. — Mais la séance est terminée.

M. le Président. — Non, la séance sera close dans quelques instants.

Je donne encore la parole à M. Vandenbussche. Puis nous lèverons la séance.

De heer Michiel Vandenbussche. — Mijnheer de Voorzitter, mevrouw Nagy heeft een belangrijke inspanning gedaan om de meerderheid voor deze vervelende situatie een uitweg te bieden. Aangezien de uitweg die zij aanbiedt, technisch onmogelijk is, stel ik een andere oplossing voor die technisch wel perfect mogelijk is.

Vermits de meerderheid ongetwijfeld akkoord kan gaan met de tekst van de motie die wij hebben ingediend, is het perfect mogelijk dat de meerderheidspartijen hun eenvoudige motie intrekken en de motie van aanbeveling mee aannemen.

M. le Président. — Il me paraît vain de poursuivre cette discussion. Les motions ayant été déposées, nous n'avons plus la possibilité de modifier quoi que ce soit.

La discussion est close.

De bespreking is gesloten.

La séance plénière du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale est close.

De plenaire vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad is gesloten.

Prochaine séance plénière vendredi 29 mars 1996.

Volgende plenaire vergadering op vrijdag 29 maart 1996.

— La séance plénière est levée à 19 h.

De plenaire vergadering wordt om 19 u gesloten.

ANNEXES

En application de l'article 76 de la loi spéciale du 6 janvier 1989 sur la Cour d'Arbitrage, la Cour d'Arbitrage notifie:

— le recours en annulation des articles 6 et 14 du décret de la Communauté française du 5 août 1995 portant modification de la législation relative à l'organisation de l'enseignement secondaire de plein exercice, introduit par F. Saulmont (n° 936 du rôle);

— le recours en annulation des articles 9, 10, 11, 36, 37, 97 et 98 du décret de la Communauté française du 5 août 1995 fixant l'organisation générale de l'enseignement supérieur en hautes écoles, introduit par A. Lambert et A. Goffin (n° 937 du rôle);

— le recours en annulation des articles 7, 54, 61, § 2, 63, 69, 85 et 86 et la demande de suspension des articles 7, § 1er, 54, 85 et 86 du décret de la Communauté française du 5 août 1995 fixant l'organisation générale de l'enseignement supérieur en hautes écoles, introduits par la Centrale Chrétienne du Personnel de l'Enseignement Technique et P. Boulange (n° 938 du rôle);

— le recours en annulation et la demande de suspension de l'article 57*bis*, alinéa 4, du code du logement, tel qu'il a été remplacé par l'article 45 du décret du Conseil flamand contenant diverses mesures d'accompagnement du budget 1996, introduit par E. Wilms et D. Thijs (n° 940 du rôle);

— le recours en annulation partielle du décret de la Région flamande du 19 avril 1995 relatif à l'organisation et au fonctionnement du service pilotage et relatif au brevet de polite de port, introduit par le Conseil des Ministres (n° 942 du rôle);

Pour information.

En application de l'article 77 de la loi spéciale du 6 janvier 1989 sur la Cour d'Arbitrage, la Cour d'Arbitrage notifie:

— la question préjudicielle concernant l'article 335, § 3, alinéa 1er, du Code civil, posée par le Tribunal de première instance de l'arrondissement de Courtrai (n° 925 du rôle);

— la question préjudicielle concernant l'article 1410, § 2, 5°, 1°, du Code judiciaire, posée par le Tribunal de première instance de Bruxelles (n° 934 du rôle);

— la question préjudicielle concernant l'article 21, alinéa 1er, du Code d'instruction criminelle, posée par le Tribunal correctionnel de Charleroi (n° 935 du rôle);

— la question préjudicielle concernant les articles 620 et 621 du Code judiciaire, posée par le Tribunal de première instance de Bruxelles (n° 939 du rôle);

— la question préjudicielle concernant l'article 58, alinéa 2, de la loi du 8 avril 1965 relative à la protection de la jeunesse, posée par la Cour d'appel de Gand (n° 943 du rôle);

Pour information.

BIJLAGEN

In uitvoering van artikel 76 van de bijzondere wet van 6 januari 1989 op het Arbitragehof, geeft het Arbitragehof kennis van:

— het beroep tot vernietiging van de artikelen 6 en 14 van het decreet van de Franse Gemeenschap van 5 augustus 1995 tot wijziging van de wetgeving betreffende de organisatie van het secundair onderwijs met volledig leerplan, ingesteld door F. Saulmont (nr. 936 van de rol);

— het beroep tot vernietiging van de artikelen 9, 10, 11, 36, 37, 97 en 98 van het decreet van de Franse Gemeenschap van 5 augustus 1995 houdende de algemene organisatie van het hoger onderwijs in hogescholen, ingesteld door A. Lambert (nr. 937 van de rol);

— het beroep tot vernietiging van de artikelen 7, 54, 61, § 2, 63, 69, 85 en 86 en de vordering tot schorsing van de artikelen 7, § 1, 54, 85 en 86 van het decreet van de Franse Gemeenschap van 5 augustus 1995 houdende de algemene organisatie van het hoger onderwijs in hogescholen, ingesteld door de Christelijke Centrale van het Personeel bij het Technisch Onderwijs en P. Boulange (nr. 938 van de rol);

— het beroep tot vernietiging en de vordering tot schorsing van artikel 57*bis*, vierde lid, van de Huisvestingscode zoals vervangen door artikel 45 van het decreet van de Vlaamse Raad van 22 december 1995 houdende bepalingen tot begeleiding van de begroting 1996, ingesteld door E. Wilms en D. Thijs (nr. 940 van de rol);

— het beroep tot gedeeltelijke vernietiging van het decreet van het Vlaamse Gewest van 19 april 1995 betreffende de organisatie en de werking van de loodsdienst van het Vlaamse Gewest en betreffende het brevet van havenloods, ingesteld door de Ministerraad (nr. 942 van de rol);

Ter informatie.

In uitvoering van artikel 77 van de bijzondere wet van 6 januari 1989 op het Arbitragehof, geeft het Arbitragehof kennis van:

— de prejudiciële vraag betreffende artikel 335,§ 3, eerste lid, van het Burgerlijk Wetboek, gesteld door de Rechtbank van eerste aanleg te Kortrijk (nr. 925 van de rol);

— de prejudiciële vraag betreffende artikel 1410,§ 2, 5°, 1°, van het Gerechtelijk Wetboek, gesteld door de Rechtbank van eerste aanleg te Brussel (nr. 934 van de rol);

— de prejudiciële vraag betreffende artikel 21, eerste lid, van het Wetboek van Strafvordering, gesteld door de Correctionele Rechtbank te Charleroi (nr. 935 van de rol);

— de prejudiciële vraag betreffende de artikelen 620 en 621 van het Gerechtelijk Wetboek, gesteld door de Rechtbank van eerste aanleg te Brussel (nr. 939 van de rol);

— de prejudiciële vraag over artikel 58, tweede lid, van de wet van 8 april 1965 betreffende de jeugdbescherming, gesteld door het Hof van Beroep te Gent (nr. 943 van de rol);

Ter informatie.

En application de l'article 113 de la loi spéciale du 6 janvier 1989 sur la Cour d'Arbitrage, la Cour d'Arbitrage notifie les arrêts suivants:

— arrêt n° 12/96 rendu le 5 mars 1996, en cause:

• le recours en annulation de l'ordonnance de la Région de Bruxelles-Capitale du 22 décembre 1994 relative au précompte immobilier, introduit par le Conseil des Ministres (n° 841 du rôle).

— arrêt n° 13/96 rendu le 5 mars 1996, en cause:

• le recours en annulation partielle de la loi du 23 décembre 1994 contenant le budget général des dépenses pour l'année budgétaire 1995, et plus particulièrement du numéro de budget 13, division 56, programme 1, rubriques 7° et 8°, introduit par l'asbl Syndicat national de la police belge (n° 855 du rôle).

— arrêt n° 14/96 rendu le 5 mars 1996, en cause:

• le recours en annulation des articles 137 à 146 de la loi du 21 décembre 1994 portant des dispositions sociales et diverses, introduit par C. Melard (n° 859 du rôle).

— arrêt n° 15/96 rendu le 5 mars 1996, en cause:

• la demande de suspension partielle de l'article 43, alinéa 2, du décret de la Communauté française du 5 août 1995 fixant l'organisation générale de l'enseignement supérieur en hautes écoles, introduit par J. Tilleman (n° 916 du rôle).

— arrêt n° 16/96 rendu le 5 mars 1996, en cause:

• les demandes de suspension de l'article 11 de la loi du 4 mai 1995 modifiant la loi du 14 août 1986 relative à la protection et au bien-être des animaux (n°s 921 et 927 du rôle).

— arrêt n° 17/96 rendu le 5 mars 1996, en cause:

• les questions préjudicielles relatives au décret de la Région wallonne du 16 septembre 1985 modifiant le Code forestier, posées par le Tribunal de première instance de Namur (n° 845 du rôle).

— arrêt n° 18/96 rendu le 5 mars 1996, en cause:

• la question préjudicielle concernant l'article 12 de la loi du 29 juin 1975 relative aux implantations commerciales, posée par le Conseil d'Etat (n° 865 du rôle).

— arrêt n° 19/96 rendu le 21 mars 1996, en cause:

• la question préjudicielle concernant l'article 320 du Code civil, posée par le Tribunal de première instance de Mons (n° 779 du rôle).

— arrêt n° 20/96 rendu le 21 mars 1996, en cause:

• les questions préjudicielles relatives aux articles 13*bis*, 75, § 3, et 87 de la loi du 29 mars 1962 organique de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, posées par le Conseil d'Etat (n°s 844 et 847 du rôle).

— arrêt n° 21/96 rendu le 21 mars 1996, en cause:

• la question préjudicielle relative aux articles 65, § 1er, et 67, alinéa 3, de la loi du 29 mars 1962 organique de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, posée par le Tribunal correctionnel de Bruges (n° 883 du rôle).

Pour information.

In uitvoering van artikel 113 van de bijzondere wet van 6 januari 1989 op het Arbitragehof, geeft het Arbitragehof kennis van de volgende arresten:

— arrest nr. 12/96 uitgesproken op 5 maart 1996, in zake:

• het beroep tot vernietiging van de ordonnantie van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest van 22 december 1994 betreffende de onroerende voorheffing, ingesteld door de Ministerraad (nr. 841 van de rol).

— arrest nr. 13/96 uitgesproken op 5 maart 1996, in zake:

• het beroep tot gedeeltelijke vernietiging van de wet van 23 december 1994 houdende de algemene uitgavenbegroting voor het begrotingsjaar 1995, meer bepaald begrotingsnummer 13, afdeling 56, programma 1, rubrieken 7° en 8°, ingesteld door de vzw Nationaal Syndikaat van de Belgische Politie (nr. 855 van de rol).

— arrest nr. 14/96 uitgesproken op 5 maart 1996, in zake:

• het beroep tot vernietiging van de artikelen 137 tot 146 van de wet van 21 december 1994 houdende sociale en diverse bepalingen, ingesteld door C. Melard (nr. 859 van de rol).

— arrest nr. 15/96 uitgesproken op 5 maart 1996, in zake:

• de vordering tot gedeeltelijke schorsing van artikel 43, tweede lid, van het decreet van de Franse Gemeenschap van 5 augustus 1995 houdende de algemene organisatie van het hoger onderwijs in hogescholen, ingesteld door J. Tilleman (nr. 916 van de rol).

— arrest nr. 16/96 uitgesproken op 5 maart 1996, in zake:

• de vorderingen tot schorsing van artikel 11 van de wet van 4 mei 1995 tot wijziging van de wet van 14 augustus 1986 betreffende de bescherming en het welzijn van dieren (nrs. 921 en 927 van de rol).

— arrest nr. 17/96 uitgesproken op 5 maart 1996, in zake:

• de prejudiciële vragen betreffende het decreet van het Waalse Gewest van 16 september 1985 tot wijziging van het Boswetboek, gesteld door de Rechtbank van eerste aanleg te Namen (nr. 845 van de rol).

— arrest nr. 18/96 uitgesproken op 5 maart 1996, in zake:

• de prejudiciële vraag over artikel 12 van de wet van 29 juni 1975 betreffende de handelsvestigingen, gesteld door de Raad van State (nr. 865 van de rol).

— arrest nr. 19/96 uitgesproken op 21 maart 1996, in zake:

• de prejudiciële vraag over artikel 320 van het Burgerlijk Wetboek, gesteld door de Rechtbank van eerste aanleg te Bergen (nr. 779 van de rol).

— arrest nr. 20/96 uitgesproken op 21 maart 1996, in zake:

• de prejudiciële vragen betreffende de artikelen 13*bis*, 75, § 3, en 87 van de wet van 29 maart 1962 houdende organisatie van de ruimtelijke ordening en van de stedebouw, gesteld door de Raad van State (nrs. 844 en 847 van de rol).

— arrest nr. 21/96 uitgesproken op 21 maart 1996, in zake:

• de prejudiciële vraag betreffende de artikelen 65, § 1, en 67, derde lid, van de wet van 29 maart 1962 houdende organisatie van de ruimtelijke ordening en van de stedebouw, gesteld door de Correctionele Rechtbank te Brugge (nr. 883 van de rol).

Ter informatie.

Délibération budgétaire:

— Le Gouvernement transmet, en exécution de l'article 15 des lois coordonnées du 17 juillet 1991 sur la comptabilité de l'Etat, une copie de l'arrêté ministériel du 18 mars 1996 modifiant le budget administratif 1996 par le transfert de crédits entre allocations de base du programme 3 de la division 14.

Pour information.

Begrotingsberaadslaging:

— De Regering zendt, in uitvoering van artikel 15 van de gecoördineerde wetten van 17 juli 1991 op de Rijkscomptabiliteit, een afschrift van het ministerieel besluit van 18 maart 1996 tot wijziging van de administratieve begroting 1996 door overdracht van kredieten tussen de basisallocaties van programma 3 van afdeling 14.

Ter informatie.

49.876 — E. Guyot, s. a., Bruxelles